

UNION DES COMORES
=====

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PLAN
=====

COMMISSARAT GENERAL AU PLAN
=====

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE
=====

COORDINATION NATIONALE DE LA SNDS

**Projet de Stratégie Nationale de Développement de la
Statistique (SNDS 2008-2012)**

*Ce projet de SNDS est réalisée grâce à un financement de la Banque Mondiale
(BIRD/IDA)*

Moroni, 22 Novembre 2007

Sommaire

<i>Sigles et Abréviations</i>	<i>i</i>
<i>Résumé exécutif</i>	<i>iii</i>
<i>Introduction</i>	<i>1</i>
1. Contexte général du développement de la statistique	2
2. Etat du Système Statistique National	5
2.1. Gouvernance du système statistique national et rôle de la Direction Nationale de la Statistique	5
2.1.1. Gouvernance du SSN	5
2.1.2. Rôle et fonctionnement de la Direction Nationale de la Statistique	8
2.1.2.1 Situation institutionnelle	8
2.1.2.2 Missions et Organisation de la Direction Nationale de la Statistique	9
2.1.2.3 Dispositifs en vigueur au sein de la Direction Nationale de la Statistique	10
2.2. Etat des lieux par domaine statistique	11
2.2.1. Comptes nationaux	11
2.2.2. Statistiques des prix	12
2.2.3. Statistiques du commerce extérieur	13
2.2.4. Population et conditions de vie des ménages	14
2.2.5. Balance des paiements et Statistiques monétaires	17
2.2.6. Statistiques des Finances Publiques	18
2.2.7. Statistiques de l'éducation	20
2.2.8. Statistiques sanitaires	22
2.2.9. Autres domaines statistiques	24
2.3. Demande statistique	25
2.3.1. Analyse globale de la demande statistique	25
2.3.1.1 Composition des utilisateurs et Besoins statistiques	25
2.3.1.2 Satisfaction dans l'utilisation des statistiques existantes	26
2.3.2. Dispositif de suivi/évaluation de la SCRP et la demande d'indicateurs	28
2.3.2.1 Rôle de la Direction Nationale de la Statistique dans le S/E de la SCRP	28
2.3.2.2 SCRP et Demande d'indicateurs de l'ensemble des utilisateurs	28
2.4. L'évaluation des Atouts et faiblesses du SSN	31
2.4.1. Les atouts du SSN	31
2.4.2. Les faiblesses du SSN	32
2.4.2.1 Des préalables pour une production statistique minimale et de qualité, non remplies	32
2.4.2.2 Intégrité des structures de production statistiques à reconsidérer	34
2.4.2.3 Rigueur méthodologique à consolider	34
2.4.2.4 Exactitude et fiabilité des données en doute	35
2.4.2.5 Faible utilité des statistiques	35
2.4.2.6 Faible accessibilité des données	36
2.4.3. Les opportunités du SSN	36
2.4.4. Les menaces du SSN	36
3. Proposition de grands axes de la réforme du SSN	37
3.1. Principes directeurs du SSN	37
3.2. Proposition de réforme du cadre réglementaire et législatif	39
3.2.1. Adoption d'une Loi sur l'obligation, la coordination, et le secret en matière de statistiques	39
3.2.2. Création d'un Conseil National de Statistique (CNS)	40
3.2.3. Renforcement des capacités de la Direction Nationale de la Statistique (DNS)	41
3.2.4. Redynamisation des organes producteurs de statistiques sectorielles au niveau de l'Union et des Iles Autonomes	44

4. Vision et orientations stratégiques	48
4.1. Principaux produits attendus du SSN	48
4.2. Stratégies générales d'intervention	49
4.3. Plans d'actions globales et sectorielles	50
4.3.1. Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique	50
4.3.1.1 Cadre légal et réglementaire	50
4.3.1.2 Coordination du système statistique national	51
4.3.1.3 Renforcement des capacités de la DNS et des Directions de la Statistique au niveau des Iles Autonomes	51
4.3.2. Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National	54
4.3.2.1 Formation initiale	54
4.3.2.2 Formation continue	55
4.3.3. Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites	56
4.3.3.1 Méthodologie de collecte et de traitement de l'information	56
4.3.3.2 Suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté	57
4.3.3.3 Comptes nationaux	58
4.3.3.4 Statistiques des Prix	60
4.3.3.5 Statistiques des finances publiques	61
4.3.3.6 Statistiques de la balance des paiements	62
4.3.3.7 Statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	64
4.3.3.8 Statistiques de la population active	65
4.3.3.9 Statistiques de l'éducation	67
4.3.3.10 Statistiques de la santé	69
4.3.3.11 Statistiques d'état civil	71
4.3.3.12 Préparation du RGPH 2013	73
4.3.4. Favoriser l'accès et une diffusion des données adaptée aux normes, et promouvoir la culture statistique	74
4.3.4.1 Accès et utilisation des statistiques	74
4.3.4.2 Diffusion des statistiques et adhésion aux normes internationales	76
5. Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie	77
5.1. Coûts et financement de la SNDS 2008-2012	77
5.2. Mise en œuvre, Suivi et Evaluation de la SNDS	80
5.3. Risques liés à la mise en œuvre de la SNDS	81
Conclusion	82
Annexe 1: Tableau Synoptique d'ensemble	84

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACBF	Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique subsaharienne
BAD	Banque Africaine de Développement
BCC	Banque Centrale des Comores
BDC	Banque de Développement des Comores
BDPA	Bureau pour le Développement de la Production Agricole
BIC	Banque de l'Industrie et du Commerce
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CGP	Commissariat Général au Plan
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CN/SNDS	Coordination Nationale de la SNDS
COFOG	Classification des fonctions des Administrations Publiques
COMESA	Common Market of Eastern and Southern Africa
CREF	Cellule technique permanente de suivi des Réformes Economiques et Financières
CRESMIC	Cadre de référence et son support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD
DGD	Direction Générale des Douanes
DGP	Direction Générale du Plan
DGPEP	Direction Générale de la Planification de l'Education et des Projets
DNB	Direction Nationale du Budget
DNS	Direction Nationale de la Statistique
DPE	Direction de la Planification de l'Education
EBC	Enquête Budget Consommation des ménages
EIM	Enquête à Indicateurs Multiples
EPP	Evaluation Participative de la Pauvreté
FACD	Fonds d'Appui au Développement Communautaire
FAO	Fonds Mondial pour l'Agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies en matière de Population
FOP	Fonction Publique
MECK	Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Comores
MICS	Enquête à indicateurs multiples
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OPACO	Organisation Patronale des Comores
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au 21 ^{ème} siècle
PASEC	Programme d'appui au Secteur Educatif des Comores
PCI - Afrique	Prix Comparaison Internationale - Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PNUD	Programme des Nations Unies pur le Développement
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RSM	Réseau de Métrologie Sanitaire
SANDUK	Caisse d'épargne et de crédit SANDUK
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle / Ambassade de France

SCN 93	Système de Comptabilité Nationale version 1993
SCRP	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SDNSIS	Schéma Directeur National du Système d'Information sanitaire
S/E	Suivi-Evaluation
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SIS	Système d'Information Sanitaire
SNAC	Syndicat National des Agriculteurs comoriens
SNDPC	Syndicat National des Pêcheurs des Comores
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNPSF	Société Nationale des Postes et Services Financiers
SPSA	Système Permanent des Statistiques Agricoles
SSN	Système Statistique National
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UCCIA	Union des Chambres de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture
UE	Union Européenne
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

RESUME EXECUTIF

Le système statistique national est sous-développé qui manque de cohérence aux plans institutionnel et organisationnel. Les faiblesses identifiées concernent aussi bien les préalables pour la qualité et la disponibilité des données, que les cinq dimensions essentielles de la qualité: l'intégrité, la rigueur méthodologique, l'utilité et l'accessibilité des produits statistiques.

Il n'existe pas de Loi sur la statistique publique avec comme conséquence immédiate, l'inexistence de coordination effective entre les producteurs entre eux et les utilisateurs de statistiques. Il n'existe pas non plus de programme concerté, ni de tradition en matière de suivi/évaluation d'activités statistiques. Les missions statistiques sont partiellement exécutées et non adaptées à la complexité de la décentralisation, et il y a un décalage entre les missions statistiques légales et réelles dévolues seulement à sept départements, avec une vision centralisatrice antérieure à la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001. Avec le processus de décentralisation, il y a une désarticulation du système statistique national qui s'accompagne d'une démultiplication des structures en charge de la production statistique dans l'Union et les Îles autonomes, sans une clarification des liens fonctionnels entre elles. De plus, l'Etat n'a pas doté ses différentes structures, des mécanismes et des ressources humaines et financières suffisantes pour réaliser toutes les tâches découlant de leurs attributions. Et l'autre problème majeur, reste la faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines dans le domaine de la statistique.

Il faut observer noter que le public n'est en règle générale pas informé du processus statistique, tout comme il n'existe pas de politique ou de pratiques professionnelles écrites. Et des efforts restent à faire en terme de rigueur méthodologique au vu de l'expérience la mise en œuvre du programme d'enquête 2000-2004, et les normes en vigueur ne sont appliquées qu'à de rares exceptions. Les enquêtes restent basées sur des méthodologies différentes avec une qualité des données diversement appréciable, sont réalisées de manière irrégulière et ne couvrent que quelques besoins statistiques. Les sources administratives à l'exception des données de sources douanières, scolaires ou sanitaires, ne sont pas organisées de manière à permettre un traitement statistique approprié ou sont incomplètes. L'utilité des statistiques est amoindrie par la faiblesse de la demande statistique et la diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée.

La vision du Gouvernement de l'Union des Comores est de bâtir un système statistique national décentralisé et intégré, capable de répondre durablement aux besoins de suivi et d'évaluation des politiques publiques, et d'une façon générale, de satisfaire les besoins prioritaires des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales. La réalisation de cette vision passerait par l'atteinte de quatre objectifs stratégiques suivants:

- Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique
- Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National
- Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites
- Favoriser l'accès et une diffusion des données adaptée aux normes, et promouvoir la culture statistique

La mise en œuvre de la SNDS vise à rendre disponibles les principaux produits suivants:

- (i) **Cadre légal et réglementaire:** Une Loi statistique adoptée, promulguée et mise en œuvre, ainsi que des mécanismes de coordination technique et opérationnelle;

- (ii) **Capacités humaines:** la formation des cadres supérieurs et moyens, indispensables à moyen terme, pour l'ensemble du système statistique national, ainsi que la formation continue du personnel en activité dans les domaines liés à la statistique;
- (iii) **Comptes économiques intégrés:** les données sur les comptes nationaux, les prix, la balance de paiements, la balance commerciale, la monnaie, les finances publiques, et le commerce extérieur et les statistiques conjoncturelles sont disponibles;
- (iv) **Suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté:** les données sur l'état de la pauvreté, l'emploi et le marché du travail, la couverture et l'accessibilité à l'éducation, la santé, l'eau potable, l'hygiène/assainissement, et les autres services essentiels sont disponibles ;
- (v) **Gouvernance:** les données sur la gouvernance économique, politique et sociale, et la décentralisation sont disponibles;
- (vi) **Développement rural et pêche :** les données sur la production agricole, de l'élevage et de la pêche, sont disponibles.
- (vii) **Démographie:** les données d'état civil sont exploitées aux fins d'analyse démographique en complément de la préparation du quatrième RGPH prévu en 2013;

Pour la mise en œuvre efficace et de suivi - évaluation de la SNDS 2008-2012 dans le cadre du Conseil National de la Statistique à créer, à fin de garantir:

- l'implication effective de tous les acteurs concernés par la production et/ou l'utilisation des statistiques;
- la priorité accordée à la consolidation des dispositifs statistiques de routine et la réalisation d'enquêtes nationales, sectorielles ou à couverture territoriale partielle, visant l'obtention de données exhaustives dans certains domaines prioritaires, tels que la pauvreté et les conditions de vie des ménages, le secteur informel et le développement rural.;
- l'assurance d'une meilleure adéquation entre la demande et l'offre statistique;
- l'accent mis sur la production prioritaire d'indicateurs pertinents pour l'appréciation des résultats et impacts des programmes et projets de développement économique et social, dans la perspective l'approche de la gestion axée sur les résultats;
- la mise en place d'un système statistique décentralisé et intégré dans le sens d'une coordination verticale et horizontale dans l'Union et les Iles Autonomes, avec l'importance accordée à la DNS en tant qu'organe central de coordination; la recherche de l'appropriation par les acteurs nationaux et la durabilité des interventions dans la mise en œuvre de toutes les actions de la SNDS 2008-2012.;
- la mise en œuvre de la SNDS dans le cadre de l'intégration sous-régionale, régionale et internationale, notamment dans le respect des normes admises en matière de qualité des données et indicateurs.

Le coût total estimé de la mise en oeuvre du projet de SNDS 2008-2012 s'élève à 4.903 millions de francs soit environ 5,5 % des contributions financières annoncées lors de la Conférence des bailleurs de fonds en faveur de l'Union des Comores tenue à Maurice en décembre 2005. Ce coût représente de l'investissement financier nécessaire pour construire un système statistique sous-développé, appelé à produire les données nécessaires à l'appui au processus de développement dans la perspective d'une gestion axée sur les résultats, très exigeante en données de statistiques de qualité devant être produites par des services statistiques ayant des ressources humaines, techniques et des moyens financiers limités ou inexistantes. Toutefois, le problème du financement du projet de SNDS 2008-2012 reste entier, car l'Union des Comores est un pays pauvre très endetté, avec cette particularité de finances publiques structurellement déficitaires. Le pays est fortement dépendant de l'aide extérieure et ne peut valablement investir dans le court terme dans le renforcement des capacités statistiques.

Dans ces conditions, il faudra principalement recourir à la mobilisation des financements extérieurs, avec un engagement fort du Gouvernement dans la mise en place des conditions préalables, notamment la mise en place du nouveau cadre légal et réglementaire préconisé dans la présente stratégie, et par une mobilisation progressive des ressources budgétaires au titre de la contrepartie nationale aux financements extérieurs sollicités. A court terme le Gouvernement devrait aussi étudier la possibilité d'un recrutement du personnel statistique dans les domaines prioritaires, et redéployer le personnel en activité dans les administrations pour que les organes de production statistique puissent avoir la masse critique en ressources humaines pour exécuter efficacement leurs missions.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SNDS 2008-2012 dans sa phase initiale et en l'absence d'un mécanisme de coordination, devra être assurée par les structures existantes sous la responsabilité du Ministère chargé de la Statistique, et serait assurée ensuite par le Conseil National de Statistique, une fois créé. Et sur le plan opérationnel, un Comité de pilotage élargi aux partenaires techniques et financiers sera mis en place, pour s'assurer du bon déroulement des activités programmées dans la SNDS et proposer éventuellement des recommandations d'amélioration ou des pistes de financement pour certaines activités.

INTRODUCTION

Le Gouvernement de l'Union des Comores a adopté une Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP), dont la version intérimaire (DISRP) rédigée en juin 2003, a été révisée en octobre 2005 pour être présentée lors de la Conférence des donateurs en faveur de l'Union des Comores tenue à Maurice en décembre 2005. Le processus de formulation de la SCRP a mis en exergue les problèmes de pertinence et de qualité des données statistiques. Et l'élaboration du rapport de suivi des OMD en 2003 et 2005, a donné l'occasion de constater la faiblesse du système d'information statistique malgré la réalisation récente d'opérations de collecte de données pour le suivi et l'analyse de la pauvreté. Face à ce constat, la SCRP intègre un renforcement du système de collecte et d'analyses des données, dans le cadre d'un dispositif technique et institutionnel pour le suivi et l'évaluation des performances des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté.

Dans ce cadre, l'Union des Comores, à l'instar des pays africains, a envisagé de formuler une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Le processus de formulation de la SNDS s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par le développement organisationnel de l'administration publique, requis par le nouvel ensemble comorien au sein duquel chaque île jouit d'une large autonomie et dispose d'une constitution propre.

Le processus a débuté formellement par la réalisation d'un atelier sur la Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique aux Comores, organisé par le Commissariat Général au Plan, en mai 2005. A l'issue de cet atelier, une Feuille de route de la SNDS dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, a été publiée. Les travaux techniques ont été réalisés avec l'appui d'un consultant international, en la personne de M. Abdou ABDALLAH, Statisticien Economiste (a.abdou@wanadoo.fr). Ils ont démarré par la réalisation d'un diagnostic du système statistique national, élaboré dans le cadre d'une mission qui s'est déroulée du 26 avril au 17 mai 2007, et à l'issue duquel, un plan de travail détaillé et assorti d'une proposition de demande de financement complémentaire nécessaire pour conduire l'ensemble des activités devant déboucher à la validation du projet de SNDS. Ce plan de travail est annexé dans l'Aide-mémoire¹ en date du 17 mai 2007, et le financement complémentaire demandé n'a pu être mobilisé en temps utile, ce qui a engendré des retards dans la mise en œuvre des activités programmées et qui a limité l'ambition d'un processus inclusif, participatif et qui vise l'élaboration de la SNDS par consensus.

Le diagnostic du système statistique national a été présenté et validé à l'issue d'un Atelier réalisé du 20 au 22 septembre 2007. Cet Atelier de validation présidé par Madame la Commissaire Générale du Plan, a réuni des représentants des secteurs public et privés, et des organisations internationales. Tenant compte des observations et recommandations intégrées dans le Rapport final portant sur diagnostic du système statistique national, les travaux portant sur la définition de la vision, des stratégies et des plans d'actions globales et sectorielles, se sont déroulés dans le cadre d'une mission qui s'est déroulée en deux phases, du 18 septembre au 4 octobre 2007, et du 29 octobre au 22 novembre 2007. Et c'est dans le cadre de cette deuxième phase que le présent projet de la SNDS 2008-2012 est élaboré et consigné dans le présent document portant sur la synthèse des travaux réalisés, et qui présente: (i) le contexte général du développement de la statistique; (ii) l'état des lieux du système statistique national; (iii) les grands axes de la réforme du système statistique national; (iv) la vision et les orientations stratégiques; et (v) les conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie.

¹ Abdou ABDALLAH, Consultant; Aide-mémoire; Mission d'appui à la formulation d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), 26 avril au 17 mai 2007

CONTEXTE GENERAL DU DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE

L'Union des Comores, archipel de l'Océan Indien, se classe parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) et reste l'un des pays les plus pauvres du continent africain, avec un PIB estimé à 520 € par an et par habitant, et un Indice de Développement Humain (IDH) qui le place au 132^{ième} rang sur 177 pays. La croissance économique évaluée à près de 2 % sur la période 1998-2004 ne permet pas de compenser l'augmentation rapide de la population, estimée entre 2.1 % par an. L'absence de croissance économique par tête aura été à la base du maintien d'un taux de pauvreté évaluée à 45 % mais elle a surtout généré une forte vulnérabilité à la pauvreté monétaire estimée à 66 % (EIM, 2004).

Le pays a accédé à l'indépendance le 6 juillet 1975, et est devenu membre des Nations Unies depuis le 12 novembre 1975. Il est également membre de l'Union Africaine (UA), du Mouvement des Non-alignés, de l'Organisation de la Conférence Islamique et de la Ligue des Etats arabes. Au niveau régional, le pays a adhéré au COMESA (Marché Commun pour l'Afrique central et de l'Est) et à la Commission des îles du sud de l'Océan Indien (COI).

Le pays a connu depuis 1975 une instabilité politique due à de multiples coups d'Etat et récemment en 1997 à la crise séparatiste de l'île d'Anjouan. La signature de l'Accord Cadre de Fomboni, le 17 février 2001, a mis fin à la phase armée de cette crise séparatiste et a abouti à la création d'un nouvel ensemble comorien, appelé Union des Comores. La nouvelle constitution adoptée le 23 décembre 2001, consacre une large autonomie aux îles. Cette décentralisation pose d'importants défis dans les domaines statistiques, dans un pays où le système statistique est sous-développé.

Cette série de crises politiques a eu des répercussions très néfastes, y compris sur le niveau de vie et sur les capacités de planification, d'exécution et de suivi des politiques économiques et sociales. Et la performance du pays, mesurée en fonction de plusieurs indicateurs des OMD, s'est également dégradée. Les réformes économiques mises en oeuvre au début des années 1990 semblent avoir eu des effets mitigés aux niveaux économique et social.

C'est dans ce contexte économique et social que l'Union des Comores a engagé un processus de formulation d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, qui a mis en exergue la faiblesse des données statistique et qui a débouché sur la mise en place d'un programme d'enquêtes pour l'obtention de données statistiques sur la pauvreté. Cette Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRIP), dont la version intérimaire (DISRP) rédigée en juin 2003, a été révisée en octobre 2005 pour être présentée lors de la Conférence des donateurs en faveur de l'Union des Comores tenue à Maurice en décembre 2005.

Le système statistique national (SSN) des Comores est un système décentralisé mais non intégré, constitué par la Direction Nationale de la Statistique et des services statistiques créés au sein des ministères -Finances, Education, Santé, Production, Transport/Tourisme- et de la Banque Centrale. Ce SSN est caractérisé par l'absence d'une législation statistique² et de structure formelle de coordination générale des activités statistiques. Les services en charge de la statistique comptent en général très peu ou pas de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers très limités. La production statistique présente de lacunes en terme de quantité, de

² Les normes de la loi statistique française de 1951 auraient servi de repère pour la gestion des activités du système statistique national

qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison des contraintes en ressources et de l'insuffisance de la coordination statistique.

Une rapide évaluation des capacités statistiques sous l'angle de trois dimensions -pratique statistique, collecte des données et disponibilité des indicateurs-, conduite par la Banque Mondiale³, confirme la faiblesse des systèmes nationaux de statistique en Afrique, 23 des 53 pays africains passés en revue, ayant un score de moins de 60 points sur une échelle de 100. Le score des Comores est évalué à 57, avec une pratique statistique de 30 sur une échelle de 100 qui sous-tend la faible prise en compte des concepts et méthodes agréés sur le plan international. Dans le domaine de la Santé, une évaluation a été faite avec l'appui l'appui du Réseau de Métrologie Sanitaire (RMS) et de l'OMS. Le Réseau de Métrologie Sanitaire (RMS), et les résultats montrent que dans l'ensemble, le Système National d'Information Sanitaire est inapproprié pour générer des informations complètes, fiables et actuelles pour aider à la prise de décision.

En dépit de ces faiblesses de l'offre, la demande statistique devient de plus en plus exigeante du fait de la priorité des politiques publiques accordée à la lutte contre la pauvreté, d'une part, des besoins de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), d'autre part. Il faut aussi noter l'intention de l'Union des Comores, d'adhérer au Système Général de Diffusion des Données (SGDD), qui implique la fixation d'échéances et de plans d'action pour se mettre en conformité avec les objectifs du SGDD autour des dimensions essentielles de qualité des données requise, et qui répondent à la même problématique de renforcement des capacités statistiques.

Sur le plan mondial, plusieurs initiatives sont prises pour réaffirmer les liens entre la Gestion axée sur les résultats en matière de développement et le renforcement des capacités statistiques. Les quatre principales initiatives sont:

- La Conférence de Monterrey (Mexique) en février 2002, qui avait comme thème central, le financement du développement pour assurer de meilleurs résultats à long terme de l'impact des stratégies de réduction de la pauvreté, d'où le principe de s'appuyer sur un système statistique solide et des capacités permanentes d'analyse;
- La Table ronde internationale de Marrakech tenue en février 2004, qui tire son originalité dans la reconnaissance d'inclure le développement de la statistique dans le dialogue politique entre les pays partenaires et les donateurs, et qui a donné naissance au Plan d'action de Marrakech pour la statistique (PAMS) dont la principale mesure préconisée est la planification stratégique des statistiques;
- La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, entérinée en mars 2005, qui reconnaît la nécessité de meilleures statistiques pour que l'aide soit plus efficace;
- La Troisième Table ronde internationale, qui s'est tenue à Hanoi en février 2007 qui a permis de faire le point en matière de renforcement des capacités statistiques, et sur l'application des principes de la Déclaration de Paris aux processus d'aide technique et financière apportée aux systèmes statistiques nationaux des pays en développement, dans un contexte plus large de la Gestion axée sur les résultats en matière de développement.

Il convient d'évoquer les initiatives existantes déjà sur le continent africain en matière de développement de statistiques harmonisées et de renforcement des capacités statistiques: AFRISTAT, BAD, CEA, PARIS21, Banque Mondiale, FMI, Organisations des Nations Unies, Union Européenne, ACBF, Union Africaine/NEPAD et les Communautés économiques régionales. Il convient en particulier de signaler les réflexions actuelles portant sur la création d'un Système Statistique Africain (SSA) qui aurait comme objectif de "faciliter la production des

³ Voir le site www.worldbank.org/data/countrydata/csid.html

données statistiques comparables en support à la planification, programmation des politiques économiques, sociales, environnementales et de gouvernance des différentes entités concernées".

Ces différentes initiatives ont comme finalité de permettre aux systèmes nationaux de statistiques (SSN) en Afrique déjà faibles et très vulnérables, de pouvoir répondre à des demandes des données et informations statistiques de qualité et comparables sur l'ensemble des pays, disponibles en temps opportun et produites par les SSN eux-mêmes. Mais ces initiatives nationales et internationales qui reconnaissent le rôle et l'importance des statistiques de qualité, s'inscrivent dans un contexte marqué par la faiblesse des moyens humains, techniques et financiers pour produire, analyser et faire usage de la variété de statistiques de la qualité requise pour soutenir un développement économique et social réel.

ETAT DU SYSTEME STATISTIQUE NATIONAL

1.1. Gouvernance du système statistique national et rôle de la Direction Nationale de la Statistique

Gouvernance du SSN

La gouvernance d'un système statistique national revêt trois aspects fondamentaux de la statistique publique:

- La loi statistique qui définit le champ d'application de la statistique publique et les responsabilités des différents services producteurs;
- La nature statutaire et l'organisation des organes de production;
- L'organisation de la coordination statistique entre les producteurs et les utilisateurs.

Le système statistique national (SSN) des Comores est un système décentralisé mais non intégré, constitué par:

- La Direction Nationale de la Statistique (DNS);
- Les services statistiques créés au sein des ministères -Education, Santé, Agriculture/Elevage et Pêche-;
- Les départements ministériels qui sont potentiellement producteurs de statistiques – Finances publiques, Emploi, Transport/Tourisme, Justice-;
- Et la Banque Centrale.

Le SSN est caractérisé par l'absence d'une législation statistique⁴ et de structure formelle de coordination générale des activités statistiques

Absence de loi statistique

Il n'existe pas de loi statistique qui régit le système statistique aux Comores. Une certaine confusion semble s'installer au sein de certains producteurs ou utilisateurs, au sujet de l'existence et de l'importance de la loi statistique en tant que première base légale de l'activité statistique.

Absence de coordination entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques

Il n'existe pas de structure formelle de coordination générale des activités statistiques aux Comores. L'absence de coordination est la conséquence immédiate de l'absence d'une loi statistique qui vise par principe, la cohérence et l'efficacité du système statistique.

Missions statistiques partiellement exécutées et non adaptées à la complexité de la décentralisation

L'attribution des missions statistiques telle qu'elles existent d'un point de vue légal et réglementaire, est précise pour la Direction Nationale de la Statistique, la DGPEP, la Direction Nationale de la Santé, le Service de Planification de Suivi-Evaluation /Ministère chargé du Développement rural, la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Elevage et de l'Environnement, la Direction de la Pêche, et la BCC. Pour les autres départements, la mission statistique serait évoquée de façon sommaire ou n'auraient pas d'obligations légales de produire des statistiques.

⁴ Les normes de la loi statistique française de 1951 auraient servi de repère pour la gestion des activités du système statistique national

L'examen de la répartition réelle de la mission statistique, sur la base de quatre critères simples, montre une inadéquation totale avec la mission statistique légale.

- Quelques services producteurs, c'est à dire générant des données de bases pouvant être exploitées à des fins statistiques (Direction Nationale de la Statistique, BCC, DGPEP et Direction Nationale de la Santé, Direction de la Pêche);
- Des services qui ne produisent, ni n'utilisent l'information statistique, bien que disposant de manière explicite de ce mandat (Agriculture et Elevage);
- Quelques services qui assurent plus ou moins l'assemblage et l'analyse de données produites à des fins d'exploitation statistique –Direction Nationale du Budget, Trésor Public, les différents départements ministériels en charge de l'Emploi, le Transport, le Tourisme, la Justice l'Aviation civile (météorologie)-, et les organismes publics ou para-publics.

Ce décalage entre les missions statistiques légales et réelles, observé bien avant 2001, interfère dans la mise en œuvre du processus de décentralisation qui a conduit à une démultiplication des structures en charge de la production statistique dans les Îles autonomes⁵, sans une clarification des liens fonctionnels entre elles et avec celles de l'Union:

- Les trois DGP jouent le rôle d'un organe de statistique sous la tutelle politique des Îles autonomes, mais se considèrent comme de simples exécutants d'opérations commanditées par la Direction Nationale de la Statistique au niveau de l'Union. Ces DGP ne jouent pas de rôle de coordination technique et opérationnelle au niveau de l'île;
- Les départements en charge de la production statistique (Education, Santé, Agriculture, Elevage et Pêche) sont aussi sous la tutelle politique des Îles autonomes, et sont de fait parties prenantes dans les dispositifs de collecte tels que conçus au niveau de l'Union. Le traitement, l'analyse et la publication des données statistiques, ne sont pratiquement pas effectués au niveau des Îles autonomes.

Ainsi, les préalables à une production statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique publique (Encadré n°1), liés aux aspects législatifs, institutionnels et organisationnels, ne sont pas réunis. Une réflexion portant sur l'organisation du SSN menée dans le cadre d'un Atelier⁶ en date du 22 juin 2005, a débouché sur trois propositions entre autres recommandations:

- Projet de loi portant organisation des activités statistiques dans l'Union des Comores
- Projet de décret portant création d'un Institut National de la Statistique et des Etudes Démographiques
- Finalisation d'une liste de 682 indicateurs démographiques et socioéconomiques devant être produits par le SSN.

⁵ Les textes portant organisation des départements rencontrés lors de la visite dans les Îles autonomes, n'ont pu être communiqués

⁶ Atelier sur l'organisation du système statistique national, Hôtel le Moroni, 22 juin 2005

Encadré n°1: Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission de statistique,

Considérant que l'information statistique officielle est une base indispensable pour le développement dans les domaines économique, démographique, social et de l'environnement ainsi que pour la connaissance mutuelle et les échanges entre les États et les peuples du monde,

Considérant que la nécessaire confiance du public dans l'information statistique officielle repose dans une large mesure sur le respect des valeurs et des principes fondamentaux sur lesquels est fondée toute société démocratique désireuse de se connaître elle-même et de respecter les droits de ses membres,

Considérant que la qualité de la statistique officielle et, par conséquent, celle de l'information mise à la disposition des administrations publiques, du secteur économique et du public dépend dans une large mesure de la collaboration qu'apportent les citoyens, les entreprises et d'autres répondants en fournissant des données appropriées et fiables pour l'établissement des statistiques nécessaires et de la coopération entre utilisateurs et producteurs de statistiques en vue de répondre aux besoins des utilisateurs,

Rappelant les efforts déployés par les organisations gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de statistique pour élaborer des normes et des concepts permettant les comparaisons entre les pays,

Rappelant également la Déclaration d'éthique professionnelle de l'Institut international de statistique,

Ayant estimé que la résolution C (47), adoptée par la Commission économique pour l'Europe le 15 avril 1992, revêt une importance universelle,

Notant qu'à sa huitième session, tenue à Bangkok en novembre 1993, le Groupe d'experts des statistiques, chargé par le Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) d'examiner les principes fondamentaux, avait accepté en principe la version de la CEE et fait valoir que ces principes étaient applicables à tous les pays,

Notant également qu'à sa huitième session, tenue à Addis-Abeba en mars 1994, la Conférence mixte des planificateurs, statisticiens et démographes africains a considéré que les principes fondamentaux de la statistique officielle revêtent une importance universelle,

Adopte les principes suivants de la statistique officielle:

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. À l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

Source: Conseil Economique et Social des Nations Unies, 1994: Compte-rendu de la session spéciale de la Commission Statistique (New York, 111B14 avril 1994), E/1994/29

<http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc94/f1994.htm>

Le projet de loi statistique proposé répond aux critères généraux d'une loi statistique moderne: indépendance scientifique, coordination, confidentialité, règles de transparence qui favorisent l'accès aux informations statistiques à tous les utilisateurs, obligation de réponse, respect des normes, concepts, méthodes utilisés au niveau international etc.... Ce projet reste en revanche

imprécis en ce qui concerne l'attribution des missions statistiques, la définition du champ des statistiques publiques⁷ et la définition des relations fonctionnelles entre les différents producteurs de données statistiques. Le système statistique des Comores a toujours été sous-développé et sa refondation est rendue difficile au vu de la complexité de la décentralisation et des contraintes de capacités. Le projet d'une loi statistique doit s'inscrire dans le cadre d'une réforme globale qui demande beaucoup de concertations et d'explications, et qui définit clairement la mission de statistique publique, les résultats attendus et les liens fonctionnels entre les différentes parties prenantes du système statistique. Ainsi, la réforme du cadre légal et réglementaire du système statistique, et le statut de la Direction Nationale de la Statistique, doivent s'inscrire parfaitement dans le cadre du processus de formulation de la SNDS.

Rôle et fonctionnement de la Direction Nationale de la Statistique

1.1.1.1 Situation institutionnelle

Depuis l'indépendance acquise le 6 juillet 1975, la Direction Nationale de la Statistique a toujours été administrativement rattachée au Département en charge du Plan en tant que structure chargée d'étudier et de suivre l'exécution de la politique de développement économique et social du Gouvernement. Il s'agit d'une tutelle administrative qui a connu deux grandes phases sur le plan institutionnel:

- Durant la première phase qui va de 1975 à 2000, la Direction Centrale de la Statistique était rattachée à la Direction Générale du Plan (DGP), qui comptait en son sein la Direction de la Planification. La tutelle politique de la DGP était durant cette phase, passée de la Présidence de la République au Ministère en charge du Plan dont les attributions pouvaient varier avec les changements de Gouvernement. Le dernier décret portant organisation de la DGP porte la référence n°00-90/CE du 22 juillet 2000;
- La deuxième phase débute par la transformation de la DGP en Commissariat Général au Plan, par décret n°01-106/CE du 4 septembre 2001, et son rattachement aux services du Chef de l'Etat jusqu'en 2006 où il a été institutionnellement lié au Ministère des Finances, du Budget et du Plan. Ce changement de tutelle n'a pas apporté de modification dans les missions et l'organisation du CGP en trois composantes: Direction de coordination et de contrôle des projets, Direction de la population et du développement, Direction Nationale de la Statistique.

De plus, les attributions et l'organisation du CGP telles que définies par le décret n°01-106/CE du 4 septembre 2001, qui restent toujours en vigueur, ne sont pas adaptées de par son antériorité et son contenu, à la nouvelle Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001 et à celle des trois îles autonomes adoptées en 2002, et qui stipulent que:

- L'élaboration de tout projet de développement économique de l'Union doit se faire après une large concertation des Îles Autonomes qui assurent son exécution sur leur territoire;
- Chaque Île Autonome élabore son propre plan de développement socio-économique et en fixe les objectifs.

La mise en perspective du caractère sous-développé du système statistique national et de la situation institutionnelle de la Direction Nationale de la Statistique, marquée par la double tutelle administrative et politique, suscite de sérieuses interrogations sur la finalité de la production statistique, le degré d'indépendance de toute interférence politique et l'ancrage institutionnel d'un

⁷ L'Article 22 dudit projet de loi stipule que "les attributions et les règles de fonctionnement de la Direction nationale de la statistique et des autres services relevant du système statistique national sont définies dans le cadre des attributions des départements ministériels et organismes dont ils dépendent"

bureau central de la statistique sensé être le moteur de la coordination technique et opérationnelle de l'ensemble du système.

1.1.1.2 Missions et Organisation de la Direction Nationale de la Statistique

La Direction Nationale de la Statistique dépend hiérarchiquement du Commissariat Général au Plan, avec des missions définies par le décret n° 01-106/CE du 4 septembre 2001 ainsi qu'il suit:

- Elaborer et de proposer au gouvernement le cadre juridique et institutionnel devant régir la production et l'utilisation de l'information statistique;
- Collecter, stocker, traiter et diffuser des données statistiques rendant compte de la situation économique et sociale du pays;
- Identifier et étudier les effets des mesures de politiques économiques et sociales;
- Elaborer la méthodologie et la standardisation des données statistiques provenant des unités statistiques des autres ministères;
- Concevoir, préparer, superviser et exécuter toutes les opérations de recensement de la population, des enquêtes statistiques auprès des entreprises, des ménages, etc.
- Soumettre à l'approbation du gouvernement les instruments et les moyens de gestion macro-économique du pays.

La Direction Nationale de la Statistique est organisée autour de deux Divisions et six services, comme suit:

- Division des Statistiques Economiques
 - Service de la comptabilité nationale
 - Service de l'indice de prix
 - Service des statistiques du commerce extérieur
 - Service de la Prévision et de la Conjoncture
- Division des Statistiques générales, des Enquêtes et des Opérations de terrain
 - Service des Etudes, Enquêtes, Recensement, administration et finances
 - Service d'Exploitation et Informatique.

Les missions et l'organisation de la Direction Nationale de la Statistique ne mettent pas en exergue (i) la fonction de coordination du système statistique national; et (ii) la fonction de suivi des conditions de vie des ménages, que la Direction Nationale de la Statistique devrait assumer dans le cadre du suivi/évaluation de la SCR.P.

Budget, Ressources humaines et Equipements

Il n'y a pas de budget propre à la production statistique, l'ensemble des ressources de l'Etat étant gérées par le CGP. Et pour mémoire, le budget alloué en 2006 a été de 28,3 millions de FC, dont 13,4 millions de FC affectés aux dépenses de personnel de la Direction Nationale de la Statistique et 2,7 millions de FC pour les autres dépenses courantes du CGP.

Le programme d'enquêtes et les activités statistiques pour 2001-2006, sont financés principalement par les partenaires extérieurs -PNUD, FAO, UNICEF, OMS, FNUAP, BAD, Banque Mondiale et Coopération française-, avec une contrepartie gouvernementale généralement évaluée en nature.

Les ressources humaines de la Direction Nationale de la Statistique sont insuffisantes aussi bien quantitativement que qualitativement: les effectifs budgétisés en 2006, sont de 6 cadres supérieurs (3 ITS, 2 Démographes et 1 informaticien), et de 6 cadres moyens. Le taux de déperdition du

personnel cadre supérieur a été de 17 %⁸ en 2006, un taux identique à celui des cadres moyens. La déperdition du personnel a été plus importante durant la période 2001-2006, avec 29 % pour les cadres supérieurs⁹ et 54 % pour les cadres moyens. Pour faire face à l'insuffisance et à la déperdition du personnel, la Direction Nationale de la Statistique a admis en 2005, 4 statisticiens et 3 cadres moyens à titre de stagiaires, dans l'attente d'un recrutement par la Fonction publique. Ces stagiaires se sont démobilisés ou ont pu être embauchés ailleurs. Il faut observer que les recrutements dans la Fonction publique sont gelés, et d'après l'organigramme et la composition des services prévus dans la réforme de la FOP de 1996, il resterait 3 postes de statisticiens à pourvoir.

Le cadre de travail n'est pas adapté, la Direction Nationale de la Statistique ne disposant que 6 bureaux et une salle informatique, faiblement équipés et en mauvais état (entretien courant, toiture, climatisation). Les équipements informatiques et bureautiques de la Direction sont d'une moyenne d'âge de 2 à 3 ans, et sont composés de 12 ordinateurs, de 7 imprimantes, d'1 copieur, d'1 scanner. Et en matière de transport, la Direction dispose de 2 véhicules et 2 motos. L'entretien de l'ensemble des équipements informatiques et de transport, n'est pas régulièrement assuré, occasionnant des pannes prolongées¹⁰.

1.1.1.3 Dispositifs en vigueur au sein de la Direction Nationale de la Statistique

Il faut entendre par dispositif, un ensemble de méthodes et de moyens permettant d'instrumentaliser les missions dévolues à une structure.

L'organisation actuelle de la Direction Nationale de la Statistique est fort éloignée du modèle constitué par les principaux dispositifs identifiés au sein d'un organe central de statistique, car il existe un seul qui est peu ou prou organisé, à savoir le dispositif d'enquêtes auprès des ménages et de recensement de population, qui comprend un ensemble d'opérations pour la période 2000–2006:

- Enquête MICS (2000)
- Enquête sur la perception de la pauvreté aux Comores (EPP, 2002)
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2003)
- Enquête Intégrale auprès des Ménages (EIM, 2004)
- Recensement Général Agricole (RGA, 2004)

A delà de ce dispositif d'enquêtes les activités de la Direction Nationale de la Statistique gravitent autour des statistiques des prix et de la mise en place du Programme de Comparaison International (PCI – Afrique) – Comores, et de l'analyse des dites enquêtes et recensement.

Il n'existe pas de système de base de données au sein de la Direction Nationale de la Statistique, les données primaires ou tirées des enquêtes sont stockées par des tableurs ou des progiciels, ce qui limite largement leur exploitation. L'installation de DEV-INFO permet de disposer d'un système de gestion d'indicateurs, mais il reste en désuétude depuis 2005.

On ne peut pas non plus parler de dispositif de publication et de diffusion, puisqu'il n'existe pas de plan de publication régulier des rares produits statistiques (prix, commerce extérieur, comptes nationaux) et les résultats et analyses des enquêtes et recensement bien que disponibles ne sont que partiellement mis à la disposition des utilisateurs, faute de provisions budgétaires suffisantes.

⁸ Soit 1 départ sur 6 cadres

⁹ Il faut noter que parmi les deux cadres qui sont partis, il y a le spécialiste formé en comptabilité nationale

¹⁰ A titre anecdotique, les ordinateurs ne sont pas équipés de logiciels antivirus.

1.2. Etat des lieux par domaine statistique

Comptes nationaux

Le service chargé de l'élaboration des comptes nationaux à la Direction Nationale de la Statistique, n'est pas fonctionnel. Les estimations disponibles qui vont de 1976 à 2005, reposent pratiquement sur la même méthode d'évaluation du PIB suivant l'optique "Dépenses" et par branche d'activité économique, au vu des quelques données disponibles. Ces comptes nationaux sommaires sont élaborés avec des appuis techniques ponctuels. Il faut noter que la DNS ne dispose pas d'une équipe qualifiée de comptables nationaux et qu'elle reste confrontée à de sérieuses difficultés de collecte des données.

Budget, Ressources humaines et Equipements

Le service chargé des comptes nationaux ne dispose pas de budget propre et les équipements ne sont pas dédiés à leur confection. Sur le plan des ressources humaines, un seul cadre est chargé de la production des comptes nationaux, appuyé ponctuellement par des stagiaires non motivés.

Production et qualité des données

Les principaux agrégats des comptes nationaux ont été estimés sur la période 1976 à 1993, avec l'appui technique de la Banque Mondiale et de la CEA. Et le PNUD a aidé à la confection des comptes de 1994 et 1995. Par la suite, ces comptes ont été élaborés sur la base des extrapolations qui ne sont pas rigoureusement documentées. La dernière note méthodologique disponible est relative à la confection des comptes de 1997.

De plus, la qualité de ces comptes nationaux sommaires reste entachée par l'absence de mise en œuvre le norme en vigueur qu'est le SCN93, la faiblesse des sources de données, ainsi que par des hypothèses fortes portant sur les déflateurs du PIB, compliquées par le changement d'année de base de 1990 à 1999.

L'un des défis les plus importants de la SNDS est la construction d'un dispositif d'élaboration des comptes nationaux et de statistiques macro-économiques intégrées, par:

- L'adoption du nouveau Système de Comptabilité Nationale des Nations-Unies (SCN 93), en vigueur dans presque tous les pays du monde;
- La mise en oeuvre de méthodes harmonisées d'élaboration des comptes, par rapport aux Etats membres d'AFRISTAT, et qui passent par la modernisation des comptes avec l'adoption du SCN93, l'utilisation d'un outil commun de confection des comptes (ERETES) et le choix d'une année de base des comptes;
- Et la mise en oeuvre de méthodes harmonisées d'élaboration des comptes, qui intègrent l'harmonisation de cadres comptables et statistiques tels que: (i) l'adoption de la révision V du manuel de la Balance des Paiements et l'harmonisation des méthodes d'élaboration des Balances des Paiements; (ii) l'application du Manuel de statistiques des finances publiques de 2001; (iii) l'adoption d'un plan comptable des entreprises commun à l'ensemble des Etats membres d'AFRISTAT; (iv) l'harmonisation des méthodes d'élaboration des Tableaux des Opérations Financières de l'Etat (TOFE); (v) l'adoption de méthodologies harmonisées pour le relevé des prix et le calcul des indices des prix à la consommation des ménages (logiciel CHAPO); et (vi) l'utilisation du logiciel EUROTRACE comme cadre commun de traitement des statistiques du commerce extérieur.

Cette modernisation des comptes nationaux suivant le SCN93 serait amorcée avec la mise en œuvre de la seconde phase de l'appui de la BAD dans le cadre du PCI-Afrique, mais elle ne saurait être durable sans une équipe permanente, épaulée par une aide internationale substantielle, et un dispositif permanent de collecte et de traitement de l'information.

Statistiques des prix

Les statistiques des prix sont produites par la Direction Nationale de la Statistique et les Directions générales du Plan des Îles Autonomes d'Anjouan et de Mwali. Elles ne sont pas produites par la DGP de la Grande Comore pour éviter la duplication des opérations de collecte des prix, conduites par le Service de l'Indice des Prix /Direction Nationale de la Statistique. Les trois services utilisent la même méthodologie de collecte des prix, mais il n'existe pas de mécanisme de partage de l'information entre eux.

Trois principales missions sont dévolues à ces services:

- Collecter les prix des biens et services des produits consommables;
- Calculer l'inflation
- Publier un bulletin trimestriel des statistiques des prix.

Budget, Ressources humaines et Equipements

Aucun des services chargés de la collecte ne dispose de budget propre à la production des statistiques des prix, et les équipements disponibles sont ceux hérités de l'appui de la BAD dans le cadre du PCI-Afrique qui a pris fin en 2006.

Pour chacun de ces services, les ressources humaines permanentes sont uniquement constituées du Chef de service, épaulé par 2 à 3 agents de collecte travaillant à titre bénévole en attendant d'être recrutés.

Production et qualité des données

L'indice des prix à la consommation est calculé mensuellement par la Direction Nationale de la Statistique, avec comme population de référence, l'ensemble des ménages de l'agglomération de Moroni. Sa méthodologie de calcul conforme aux normes internationales (COICOP), a été mise en place avec l'appui d'AFRISTAT: il s'agit d'un indice de type Laspeyres qui couvre la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale, avec un panier de la ménagère comprenant 178 variétés de produits suivis dans 41 points d'observations, avec en particulier, 2 relevés de prix par semaine dans les deux marchés de la capitale, et deux relevés par mois dans les autres points de vente. La période de base de l'indice est l'année 1999 avec des pondérations actualisées sur la base de l'Enquête budget-consommation de 1995. Le contrôle de qualité des données se fait par le chef de service à travers un rapide examen des supports de collecte des données. Et l'indice théoriquement disponible le 10 du mois suivant la collecte, est publié dans Bulletin trimestriel de statistiques des prix, dont la parution n'a duré que de 2001 à 2004. La publication de cet indice devait se faire dans un Bulletin de conjoncture en projet.

Dans les deux Îles Autonomes, les données sont collectées dans les chefs-lieux et concernent un panier de 70 à 80 produits. Elles sont saisies, mais il n'y a pas de plan d'exploitation et de publication. Il faut cependant souligner qu'à Anjouan, seules les données de 2003 à 2005 sont disponibles sous fichier EXCEL.

Trois principales catégories de problèmes liés à la qualité des données sur les prix et de l'inflation, sont à signaler:

- Le champ de l'indice publié ne concerne que la capitale de l'Union des Comores, avec un panier et un système de pondération, qui ne reflèteraient pas la structure actuelle de consommation des ménages. Il est donc urgent que la méthodologie soit actualisée dans le sens d'une révision des pondérations et du panier de produits sur la base de l'Enquête intégrale auprès des ménages (EIM, 2004) et de l'élargissement du champ de couverture de l'indice à l'ensemble du pays;
- L'absence de motivation des agents et la non coopération des répondants lors des relevés des prix, suscitent de sérieuses doutes sur la qualité des données (fausse déclaration et/ou refus de réponses);
- Et l'absence de ressources humaines qualifiées et de budget pour soutenir le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur les prix.

L'urgence de la mise en place d'un dispositif efficace de statistiques des prix dans le cadre de la SNDS, se justifie par l'importance des variables Prix et Inflation dans la conduite de la politique économique et sociale du pays. Il convient de mentionner à cet égard, une des conclusions tirées dans le cadre du PCI-Afrique, qui place les Comores au 6^{ème} rang parmi les 48 pays participants, en terme d'Indice de niveau des prix le plus élevé; ce qui suscite des sérieuses interrogations sur notre système d'information et qui appelle à des mesures appropriées, notamment sur le plan des politiques de gestion des prix.

Statistiques du commerce extérieur

L'élaboration des statistiques du commerce extérieur relève des attributions de la Direction Nationale de la Statistique. Les données douanières constituent la principale source d'information, mais depuis le second trimestre 2006, il n'y a pas eu de transmission de données de la Direction Générale des Douanes à la Direction Nationale de la Statistique. Cette absence de communication de données de source administrative, entre deux départements d'un même ministère, constitue un exemple frappant du dysfonctionnement du système statistique national¹¹, avec un risque de confusion totale entre les statistiques douanières et celles du commerce extérieur.

Budget, Ressources humaines et Equipements

Le service chargé du commerce extérieur à la Direction Nationale de la Statistique ne dispose pas de budget propre et reste réduit au seul Chef de service. Et l'exploitation informatique des données est faite à partir du logiciel EUROTRACE acquis depuis 1991 et régulièrement mis à jour.

Production et qualité des données

Une base de données du commerce extérieur est disponible pour la période allant de 1991 au premier trimestre 2006. La qualité des données est liée à celles des données douanières sensibles au risque de sous-facturation, et sujettes à des problèmes d'exhaustivité des déclarations.

La collecte des statistiques douanières se fait à partir du logiciel SYDONIA 2.7, au niveau des deux centres douaniers -Hahaya et Moroni-, Le centre douanier de Mutsamudu traite les données

¹¹ C'est notamment, une information statistique brute très importante dans la chaîne des statistiques macro-économiques, dont le traitement et l'exploitation n'induisent pas de coût financier supplémentaire

douanières à partir du tableur EXCEL, le logiciel SYDONIA n'étant plus fonctionnel. Ceci pose un sérieux problème de disponibilité d'une base de données consolidée pour les trois centres douaniers de l'Union des Comores et qui inclue les variables utiles pour l'analyse -Valeur, Quantité, Poids, Nature de la marchandise, Provenance et Régime-. Les données disponibles sont centralisées au niveau de la Direction des statistiques et informatique de la Direction Générale des Douanes. Les données tirées des déclarations douanières sont contrôlées suivant la procédure classique de dédouanement de la marchandise. Il n'existe pas de plan de publication mais le système SYDONIA 2.7 permet l'élaboration de tableaux de bord et la sorties des différents états des importations et des exportations.

L'utilisation des données brutes sur les statistiques douanières pose quatre principaux problèmes qui affectent leur utilité:

- Des divergences parfois importantes sont relevées, sur le calcul de la balance commerciale par la BCC qui utilise les statistiques du commerce extérieur fournies par la DGD, et qui procède à des ajustements systématiques sur la base des informations auxiliaires obtenues auprès des opérateurs économiques;
- L'absence de tout traitement statistique approprié pour corriger toute donnée aberrante;
- La non complétude de la base de données consolidées tirées du SYDONIA, du fait du traitement informatique différent entre les centres douaniers de Moroni et Hahaya d'une part, et celui de Mutsamudu, d'autre part;
- L'absence de protocole de transmission de données douanières entre la Direction Générale de la Douane et la Direction Nationale de la Statistique qui produit les statistiques du commerce extérieur à partir du logiciel EUROTRACE. Ce logiciel constitue le cadre commun de traitement des statistiques du commerce extérieur, et intègre un système harmonisé de codification des produits. L'absence de traitement des données par EUROTRACE ne permet pas en particulier, de produire des indicateurs du commerce extérieur et de répondre aux besoins d'information du COMESA auquel l'Union des Comores a adhéré.

Dans le cadre de la SNDS, il est nécessaire de: (i) clarifier les rôles et responsabilités de la DG Douanes et de la Direction Nationale de la Statistique, dans l'établissement des statistiques du commerce extérieur; et (ii) créer un mécanisme permanent d'examen de la qualité des données, entre la Direction Nationale de la Statistique, la DGD, la BCC et l'UCCIA; ce mécanisme devrait être conçu dans le cadre de la coordination du système statistique national, et en particulier, dans la perspective d'élaboration de statistiques macro-économiques intégrées.

Population et conditions de vie des ménages

La Direction Nationale de la Statistique réalise à travers sa Division des Statistiques Générales, des Enquêtes et des Opérations de terrain, l'ensemble des opérations statistiques liées à la population et aux conditions de vie des ménages. Un programme d'enquêtes statistiques y compris le recensement général de la population et de l'habitat, mis en œuvre en 2000-2005, a permis d'élaborer les indicateurs et analyses dans le cadre du processus de formulation de la SCRP.

Ces opérations statistiques sont en règle générale réalisées sous de contraintes budgétaires, et de ressources humaines suffisantes et qualifiées pour l'ensemble du processus d'enquête -opération de terrain, exploitation, analyse-. Les opérations de terrain sont réalisées avec la collaboration des DGP au niveau des Îles autonomes, et il est fait appel à un personnel intérimaire. La diffusion des

données et analyses est partielle. Et la qualité des données ne fait pas l'objet d'un suivi méthodique.

Budget, Ressources humaines et Equipements

La Division des Statistiques Générales, des Enquêtes et des Opérations de terrain ne dispose pas de budget de fonctionnement, et ne dispose que de deux cadres supérieurs. La logistique d'enquête fait défaut et les équipements disponibles sont ceux de la Direction Nationale de la Statistique.

Production et qualité des données

- Les principaux résultats portant sur l'effectif et la répartition spatiale de la population, tirés du Recensement général de population et de l'habitat réalisé le 15 septembre 2003, ont été publiés en 2005. Les analyses du RGPH sous l'angle des thèmes spécifiques telles que la mortalité, la fécondité, la nuptialité, les migrations et les projections, sont en cours de finalisation. De l'avis des principaux utilisateurs du côté des partenaires techniques, le RGPH a connu des problèmes de supervision et d'encadrement, et des interférences politiques seraient à la base du recrutement de certain personnel de terrain. En conséquence, la qualité des données du RGPH souffre d'un problème de couverture¹² et en particulier, d'un sous-enregistrement des enfants de moins de 5 ans. Il s'agit bien évidemment de problèmes techniques solubles notamment dans le cadre des travaux de projections démographiques. Mais ils révèlent les lacunes dans l'organisation et la gestion des opérations statistiques, et ils rendraient difficile le plaidoyer du prochain RGPH. La première conséquence de cette faible qualité des données du RGPH est que la planification des programmes de santé et d'éducation pour le prochain cycle de l'UNDAF 2008-2012, est faite sur la base des projections démographiques basées sur le RGPH 1991. Il est donc urgent que les analyses détaillées du RGPH 2003 soient réalisées, techniquement validées et largement diffusées auprès de tous les utilisateurs.
- Les données statistiques sur la production et la consommation agricoles sont rares et peu fiables. L'Enquête sur la structure de l'agriculture réalisée en 1986/87 n'a pas fourni les rendements et n'a donné que des indications sur les superficies des exploitations. Depuis lors, les quelques renseignements disponibles proviennent des estimations subjectives des vulgarisateurs agricoles, qui ne disposent d'aucune méthodologie. C'est dans ce contexte qu'est réalisé le Recensement Général Agricole (RGA, 2004) réalisé par la Direction Nationale de la Statistique avec la collaboration du Secrétariat Général du Ministère chargé de la production agricole et de l'élevage. Le RGA 2004 a concerné l'ensemble des exploitations agricoles dans les trois îles constituant l'Union des Comores, à l'exclusion des grands centres urbains, impliqués dans l'agriculture et/ou dans l'élevage, à l'exclusion des cultures maraîchères et fruitières. Le RGA 2004 n'est en fait qu'une enquête par sondage stratifié à deux degrés: Au premier degré, 152 unités primaires (sur un total 311 villages ou localités) tirées avec probabilités inégales (et avec remise) proportionnellement à leurs tailles; et au deuxième degré, les 1824 exploitations agricoles, tirées avec probabilités égales et sans remise. Le taux de sondage final de l'ordre de 3 %, devait permettre d'obtenir des résultats fiables au niveau des Iles et des (12) Préfectures/Régions. Ainsi, la méthode de tirage de l'échantillon est techniquement valide, mis l'on peut émettre des réserves sur la représentativité des résultats au niveaux des 12 Préfectures/Régions du pays. Par ailleurs, le rapport disponible depuis novembre 2005 pour diffusion, passe en revue la qualité des données, en soulignant les importants

¹² La mission n'a pas eu accès au rapport de l'enquête de couverture du RGPH, malgré rappels

écarts non expliqués entre les estimations du RGA 2004 et les estimations faites par le BDPA en 1991. Ainsi, la réalisation du RGA 2004 constitue une avancée importante dans la maîtrise des statistiques sur la production et la consommation agricoles, malgré les réserves sur la qualité et la représentativité des données. Elle pose en revanche deux séries de problèmes déterminants au niveau du système statistique national: (i) la faible appropriation du processus d'enquête et des résultats du RGA 2004 par les départements ministériels en charges du développement rural au niveau de l'Union et des Îles autonomes; (ii) l'absence de mise en œuvre d'une méthodologie du système permanent de statistiques agricoles, en vue de la production régulière de données fiables et à jour sur le secteur agricole et pastoral, un des principaux résultats attendus de la réalisation du RGA 2004.

- Les investigations statistiques d'appréhension de la pauvreté et du progrès social, manquent de continuité dans leur programmation dans le temps et restent basées sur des méthodologies différentes avec une qualité des données diversement appréciable: RGPH 1991, EBC 1995, EDS 1996, Enquêtes qualitatives sur la pauvreté de 1997; MICS 2000, Enquête sur la perception de la pauvreté aux Comores (EPP, 2002), RGPH 2003, RGA 2004 et Enquête intégrale auprès des ménages (EIM, 2004). L'analyse critique de la production et de la qualité des données de l'EIM 2004, apporte un éclairage particulier sur les problématiques du renforcement des capacités pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages. Le plan de sondage de l'EIM 2004 diffère de celui de l'EBC 1995, et repose sur un échantillon de 2988 ménages, tirés dans 249 unités primaires -zones de dénombrement (ZD) du RGPH 2003-, choisies, au sein de chaque île, à partir d'une liste distinguant les zones urbaines et rurales, et Moroni. Il s'agit d'un sondage stratifié (39 strates croisant le canton et le milieu -urbain ou rural-) qui intègre en plus 88 ZD appartenant 68 localités¹³ concernées par les actions du Fonds d'Appui de Développement Communautaire (FADC). L'EIM constitue la première enquête auprès des ménages qui intègre un large éventail de variables aux niveaux micro et méso économiques et qui vise entre autres, l'évaluation du programme de développement qu'est le FADC. Les données et analyses de l'EIM suscitent trois réflexions:
 - L'insuffisante valorisation des données de l'EIM utilisée pour décrire les dimensions de la pauvreté et de l'inégalité monétaire, la stratification du bien-être des ménages par rapport à la vulnérabilité à la pauvreté monétaire, quelques dimensions de la pauvreté non monétaire et la relation entre la pauvreté monétaire, l'emploi et le chômage. Les variables de l'EIM permettent de faire des analyses approfondies de la pauvreté dans sa multidimensionnalité, des analyses qui permettraient en plus de valider la qualité des données;
 - Des indices qui suscitent des questionnements sur la qualité des données et/ou des méthodologies de calcul des mesures de pauvreté: (i) Les analyses de pauvreté monétaire sont faites sur la base d'un seuil de pauvreté par île calculé sur la base d'une seule méthodologie et qui donne approximativement 2 dollars (US) par tête et par jour pour la Grande-Comore et Mohéli contre 1,7 dollars à Anjouan, et il aurait fallu appliquer plusieurs méthodes afin de tester la robustesse des résultats sur la pauvreté; (ii) le ratio de pauvreté de 44,8 % des individus, est parmi les plus faibles de la zone CFA, tout en restant légèrement inférieur à celui du Gabon, de la Côte d'Ivoire, du Benin et du Cameroun; ce résultat semble contredire les données sur le PIB/tête et sachant que le Gabon, la Guinée Equatoriale et les Comores, ont l'Indice de niveau des prix le plus élevé (PCI Afrique) dans ladite zone monétaire; (iii) Les résultats de pauvreté monétaire sont très différents des perceptions des populations quant à la satisfaction des besoins alimentaires en

¹³ Sur un total de 76 localités bénéficiant de l'appui du FADC, dans l'ensemble du pays

quantité et en qualité, qui sont en moyenne de 16,6 % (20,5 % en Grande Comore, 22,8 % à Mohéli et 4,6 % à Anjouan) (iv) Les explications de la baisse du ratio de pauvreté des individus de 54,6 % en 1995 (EBC) à 44,8 % en 2004 (EIM), doivent dépasser le cadre des réserves portant la structure des échantillons, de la période de référence, et des composantes des dépenses, d'autant plus que l'EIM conduit à une nouvelle configuration de la pauvreté monétaire marquée par une baisse statistiquement significative uniquement observée à Anjouan et Mohéli, dans une période marquée par les crises séparatiste et socio-économique; (v) La forte vulnérabilité à la pauvreté monétaire, 63 % des ménages, qui s'accompagne des formes de pauvreté -durable et transitoire- variables suivant les îles.

- Les observations portées sur la production et la qualité des données relatives à la population et aux conditions de vie des ménages, montrent à l'évidence: (i) la faible qualité du dispositif d'enquêtes; (ii) la faible valorisation des données d'enquêtes due à l'insuffisance du personnel qualifié pour l'exploitation et l'analyse; (iii) et la nécessité de conduire des analyses approfondies dans la perspective de finalisation de la SCRP.

Balance des paiements et Statistiques monétaires

La BCC produit et publie les statistiques portant sur la situation monétaire et la balance des paiements, à travers son Département des Etudes et Statistiques Economiques. Cette production statistique est régie par la Loi cadre fédérale n° 80-08 du 3 mai 1980 relative à la monnaie et au rôle de la BCC dans le contrôle des banques, des établissements financiers, du crédit et des changes, ainsi que par le Décret n° 87-005/PR portant réglementation des relations financières entre la République et l'étranger.

Budget, Ressources humaines et Equipements

Le département en charge de la production statistique ne dispose pas de budget propre et les ressources humaines sont limitées à deux cadres moyens et un agent. Le département dispose du matériel informatique et bureautique, ainsi qu'un réseau informatique interne et un accès régulier à INTERNET. Un recrutement de trois cadres moyens est prévu pour renforcer l'équipe en charge de la production statistique.

Production et qualité des données

Les statistiques monétaires sont produites sur une base mensuelle, à partir des déclarations des situations comptables des établissements bancaires et financiers, et la qualité des données est appréciée à partir des missions ponctuelles de contrôle effectuées par la BCC. Il n'y a pas de problème statistique particulier, vu la configuration spécifique du système bancaire constitué de la BIC-C, BDC, CNE/CCP, COMORES EXPRESS, les services financiers de la SNPSF, et des deux réseaux de caisses mutualistes décentralisés MECK et SANDUK. Il faut toutefois mentionner que Les SANDUK de la Grande Comore et de Mohéli ne sont pas encore conventionnés et ne font donc pas partie du champ des statistiques monétaires.

Les données de balance des paiements sont compilées sur une base annuelle et publiées dans le cadre du rapport annuel de la BCC, au plus tard un semestre après la fin de l'exercice, délai conforme aux recommandations du SGDD. Elles proviennent de quatre principales sources: (i) les statistiques douanières sur lesquelles sont appliquées des ajustements au vu de la qualité des données; (ii) la dette extérieure et par extension, le TOFE, qui présentent des difficultés de suivi; (iii) du programme d'investissement public (PIP); et (iv) les données d'enquête annuelle, de février à mars, auprès des principaux acteurs économiques, mais dont la qualité est amoindrie par des

taux de réponse demeurent très bas (30 % à 40 % suivant les années), et un champ statistique qui doit s'élargir de 55 opérateurs économiques à ceux qui opèrent des transactions avec l'étranger, parmi les 800 entreprises formelles¹⁴ présentes dans le pays. Au-delà de ces questions de qualité des données, il faut signaler que la balance des paiements à partir de 2003, est établie conformément à la norme en vigueur (du Manuel V de la Balance des paiements), grâce à la mise en œuvre des recommandations de la mission d'appui technique du FMI d'avril 2005. La transmission des données aux utilisateurs, notamment au FMI, est facilitée par cet accès régulier à INTERNET et à l'établissement récent de la liaison VSAT pour les communications internationales.

En ce qui concerne la Position extérieure globale, une tentative d'estimation a été faite pour 2003 et 2004, le problème des sources statistiques reste entier.

La BCC est le seul organisme du SSN qui publie régulièrement sa production statistique à travers: (i) Un rapport annuel sur la situation économique, financière et monétaire des Comores; et (ii) Deux notes de conjoncture économique, financière et monétaire : une en Mars relative à l'année écoulée, l'autre en Septembre pour le premier semestre de l'année en cours. Ces deux notes sont présentées aux réunions de la Zone Franc.

Statistiques des Finances Publiques

Le Ministère chargé des Finances et du Budget n'a pas de service spécialisé pour la production des statistiques des finances publiques. Les données sont consolidées dans le cadre des réunions régulières du Comité budgétaire, une structure informelle qui réunit les départements de l'Union et des Îles autonomes (Budget, Trésor, Douanes, Impôts, Fonction publique) et la BCC.

Par décret n° 07-018/PR du 11 février 2007, il est créé une Cellule technique permanente de suivi des réformes économiques et financières (CREF) placée auprès du Ministre des finances de l'Union qui a entre autres missions principales: (i) la collecte et la compilation des informations économiques, financières, et fiscales émanant des différentes structures du Ministère des finances de l'Union et des Îles autonomes, de la BCC et des services des autres ministères, ainsi que leur vérification, leur traitement, leur consolidation et leur analyse; et (ii) l'élaboration et le suivi du Tableau d'opérations financières de l'Etat (TOFE). Les travaux du CREF seront facilités et validés par le Comité budgétaire.

Le CREF créé dans la perspective d'un éventuel accord sur la FRPC avec le FMI, est chargé entre autres, de la production des statistiques des finances publiques et du TOFE, dans le cadre d'une coordination technique du Comité budgétaire. Cette architecture institutionnelle ne doit pas masquer les enjeux que représentent les statistiques des finances publiques fiables, et portant sur l'approche budgétaire, et la publication et l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources publiques:

A titre de rappel, les mesures et actions de l'approche budgétaire définie dans le plan d'action de la SCRIP mais dont la mise en œuvre n'est pas encore effective, sont:

- Le financement des programmes du gouvernement et non plus des structures;
- L'affectation des moyens en fonction des objectifs à atteindre;
- La mise en place d'indicateurs de performance et la détermination de cibles annuelles précises;

¹⁴ L'UCCIA recense environ 500 entreprises affiliées

- L'élaboration de 2 Budgets programmes dans deux secteurs prioritaires (Education et Santé) à partir du budget 2006;
- La généralisation du mécanisme de budget programme à tous les secteurs en 2009;
- Dans le cadre de la préparation du plan d'action de la SCRP pour la période 2006-2009, un effort a été fait pour établir une programmation basée sur une approche de budget-programme consolidé.

Et les obligations légales portant sur la publication et l'obligation de rendre compte sont

- Au titre de la Loi sur les opérations financières de l'État, le dépôt par le Gouvernement au bureau de l'Assemblée nationale comme annexe de la loi de finances, d'un rapport de performance en terme de résultats atteints et de perspectives d'avenir;
- Et la communication par le Gouvernement des indicateurs macro-économiques et budgétaires du trimestre passé au début de chaque trimestre ou du rapport de la Cour des comptes relatif à l'exécution qui doit être voté avant l'exercice n+2.

Le CREF n'est pas encore opérationnel. Et l'examen rapide des contraintes en ressources humaines et du processus de production des statistiques des finances publiques, de la Direction Nationale du Budget et du Trésor public, donne une idée assez précise des problèmes de capacités statistiques à résoudre dans le cadre de la SNDS.

Budget, Ressources humaines et Equipements

La DNB compte parmi ses effectifs un statisticien mais ne dispose pas de service chargé de la production statistique.

Le Trésor public dispose de trois agents affectés au sein du Service informatique, qui a la responsabilité de la collecte et du traitement des données, et la production d'un document retraçant la situation mensuelle ou annuelle des prévisions et des réalisations des recettes de l'Etat, les engagements et les réalisations des dépenses. Le matériel informatique est devenu obsolète.

Il est prévu que le CREF puisse disposer de quatre cadres supérieurs, d'un secrétariat et de moyens matériels.

Production et qualité des données

Les données portant sur les dépenses de l'Etat font l'objet d'une concertation permanente entre le Trésor Public et la DNB. La réforme de la nomenclature budgétaire initiée en 2006, concerne toutes les dépenses du budget général et des budgets annexes, les recettes et les comptes spéciaux du trésor. Cette nomenclature conforme aux normes internationales (COFOG)¹⁵, repose sur une codification multidimensionnelle -économique, fonctionnelle et administrative-. Mais la codification fonctionnelle n'est pas encore opérationnelle en raison notamment des contraintes de capacités techniques et humaines, un problème susceptible d'être résolu avec l'informatisation de la chaîne des dépenses publiques sous financement de la Banque Mondiale, prévue en septembre 2007 et exécutoire en 2008. Les difficultés d'application de la nomenclature se pose en particulier, pour ce qui concerne les données de la Douane, ce qui rend difficile la mise en cohérence des sources statistiques -BCC, Trésor public et Douanes-.

¹⁵ Classification des fonctions des Administrations Publiques

A ces contraintes de capacités techniques et humaines, s'ajoute l'absence de liens fonctionnels entre les départements de l'Union et des Îles autonomes intervenant dans la chaîne des dépenses et des recettes, qui a été à l'origine de la création du Comité budgétaire qui arrive malgré les difficultés techniques, à publier le TOFE sur une base trimestrielle.

La création d'un dispositif de statistiques des finances publiques, dans la perspective d'élaboration de statistiques macro-économiques intégrées, reste un objectif important à atteindre dans la SNDS. La mise en route de la CREF constituerait une première phase dans la construction de ce dispositif.

Statistiques de l'éducation

Le système d'information statistique de l'éducation (SISE) est assuré par la Direction Générale de la Planification, des Études et des Projets (DGPEP) en collaboration avec les Directions de la Planification de l'Éducation (DPE) des Îles autonomes. Ces quatre départements disposent de services chargés de la production statistique.

Il faut observer que malgré les contraintes techniques et humaines, la coordination verticale entre le niveau central et le niveau régional, sur le plan de la collecte et du traitement des données par les structures de production statistique, fonctionne dans l'attente d'une clarification des liens fonctionnels entre elles. Mais au-delà de la collecte et du traitement des données, le véritable défi se situe au niveau de l'utilité de la statistique dans la perspective d'une amélioration durable de la gestion du système d'éducation selon une approche sectorielle¹⁶ avec la possibilité d'un appui budgétaire. En effet les mesures et orientations en matière d'éducation sont définies dans le Plan National d'Action de l'Éducation pour tous (2003–2015) et le Plan Directeur de l'Éducation (2004–2009), la plan d'action de la SCRIP (2006–2009), le plan national d'action de l'éducation des filles (PNAEF), et une proposition en cours de finalisation en 2007, sur le "Fast Track Initiative". Le processus de décentralisation agit sur le plan des besoins et actions, incluant la gestion et l'administration de projets, la planification, la maîtrise des outils statistiques, la programmation et le suivi budgétaire.

Il convient aussi de rappeler que les principaux partenaires extérieurs dans le système éducatif que sont la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Coopération française et l'UNICEF, inscrivent leurs appuis techniques et financiers dans cette perspective de gestion du système de l'éducation selon une approche sectorielle avec la possibilité d'un appui budgétaire, comme c'est le cas dans la majorité des pays africains.

Le défi dans le cadre de la SNDS, c'est la consolidation du SISE tenant compte de la décentralisation, et en veillant à la nécessaire complémentarité avec le dispositif des statistiques des finances publiques.

Budget, Ressources humaines et Equipements

Le service en charge de la production statistique au sein de la DGPEP ne dispose pas de budget propre, et le personnel est insuffisant et peu qualifié: 2 planificateurs de l'éducation, 2 cadres moyens et 2 agents. Il prévu 6 nouveaux recrutements dont 3 cadres supérieurs. La DGPEP ne dispose pas de locaux à usage de bureaux, et qui fait face à une insuffisance des ressources matérielles et de l'équipement informatique.

¹⁶ Il faut rappeler que dans le cadre d'une approche sectorielle, les parties prenantes se réunissent régulièrement pour discuter de l'exécution et du suivi des actions dans le secteur sur la base de la programmation et de la budgétisation

Les DPE des Îles autonomes ont les mêmes contraintes budgétaires et humaines, et le cadre de travail n'est pas adapté à la production statistique. Le personnel est constitué d'un cadre supérieur et de trois agents statistiques, et les équipements informatiques sont dans un état vétuste.

Le personnel de la DGPEP et des DEP ne perçoit pas de primes de fonction, contrairement à celui du Service des examens, ce qui constitue un facteur de démotivation. Le personnel d'enquête constitué par les responsables d'établissements, reçoit une prime d'incitation à la collecte des données.

La collecte, le traitement et la diffusion des données sont fortement dépendantes du financement extérieur (UNICEF et PASEC) compromettant la pérennité du dispositif des statistiques de l'éducation.

Production et qualité des données

Pour la production des données statistiques, deux enquêtes sont réalisées au cours d'une année scolaire: l'enquête rapide qui donne une photographie générale du système éducatif et l'enquête annuelle qui donne une situation beaucoup plus détaillée du système éducatif.

- l'enquête rapide réalisée à la rentrée scolaire porte sur les structures pédagogiques, les effectifs élèves, le personnel enseignant et non enseignant au niveau des établissements publics;
- l'enquête annuelle réalisée en milieu d'année, vise à: (i) recenser les élèves des différents établissements publics et privés du pays; (ii) actualiser le fichier des personnels en poste dans les établissements publics; (iii) inventorier les infrastructures, équipements et matériels pédagogiques (quantité et qualité); et (iv) évaluer les investissements locaux (part des communautés et de l'Etat), les aides apportées par d'autres pays, organismes et institutions étrangères.

Ces enquêtes sont réalisées par les DPE des Îles autonomes, sous la supervision de la DGPEP, avec le concours des inspecteurs et conseillers pédagogiques, et des directeurs d'écoles.

La qualité des données est entachée par des incohérences de certains chiffres, surtout au niveau des âges, et/ou par des non réponses partielles. Et il subsiste des retards de remontée des questionnaires d'enquêtes.

Le traitement et l'analyse des données se font au niveau des DEP, avec les contraintes de capacités d'analyses. A partir de 2002, chaque Ministère de l'Education dans les Îles autonomes établirait un Tableau de bord annuel, mais cette publication est irrégulière. Le Ministère de l'Education Nationale a la charge de synthétiser et de consolider ces différentes informations statistiques issues des entités insulaires en vue de publier le Tableau de bord national. La publication du Tableau de bord est irrégulière, et spécialement depuis 1998 qui a marqué la fin des projets PARSEC, PASECOM et Education II. Il convient aussi de souligner que les bases de données ne sont pas opérationnelles dans la mesure où depuis la fin du PASECOM, aucune mise à jour n'a été faite faute de moyens.

Mis à part le Tableau de bord de l'éducation, qui constitue la principale publication, quelques études et les principaux indicateurs du système éducatif sont publiés de façon ponctuelle, avec l'appui des organisations internationales notamment l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale.

Statistiques sanitaires

Le système d'information sanitaire (SIS) est piloté par la Direction Nationale de la Santé (DNS) en collaboration avec les Directions Générales de la Santé (DGS) des Îles autonomes. Chacune de ces directions dispose d'un service chargé des statistiques sanitaires. Il faut observer que tout comme dans le domaine de l'Éducation, la coordination verticale entre le niveau central et le niveau régional, sur le plan de la collecte et du traitement des données statistiques sanitaires, fonctionne dans l'attente d'une clarification des liens fonctionnels entre les structures concernées. Et il n'existe pas de directives claires en matière de publication des informations sanitaires.

Le début de la mise en œuvre du Schéma Directeur National du Système d'Information Sanitaire (SDNSIS) élaboré en 2004, n'a pas donné les signes de solutions durables aux problèmes du SIS. Et c'est ainsi que la Vice Présidence chargée de la Santé a diligemment une évaluation du SIS, réalisée en avril 2007 avec l'appui du Réseau de Métrologie Sanitaire (RMS)¹⁷.

Cette évaluation approfondie était rendue nécessaire pour reformuler la stratégie de développement du SIS, afin de répondre aux besoins d'information nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de la Politique Nationale de Santé validée en 2005 qui se fonde sur les orientations de la SCRP et des OMD, et qui s'appuie sur une série de programmes nationaux tels que: (i) le PNLS (pour le VIH/SIDA); (ii) le PNLN (paludisme); (iii) la Programme élargi de vaccination (PEV); (iv) la politique et le plan d'action en matière de santé de la reproduction; (v) la Feuille de route des Comores pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néo-natale adoptée en 2004 et appuyée par l'ensemble des partenaires au développement des Comores.

Le cadre de la Politique Nationale de la Santé étant défini, et le défi se situe comme pour le domaine de l'Éducation, dans la mise en place d'un SIS dans la perspective d'une amélioration durable de la gestion du système de santé tenant compte du processus de décentralisation, selon une approche sectorielle avec la possibilité d'un appui budgétaire. Cette approche sectorielle est dictée par la Politique Nationale de la Santé et les procédures en vigueur des principaux partenaires techniques et financiers (UNICEF, OMS, FNUAP, ONUSIDA, BIT, OMS, Banque Mondiale, Union Européenne et Coopération française). Ce processus de décentralisation agit sur le plan des besoins et actions, incluant la gestion et l'administration de projets, la planification, la maîtrise des outils statistiques, la programmation et le suivi budgétaire.

Le défi dans le cadre de la SNDS, c'est la consolidation du SIS tenant compte de la décentralisation, et en veillant à la nécessaire complémentarité avec le dispositif des statistiques des finances publiques, ainsi qu'avec le dispositif d'enquêtes auprès des ménages et de recensement de population.

Budget, Ressources humaines et Equipements

En règle générale, aucun des services chargés du SIS au niveau national ou régional, ne dispose de budget propre, et les capacités nationales disponibles au niveau du secteur de la santé en matière d'épidémiologie, statistiques et planification sanitaire sont très limitées; le personnel par service étant en plus limité à un seul cadre. Au niveau du processus de collecte des données, les majors des centres de santé sont responsabilisés dans les districts sanitaires, et dans les hôpitaux, il y a un responsable du SIS en plus des majors des services. Un système de motivation est mis en place pour les majors en raison de la surcharge de travail par rapport à leurs fonctions habituelles.

¹⁷ Le RMS ou Health Metrics Network (HMN) est un nouveau partenariat mondial formellement lancé par l'Assemblée Mondiale de la Santé en mai 2005 pour apporter des solutions durables au développement des Systèmes d'Information Sanitaire (SIS) au niveau des pays et dans le monde.

L'ensemble du personnel a bénéficié de formations sur la surveillance intégrée des maladies et de la riposte, et sur les outils de collecte du Schéma Directeur du SIS. Ces formations administrées n'ont pas concerné l'analyse et l'utilisation des données.

Les moyens logistiques et de communication utilisés par les Services chargés du SIS, sont ceux des Directions de la Santé. Les équipements informatiques sont acquis dans le cadre des projets et disponibles au niveau des services chargés du SIS et des formations sanitaires, mais leur entretien pose problème en l'absence de budget propre. Le renouvellement des supports de collecte reste problématique. Et d'une manière générale les moyens de fonctionnement requis dans la collecte des données sont supportés par les partenaires techniques ou les programmes suivant leur centre d'intérêt.

Production et qualité des données

La mise en œuvre du SDNSIS a permis la mise en place des outils de collecte des données au niveau de l'ensemble des formations sanitaires. Et les districts sanitaires ont pu collecter et transmettre l'ensemble des données au niveau régional et national pour les années 2005 et 2006. Mais les données produites ne sont pas exhaustives, fiables et utiles, du fait qu'il n'existe pas de système intégré et coordonné de collecte, d'analyse, d'exploitation et de diffusion des données sanitaires.

- Les trois principales sources de données présentent des limites pour des applications statistiques:
 - Les registres et rapports sur les maladies, établis sur une base hebdomadaire: des définitions existent pour toutes les maladies à potentiel épidémique ou à éradiquer et que des fiches de rapports sont disponibles. Toutefois, certains programmes continuent de récolter et compiler leurs données de manière parallèle. Et après la survenue d'une épidémie dans le pays, le suivi de la qualité et de la continuité des soins, n'est pas matérialisée par la tenue de dossiers de patient. Enfin, la classification internationale des maladies (CIM) et des problèmes de santé connexes n'est pas appliquée. Il n'existe pas de stratégies de mesure et d'évaluation pour les maladies autres que celles à potentiel épidémique ou à éradiquer.
 - Les registres et rapports sur les services de santé, établis sur une base mensuelle, ne sont pas standardisés, et ne prennent pas en compte le secteur privé. Il n'y a pas une approche systématique d'évaluation de la qualité à travers des supervisions systématiques et standardisées ou des enquêtes sur les établissements sanitaires;
 - Les registres administratifs sont incomplets: Il n'existe pas de fichier national des établissements publics et privés de santé. La base de données sur les ressources humaines, mise en place en 2005, comprend le personnel des secteurs public et privé par catégorie professionnelle, mais il n'y a pas de mécanisme de mise à jour annuelle. Les formations sanitaires disposent des informations sur le financement et les dépenses des services de santé, mais il n'existe pas de suivi budgétaire qui prend en compte toutes les sources de financement, au niveau national et régional. Les informations sur les équipements, les fournitures et produits ne sont pas prises en compte dans le SIS.
- Les supports de collecte ne sont pas tous exploitables et ne satisfont pas à l'ensemble des besoins d'information sanitaire. Et certains programmes continuent à collecter et compiler leurs données de manière parallèle et verticale. Ces supports ne prennent pas en compte les contraintes en terme d'organisation de l'information du secteur privé et des organisations non gouvernementales¹⁸;

¹⁸ Par exemple, CARITAS qui affirme a un support différent pour la collecte hebdomadaire et le paludisme

- Le manque de promptitude dans l'acheminement des informations à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, qui se traduirait par une très faible perception de l'utilité des statistiques sanitaires, à commencer les majors et les médecins-chefs de district;
- Il n'y a pas de système de supervision et de rétrocession, ni de mécanisme de vérification de l'exhaustivité et de la cohérence des données. En particulier, les médecins-chefs de districts ne contrôlèrent pas la qualité et n'utilisent pas les données sanitaires. Le contrôle de qualité des données se fait par le responsable du SIS, de façon ponctuelle et sur la base des supports de collecte transmis;
- L'exploitation des données du SIS est faite au niveau insulaire, mais l'analyse des données est très limitée en raison des contraintes de capacités des ressources humaines;
- La diffusion des données est très irrégulière: A titre d'illustration, le dernier annuaire statistique au niveau central a été publié au niveau national pour l'année 2000, et celui d'Anjouan pour 2002. D'une façon générale, l'utilité est très faible, car en dehors, des données sur les maladies à déclaration obligatoire qui font l'objet d'une attention particulière, la plupart des données relatives aux autres programmes, bien que rapportées par les districts sanitaires, ne font l'objet ni de diffusion, ni d'une utilisation régulière, un état de fait imputable à la faiblesse des capacités techniques de gestion et de planification.

Autres domaines statistiques

Les autres domaines statistiques sont toutes théoriques, car ils ne répondent pas à la définition du concept fondamental des statistiques en tant que "*qu'ensemble de données quantitatives d'observation, collectées et élaborées grâce à des méthodes et outils scientifiques, aidant à la prise de décision dans les domaines économique, social, culturel et politique*":

- **L'Agriculture, l'Elevage et la Pêche**: c'est un des domaines statistiques où la carence des données fiables est la plus marquée. Deux départements aux missions et attributions redondantes, sont chargés de la production statistique -Service de la Planification et du S/E, Direction des Statistiques Agricoles et de l'Elevage-, en plus de la Direction de la Pêche. A la suite de la réalisation du RGA, il est prévu et de mettre en place un système permanent de Statistiques Agricole (SPSA), permettant la disponibilité et la mise à jour annuelle des données fiables sur le secteur agricole, indispensables pour assurer un meilleur suivi des politiques de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire;
- **L'Etat civil**: Il n'existe pas de dispositif de statistiques d'état civil. Le système d'état civil est très peu performant, les textes législatifs portant sur la déclaration systématique des actes de l'état civil n'étant pas appliqués par les autorités (maires, préfets ...), la population étant très peu sensibilisée à l'importance de la déclaration d'acte d'état civil et les agents chargé de l'état civil n'ayant pas les capacités techniques et matérielles requises pour assurer une bonne collecte des données. Dans le cadre légal de la décentralisation, différentes lois sur l'organisation des communes sont adoptées, et elles ouvrent la voie à la mise en place du dispositif des statistiques d'état civil;
- **Le Tourisme et les Transports**: Les données disponibles sont parcellaires;
- **La Justice et la Gouvernance**: Il n'y a pas de production statistique.
- **L'Emploi et le Marché du Travail**: Les données sur l'emploi sont tirées des enquêtes sur les ménages, et il n'y pas de dispositif des statistiques du marché du travail.
- **L'Environnement**: Les données sont produites de façon ponctuelle et dans le cadre des projets/programmes.

1.3. Demande statistique

Analyse globale de la demande statistique

L'analyse globale de la demande des utilisateurs de l'information statistique, est brièvement présentée selon deux dimensions: (i) la composition des utilisateurs et les besoins statistiques; (ii) le niveau d'utilisation des statistiques existantes et la satisfaction.

1.3.1.1 Composition des utilisateurs et Besoins statistiques

Pour bien analyser la demande statistique, il faut la catégoriser en demande structurelle et en demande circonstancielle et, distinguer à l'intérieur de ces deux catégories, les besoins statistiques au niveau national et le respect des engagements extérieurs en matière de statistiques.

- La demande structurelle est exprimée à travers les missions et attributions des services producteurs de statistiques, rendant ainsi obligatoire la production statistique par les départements concernés, pour permettre une description de l'économie et de la société.
- La demande circonstancielle vise à éclairer des aspects particuliers de l'économie et/ou de la société à l'occasion de la conception, de la mise en œuvre, du suivi des politiques économiques ou sociales, d'ordre général ou sectoriel.

La demande structurelle est trop générale et ne repose pas sur une base légale de l'activité statistique. L'attribution des missions statistiques telle qu'elles existent d'un point de vue légal et réglementaire, n'est précise que pour la Direction Nationale de la Statistique, la DGPEP, le Service des Statistiques Sanitaires, le Service de Planification de Suivi-Evaluation du Ministère chargé du Développement rural, la Direction des Statistiques Agricoles, de l'Elevage et de l'Environnement, la Direction de la Pêche, et la BCC. Pour les autres départements, la mission statistique serait évoquée de façon sommaire ou n'auraient pas d'obligations légales de produire des statistiques. De plus, en l'absence de programme d'activités statistiques régulier et concerté, l'initiative est laissée à tout service producteur, avec le risque que les statistiques produites ne soient pleinement utilisables.

Les besoins statistiques extérieurs font partie de la demande structurelle et s'inscrivent dans le cadre du dialogue de politiques avec les partenaires techniques et financiers, en particulier, avec les agences du Système des Nations Unies y compris le FMI et la Banque Mondiale, et les partenaires bilatéraux. Ces besoins statistiques sont articulés autour du suivi des progrès dans la mise en œuvre des OMD, et concernent en particuliers les domaines statistiques suivants: les comptes nationaux, la balance des paiements, les statistiques monétaires et financières, la qualité des finances publiques, l'éducation, la santé, l'environnement, l'extrême pauvreté et la faim.

La demande circonstancielle pouvant être qualifiée de faible, est constituée des besoins statistiques devant être satisfaits par les enquêtes ponctuelles (MICS 2000, EPP 2002, EIM 2004 et RGA 2004), le PCI-Afrique et les besoins statistiques des organismes publics ou para publics (BDC), le secteur privé (OPACO, UCCIA, SNAC, SNDPC etc ...) et les organisations non gouvernementales (ASCOBEF, Réseau Femmes et Développement, CAP, etc ...)

Le processus de formulation de la SCRP a mis en exergue les problèmes de pertinence et de qualité des données statistiques, et a suscité une demande circonstancielle satisfaite à travers la réalisation des enquêtes sur la période 2000-2004. La SCRP adoptée et présentée lors de la Conférence des donateurs en faveur de l'Union des Comores tenue à Maurice en décembre 2005, génère des besoins nouveaux d'informations fiables et disponibles en temps utile, couvrant l'ensemble des domaines -économique, financier, social, politique et environnemental-. Ces

besoins statistiques sont implicites dans les 7 axes stratégiques et les 35 programmes prioritaires retenus (Encadré n°2) et se traduisent concrètement par un noyau de 41 indicateurs quantitatifs avec des cibles bien définis. Cette demande statistique pour les besoins de suivi-évaluation de la SCRP en tant que cadre de référence des politiques, devient structurelle et devrait faire converger l'ensemble des besoins statistiques d'utilité publique.

Il convient aussi de mentionner l'éventuelle adhésion de l'Union des Comores au SGDD, qui est un processus structuré par lequel les pays membres du FMI s'engagent volontairement à améliorer à terme la qualité des données produites et diffusées par leur système statistique aux fins de l'analyse macroéconomique. Cette adhésion viserait et impliquerait à la fois: (i) d'améliorer la qualité des données; (ii) d'offrir un cadre d'évaluation des besoins et de fixer des priorités en matière d'amélioration des données; (iii) de publier en temps opportun, les statistiques économiques, financières et sociales, fiables, exhaustives et accessibles à tous les utilisateurs.

1.3.1.2 Satisfaction dans l'utilisation des statistiques existantes

Il n'y a jamais eu d'enquête sur la satisfaction, ni de consultation formelle des utilisateurs de la statistique. Mais les observations recueillies dans le cadre de ce diagnostic du SSN indiquent une situation contrastée suivant les catégories d'utilisateurs, en terme de satisfaction dans l'utilisation des statistiques existantes.

Les partenaires techniques consultés, jugent sévèrement la qualité des données suivant les dimensions de la fiabilité, de la rigueur méthodologique et de l'utilité. Il s'agit en particulier, des données du RGPH 2003, du SIS et des statistiques de l'éducation. L'évaluation du SIS conduite avec l'appui du RMS, conclue à la faible fiabilité et utilité des informations sanitaires qui ne sont pas analysées et utilisées de manière systématique pour apprécier les résultats et performances des activités, en raison de l'inexistence d'un processus de planification et de suivi évaluation bien organisé. La qualité des statistiques de l'éducation est aussi mise en doute¹⁹, le taux net de scolarisation étant par exemple stable sur longue période, un résultat qui indique trois problèmes importants: (i) l'absence de performance du système éducatif; et (ii) la qualité du dispositif des statistiques de l'éducation et/ou des projections démographiques.

De même, les différentes missions du FMI²⁰ et de la Banque Mondiale mettent l'accent sur les défis des statistiques macro-économiques -Comptes nationaux, Prix, Balance des paiements, Données fiscales, Commerce extérieur-.

Cette question de la satisfaction de la production et l'utilisation des statistiques existantes est diversement appréciée, avec une marge entre l'autosatisfaction et les sans opinions, par les producteurs que sont les départements ministériels au niveau de l'Union des Comores. Cette perception mitigée de la satisfaction de l'utilisation des statistiques existantes, résulte de la faiblesse des capacités techniques de gestion et de planification, et la faible perception des dimensions essentielles de la qualité des données statistiques.

Pour ce qui concerne les organismes publics ou para publics, le secteur privé et les ONG, la satisfaction de l'utilisation des statistiques existantes est diversement appréciée, mais les

¹⁹ Union des Comores, Evaluation de niveau national pour le compte de la Commission Européenne: Volume III: Matrice d'information; novembre 2006

²⁰ Voir par exemple: IMF Country Report, N°05/299, Staff Report for the 2005 Article IV Consultation and First Review Under the Staff-Monitored Program; August 2005

problèmes de complétude, d'incohérences, de régularité, d'accessibilité et de diffusion des données statistiques sont évoqués par la presque totalité des utilisateurs consultés.

Encadré n° 2: Les 7 axes stratégiques de la SCRP et les 35 programmes prioritaires par domaine statistique	
<i>Axe stratégique 1: Créer les conditions d'un développement économique durable</i>	
Finances publiques	Amélioration du fonctionnement de l'État et des finances publiques
Energie	Assurer un service régulier en énergie à faible coût
Infrastructures économiques et Communication	Améliorer les infrastructures et les services des communications de base
<i>Axe stratégique 2: Relancer le secteur privé en mettant l'emphase sur les secteurs porteurs</i>	
Agriculture	Appui à la restructuration et à la consolidation du patrimoine foncier
	Appui à la création d'un environnement favorable au développement du secteur agricole
	Relance de la production agricole et agroalimentaire
Pêche	Création d'un environnement favorable au développement harmonieux du secteur de la pêche
	Développement de la pêche
	Amélioration du système de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques
Elevage	Protéger le cheptel animal de production contre les maladies infectieuses exotiques et intensifier les filières de productions animales
Tourisme	Appui au développement touristique
Autres secteurs privés	Appui à la promotion du secteur privé
<i>Axe stratégique 3: Renforcer la gouvernance et la justice</i>	
Gouvernance	Renforcer la réconciliation nationale et mettre en œuvre les institutions constitutionnelles
	Promouvoir la lutte contre la corruption et améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques
	Rendre effective et efficace la décentralisation
Justice	Renforcer les capacités et la crédibilité de la justice
<i>Axe stratégique 4: Améliorer l'état sanitaire de la population</i>	
Santé	Lutter contre les maladies prioritaires
	Développer un programme intégré de santé reproductive et familiale (SR/PF)
	Lutter contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles (IST)
	Renforcer l'efficacité et l'efficience des services de santé à travers une meilleure coordination et gestion des activités de développement sanitaire
<i>Axe stratégique 5: Promouvoir l'éducation et la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain</i>	
Education & Alphabétisation	Amélioration de l'accès des enfants de 3 à 5 ans à l'éducation adaptée
	Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation élémentaire et secondaire
	Promotion et diversification de la formation technique et professionnelle
	Renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche
	Alphabétisation des jeunes et des adultes
	Renforcement des capacités institutionnelles de gestion et de planification de l'éducation à tous les niveaux du système éducatif
<i>Axe stratégique 6: Promouvoir un environnement sain et garantir la durabilité du développement</i>	
Eau & Assainissement	Accroître le taux de couverture en eau, et assurer la préservation et la gestion durable de la ressource
	Assainissement des zones urbaines
Environnement	Conservation des ressources naturelles et développement des activités stimulées par la richesse de la faune et de la flore des Comores
	Mise en place d'une politique de gestion intégrée des zones côtières
	Maintien d'un sol fertile et restauration des sols et gestion durable des ressources forestières
	Mise en place d'un mécanisme de financement durable de l'environnement
<i>Axe stratégique 7: Renforcer la sécurité et la lutte contre le terrorisme</i>	
Sécurité	Promouvoir la lutte contre le terrorisme et la criminalité
	Promouvoir la sécurité publique
	Améliorer la sécurité civile en cas de catastrophe

Source: Commissariat Général au Plan, *La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté*, octobre 2005

Dispositif de suivi/évaluation de la SCRP et la demande d'indicateurs

1.3.1.3 Rôle de la Direction Nationale de la Statistique dans le S/E de la SCRP

Le dispositif technique et institutionnel retenu pour le suivi-évaluation de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP), fait jouer un rôle prépondérant à la Direction Nationale de la Statistique.

Cependant, ce dispositif est ramené principalement à une fonction de collecte, de traitement et de diffusion de données. Il ne serait pas inutile de rappeler que la SCRP constitue le cadre de référence des politiques publiques, et que le CGP devait être l'organisme administratif chargé de coordonner sa mise en œuvre qui est un processus participatif impliquant l'ensemble des parties prenantes -Gouvernement, Société civile, Secteur privé et Partenaires au développement-. Cette nécessaire clarification du rôle et des responsabilités entre le CGP et la Direction Nationale de la Statistique, viserait à restituer la priorité de la réduction de la pauvreté à l'ordre du jour du développement, et à faire assumer au système statistique national, sa fonction de suivi et d'évaluation des performances des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté.

Il est donc recommandé de clarifier le dispositif technique et institutionnel de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la SCRP, de ses mécanismes et de ses outils, afin d'optimiser le rôle et la place du système statistique national et de la Direction Nationale de la Statistique en particulier.

1.3.1.4 SCRP et Demande d'indicateurs de l'ensemble des utilisateurs

Le suivi de la SCRP intègre un noyau de 41 indicateurs quantitatifs avec des cibles pour 2006, 2007 et 2008, présenté dans l'Encadré n°3.

L'on peut s'interroger sur la pertinence par rapport aux axes stratégiques et l'observabilité de ces indicateurs. En effet, les indicateurs retenus se réfèrent à quelques domaines (Pauvreté monétaire, Santé, Education, Economie, Emploi et Environnement), sans une précision sur le système d'investigation associé, et sans une prise en compte des thématiques importantes telles que la vulnérabilité à la pauvreté, la sécurité alimentaire, les droits humains. Cette observation rejoint les conclusions d'une étude²¹ portant sur la relecture de la SCRP suivant l'approche des droits humains, qui recommande en particulier, d'analyser les causes de la vulnérabilité, d'identifier des indicateurs d'impact des programmes et de clarifier la désagrégation des indicateurs.

De plus, 62 indicateurs sont proposés en septembre 2006, par rapport au Cadre de référence et son support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD (CRESMIC) en Union des Comores en tant que membre d'AFRISTAT. Et 682 indicateurs ont été passés en revue dans le cadre de l'Atelier sur l'organisation du système statistique national, de juin 2005, La demande d'indicateurs s'élargit avec la prise en compte des besoins liés à la mise en œuvre des cadres de coopération entre les partenaires et l'Union des Comores, tels que l'UNDAF, Article IV (FMI), Document de Stratégie Pays ou FED (UE), ou Document cadre de partenariat France-Union des Comores 2006-2010. En règle générale, tout dispositif de S/E de ces cadres de coopération, devra s'intégrer dans le dispositif de S/E de la SCRP, comme c'est le cas pour l'UNDAF.

A ce stade de l'évaluation des besoins statistiques, la demande d'indicateurs de suivi des politiques publiques centrées sur la réduction de la pauvreté, n'est pas clairement définie, et de ce fait, les

²¹ PNUD; Note d'orientation pour l'intégration de l'approche basée sur les droits de l'homme dans le DSRP et son plan d'actions des Comores, Mai 2006 (Document provisoire)

activités de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques ne peuvent être rigoureusement planifiées dans le temps.

Il est donc recommandé d'engager dans les meilleurs délais, une réflexion globale sur les indicateurs de suivi des politiques publiques, qui inclurait l'examen de leur pertinence et observabilité, la typologie et les caractéristiques de chaque indicateur pour des visées opérationnelles –domaine, désagrégation géographique et thématique, fréquence-. Les résultats attendus de cette réflexion globale sont de définir un noyau d'indicateurs pertinents et observables, ainsi que le système d'investigations (enquêtes et sous-système statistiques) à prendre en ligne de compte dans la programmation des activités de collecte dans le cadre de la SNDS.

Encadré n°3: Indicateurs de suivi de la SCRП et cibles pour 2006-2008

Indicateurs de suivi de la SCRП	Valeur de référence	Unité	Année de référence	Cibles		
				2006	2007	2008
Taux de croissance réel:						
- PIB	2,8	%	2005	3,5	5,1	7,0
- Secteur agriculture, élevage, pêche et sylviculture	3,0	%	2005	3,8	6,4	8,8
- Secteur tourisme	3,6	%	2005	4,1	4,6	5,2
Encours de la dette extérieure, millions de FC	114810	En millions de FC	2005	114644	114614	118029
Services de la dette extérieure, millions de FC	2196	FC	2005	1541	1386	1410
Taux de chômage de jeunes de 15 à 24 ans	29,4	%	2004	25,9	24,1	22,3
Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (P0)	44,8	%	2004	41,6	40	38,4
Profondeur de la pauvreté (P1)	12,8	%	2004	11,9	11,4	11,0
Sévérité de la pauvreté (P2)	6,2	%	2004	5,8	5,5	5,3
Coefficient d'inégalité (Gini)	55,7	%	2004	51,7	49,7	47,7
Proportion des enfants accusant une insuffisance pondérale	24,9	%	2004	21,6	20,0	18,4
Proportion des enfants accusant un retard de croissance	43,1	%	2004	37,1	34,2	31,2
Carences énergétique	7,9	%	2004	6,8	6,2	5,6
Taux net de scolarisation primaire	73	%	2003	80	83	84
Proportion d'enfants atteignant la 5ème année d'école	62,1	%	2003	66,5	68,2	69,1
Taux d'alphabétisation des jeunes adultes, en % de la population âgée de 12 à 24 ans	71,8	%	2004	76,8	82,8	87,6
Ratio du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le primaire	0,96	%	2004	0,96	0,97	0,99
Ratio du nombre de filles par rapport aux garçons inscrits dans le secondaire	0,89	%	2004	0,9	0,91	0,93
Rapport entre les populations féminine et masculine sachant lire et écrire (en proportion de la population âgée de 15 - 24 ans)	0,87	%	2004	0,9	0,91	0,93
Part des femmes dans l'emploi salarié non agricole	13,7	%	2004	15	16,8	21,5
Femmes parlementaires, en % du total	2,3	%	2004	2,3	2,3	2,3
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1000 naissances vivantes	112,9	/1000	2003	91,4	84	76,3
Taux de mortalité infantile, pour 1000 naissances vivantes	83,2	/1000	2003	70,5	63,5	56,4
Enfants d'un an effectivement vaccinés contre la rougeole, pour 1000 naissances vivantes	73	%	2003	80	95	95
Taux de mortalité maternelle	381	%	2003	300	250	200
Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié	62	%	2000	64	66	68
Taux de séropositivité des femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	0	%	2003	----	----	----
Utilisation d'un préservatif masculin lors du dernier rapport à risque	19,5	%	2003	25	30	35
Population âgée de 15-24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/SIDA	1,6	%	2003	20	40	50
Taux de mortalité liée au paludisme tout âge confondu	24	%	2000	22	21	20
Taux de mortalité liée au paludisme enfants 0-4 ans, pour 100000 habitants	---	---	---	---	---	---
Taux de prévalence du paludisme, pour 100 000 habitants	34,6	/100 000	2002	32	30	25
Cas de tuberculose, pour 100 000 habitants	15	/100 000	2004	12	10	8
Cas de tuberculose soigné selon la stratégie DOTS	94,5	%	2004	100	100	100
Proportions de zones forestières	2,8	%	2005	2,8	3,1	3,5
Aires protégées, % de la superficie totale	9,3	%	2005	9,3	10	12
Population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé	85,1	%	2004	87	89,5	91,8
Population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé en milieu rural	91	%	2004	92	93,5	95
Population ayant un accès régulier à un point d'eau aménagé en milieu urbain	82,2	%	2004	85	89,6	94,2
Nombre de lignes téléphoniques, pour 1000 habitants	21	/1000	2003	23,5	26,5	29,5
Nombre d'abonnés à internet, pour 1000 habitants	0,9	/1000	2003	1,32	1,43	1,54

Source: Commissariat Général au Plan, *La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté*, octobre 2005

1.4. L'évaluation des Atouts et faiblesses du SSN

L'évaluation des atouts et faiblesses du SSN dont l'approche est présentée dans l'Encadré n°8, est faite sur la base du diagnostic établi dans les précédents chapitres. Et il n'a pas été possible compte tenu du temps imparti à l'élaboration du diagnostic, d'évaluer le SSN sur la base normative des indicateurs de renforcement des capacités statistiques tels que retenus par le consortium PARIS21²², car il s'avère que cet exercice qui nécessite un temps d'interview extrêmement long, reste très délicat à réaliser en l'absence d'une production régulière, ou d'une production statistique tout court, dans presque tous les domaines statistiques.

L'analyse qui précède portant sur la gouvernance du SSN et le rôle de la Direction de la Statistique, l'état des lieux par domaine statistique et la demande statistique, révèle le caractère sous-développé du SSN, indépendamment de la quantification des indicateurs sur la base de critères et d'échelles d'appréciation²³ bien définis. Il semble peu probable que les niveaux des indicateurs des produits statistiques, varient surtout pour les dimensions essentielles de la qualité: les préalables pour la qualité, l'intégrité, la rigueur méthodologique, l'utilité et l'accessibilité des produits statistiques.

Il convient cependant de rappeler l'importance de se conformer à terme, à la méthodologie d'élaboration d'indicateurs de renforcement des capacités statistiques, une initiative complexe du consortium PARIS21, qui n'est qu'à ces début, mais dont les applications sont particulièrement utiles aussi bien comme outil de gestion du SSN, que comme instrument de comparaisons internationales des capacités statistiques.

Encadré n°4: L'analyse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces (AFOM)

L'analyse des AFOM analyse identifie et évalue les activités contrôlables au sein de l'organisation qui sont réalisées de manière particulièrement performante (Atouts) ou déficiente (Faiblesses). Le but de la stratégie est de développer les atouts d'une organisation et de réduire, voire éliminer ses faiblesses. L'analyse AFOM implique également une évaluation du contexte qui identifie et évalue les tendances et événements économiques, sociaux, environnementaux, politiques, légaux, gouvernementaux et technologiques qui pourraient bénéficier à l'organisation (Opportunités) ou lui nuire (Menaces). Ces tendances et événements sont largement au-delà du contrôle d'une simple organisation. La stratégie vise à identifier, évaluer et profiter des opportunités et à éviter ou réduire l'impact des menaces.

Source: PARIS21; SNDS – Questions relatives à la planification de l'élaboration et de la mise en œuvre, Mars 2007

Les atouts du SSN

Les atouts du SSN reposent principalement sur le nouveau contexte de la lutte contre la pauvreté et du financement du développement, qui a engendré un déclic chez l'ensemble des acteurs du système d'information en général, quant à la nécessité de permettre au SSN déjà faible et très vulnérable, de pouvoir répondre à des demandes des données et informations statistiques de qualité, disponibles en temps opportun et comparables sur l'ensemble des pays.

Quatre principaux atouts peuvent être mis en exergue:

²² Pour plus d'informations se référer au ce rapport est disponible sur le site www.paris21.org: Paris21, Rapport final, "Indicateurs de renforcement des capacités statistiques", septembre 2002.

²³ 4=Hautement développé; 3=Développé; 2=Faiblement développé et 1=Sous-développé

- Les réflexions en cours sur l'amélioration des outils de collecte, de traitement et de diffusion de l'information, comme c'est le cas pour le SIS et les statistiques de Balance des paiements;
- La mise en place à partir de 2007/08, d'une formation diplômante appuyée par l'ENSEA d'Abidjan, au sein de l'Université des Comores qui dispose déjà d'une structure de formation continue pour le personnel de l'Administration (CUFOP) et qui ouvrirait la voie à des formations courtes et professionnalisantes dans les domaines liés à la statistiques;
- La mise en place d'un observatoire de l'emploi, qui viendra en renfort au SSN et qui jouera un rôle de catalyseur pour la mobilisation des financements destinés à améliorer la production de données statistiques;
- La taille du pays qui permettrait de rationaliser les coûts des dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques.

Les faiblesses du SSN

Les faiblesses identifiées du SSN sont toutes structurelles, institutionnelles et organisationnelles. Elles concernent aussi bien les préalables pour la qualité et la disponibilité des données, que les cinq dimensions essentielles de la qualité: l'intégrité, la rigueur méthodologique, l'utilité et l'accessibilité des produits statistiques.

1.4.1.1 Des préalables pour une production statistique minimale et de qualité, non remplies

Insuffisances du cadre légal et réglementaire du système statistique

L'efficacité du système statistique dépend avant tout de ses bases légales énumérées dans une Loi statistique qui n'existe pas. La législation statistique fournit les bases pour donner aux structures de production et d'utilisation ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique, l'efficacité nécessaire. Elle s'accompagne de textes réglementaires pour la mise en œuvre des principes stipulés dans ladite Loi: indépendance scientifique, coordination, confidentialité, règles de transparence qui favorisent l'accès aux informations statistiques à tous les utilisateurs, obligation de réponse, respect des normes, concepts, méthodes utilisés au niveau international, attribution des missions statistiques, définition du champ des statistiques publiques et définition des relations fonctionnelles entre les différents producteurs de données statistiques.

Le système statistique manque de cohérence aux plans institutionnel et organisationnel:

- L'absence de Loi statistique a comme conséquence immédiate, l'inexistence de coordination effective entre les producteurs et, entre eux et les utilisateurs de statistiques. Il n'existe pas non plus de programme concerté, ni de tradition en matière de suivi/évaluation d'activités statistiques;
- D'une manière générale, la fonction statistique est systématiquement intégrée dans la fonction de planification stratégique dans toutes les administrations publiques qui présentent elles-mêmes des faiblesses des capacités techniques de gestion et de planification. Dans les faits, il s'agit d'une tutelle administrative exercée sur les départements en charge de la production statistique (Annexes 2 et 3). C'est le cas en particulier, de la Direction Nationale de la Statistique, qui se voit amputée de son rôle d'organe central avec une mission de coordination technique, en plus des difficultés de gestion commune de ressources budgétaires limitées;

- Les missions statistiques sont partiellement exécutées et non adaptées à la complexité de la décentralisation: Il y a un décalage entre les missions statistiques légales et réelles dévolues seulement à sept départements, avec une vision centralisatrice antérieure à la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001. Avec le processus de décentralisation, il y a une désarticulation du SSN qui s'accompagne avec une démultiplication des structures en charge de la production statistique dans les Îles autonomes, sans une clarification des liens fonctionnels entre elles et avec celles de l'Union. De plus, l'Etat n'a pas doté ses différentes structures, des mécanismes et des ressources humaines et financières suffisantes pour réaliser toutes les tâches découlant de leurs attributions.

Ressources budgétaires et humaines, et cadre de travail non adaptés à la production statistique

Il faut rappeler que la production statistique demande la mise en œuvre de moyens importants - financiers, ressources humaines et techniques-; Ce que l'on peut exiger du statisticien c'est la recherche du moindre coût/efficacité, c'est-à-dire la mise en œuvre du principe de ressources minimales, par la rationalisation des opérations statistiques et par une recherche méthodologique permettant de garantir une qualité des données acceptable à un coût minimum.

Aucune des structures productrices de statistiques, ne déclare disposer d'un budget propre à la production statistique. En réalité, il doit exister un budget géré par l'échelon administratif supérieur, mais qui comprend principalement les frais de personnel. Il est donc clair que le financement intérieur des activités statistiques, est très faible avec des impacts négatifs sur les processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. Le financement minimal des activités statistiques est assuré par les partenaires techniques, en particulier dans les domaines de la Santé, de l'Education, et des Enquêtes et Recensement.

La Direction Nationale de la Statistique et l'ensemble des structures de production statistique, se trouvent confrontés à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire les activités techniques régulières. Et une bonne partie du personnel existant ne répond pas au profil de statisticien. La déperdition du personnel est dans l'ensemble significative et elle reste beaucoup plus marquée à la Direction Nationale de la Statistique, durant ces cinq dernières années. Cette situation délicate des ressources humaines trouve son origine dans: (i) l'absence sur le marché de l'emploi de cadres statisticiens supérieurs ou moyens en nombre suffisant, ce qui risque de s'aggraver car il semble qu'il n'y ait pas actuellement de personnel en formation statistique, et (ii) l'absence d'un statut incitatif pour les statisticiens, et d'une façon générale, il y a un blocage des avancements et l'absence de reconnaissance du savoir et du travail bien accompli, dans la Fonction Publique qui bloqué les recrutements depuis plusieurs années. Il existe actuellement des statisticiens exerçant principalement à l'Université des Comores et qui peuvent contribuer au renforcement des capacités humaines dans le cadre de la construction du système statistique national. Il faut signaler aussi l'absence de spécialistes dans un domaine particulier de la statistique²⁴, et de programme de formation continue pour le personnel, et de la Direction Nationale de la Statistique en particulier, qui bénéficie de quelques offres occasionnelles de stages ou de séminaires à l'étranger. Et il n'y a pas de formation des utilisateurs actuels ou futurs, ce qui présage de grandes difficultés de réussir la promotion de l'usage des statistiques dans les processus de prise de décision.

²⁴ Mis à part quelques démographes éparpillés dans l'administration

Un des problèmes majeurs que le SSN est amené à faire face durant les années à venir, c'est la faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines dans le domaine de la statistique. Ce qu'il faut en priorité c'est aussi, une véritable politique des ressources humaines en statistiques et domaines connexes, qui inclue les formations de base et continue, un plan de carrière pour le statisticien et la formation des utilisateurs, eu égard aux difficultés d'appréhension de la demande en statistiques et de la nécessité de promouvoir l'usage des statistique dans les processus de prise de décision.

Les locaux mis à la disposition des structures de production statistiques sont en règle générale qualifiés d'inadaptés et la logistique pour des opérations de collecte fait défaut. Par contre, lesdites structures disposent de quelques équipements informatiques pour le traitement des données et d'un accès très limité voir inexistant, à INTERNET sauf pour la BCC.

1.4.1.2 Intégrité des structures de production statistiques à reconsidérer

La dimension d'intégrité des structures de production renvoie à l'objectif d'informer de manière transparente le public sur la base de statistiques officielles qui inspirent la confiance des utilisateurs.

Les avis des responsables rencontrés -Education, Balance des paiements, Monnaie et Crédit, Prix et Comptes nationaux-, sont partagés sur cette dimension d'intégrité des structures. Et il faut aussi noter que le public n'est en règle générale pas informé du processus statistique, tout comme il n'existe pas de politique ou de pratiques professionnelles écrites.

Du côté des utilisateurs, des critiques sont formulées quand à la coordination des opérations de terrain du RGPH et les problèmes organisationnels qui mettent en jeu la crédibilité de la Direction Nationale de la Statistique. Et il y a presque toujours un décalage et la réalisation d'une opération statistique et la publication de ses résultats, à l'exemple du RGPH.

1.4.1.3 Rigueur méthodologique à consolider

Des efforts sont faits pour mettre en œuvre les normes internationales dans les domaines de la Balance des paiements (Manuel de la Balance des paiements 5^{ème} édition, FMI 1993), des Prix (Classification des dépenses par objet – Nations Unies 1999), et des Finances publiques (Classification des fonctions des Administrations Publiques, Nations Unies 2001). Les normes en vigueur sur le plan mondial, dans les autres domaines statistiques ne sont pas appliquées. C'est le cas notamment pour l'élaboration comptes nationaux, la Direction Nationale de la Statistique n'étant pas en mesure de mettre en place la norme requise à savoir le SCN 93²⁵. Il faut surtout insister sur le fait que la mise en œuvre des normes requise par cette rigueur méthodologique pour permettre une comparabilité des données, suppose un renforcement des capacités de collecte, de traitement et d'analyse de l'information.

Si l'on considère aussi la rigueur méthodologique par rapport à la conception, la réalisation et le traitement des enquêtes par la Direction Nationale de la Statistique en particulier, l'on peut estimer sur la base du RGPH 2003, de l'EIM 2004 et du RGA 2004, que des efforts restent à faire.

²⁵ Une publication de l'Union Européenne, l'OCDE, le FMI, la Banque Mondiale et les Nations Unies, 1993

1.4.1.4 Exactitude et fiabilité des données en doute

La faiblesse des sources de données explique en grande partie la faible capacité de production statistique. Si l'on prend comme point de repère la période 2005-2006, il n'y a eu aucune enquête/recensement auprès des ménages, et les autres sources d'enquêtes sont au nombre de 2, par la Direction Nationale de la Statistique²⁶, et par la BCD²⁷. Des sources administratives sont utilisées à des fins statistiques, mais à l'exception des données de sources douanières, scolaires ou sanitaires, celles-ci ne sont pas organisées de manière à permettre un traitement statistique approprié ou sont incomplètes.

Les partenaires techniques consultés, jugent sévèrement la qualité des données suivant les dimensions de la fiabilité, de la rigueur méthodologique et de l'utilité, dans les domaines de la Santé et l'Education. La qualité des principales sources de données que sont le RGPH 2003 et le RGA 2004, est peu appréciée. Et les investigations statistiques d'appréhension de la pauvreté et du progrès social réalisées de 1991 à 2004, manquent de continuité dans leur programmation dans le temps et restent basées sur des méthodologies différentes avec une qualité des données diversement appréciable. Au titre des autres sources, le service des comptes nationaux utilise les données du commerce extérieur, du budget de l'Etat, du Programme d'investissement public, de la Balance des paiements, et des extrapolations sur la base des données d'enquêtes.

Cette faiblesse générale de l'offre statistique rend délicat tout contrôle de cohérence interne aux enquêtes et externes par rapport à des ensembles de données peu fiables.

1.4.1.5 Faible utilité des statistiques

Ce qui est en jeu par rapport à cette dimension d'utilité, c'est une information de qualité répondant à un besoin bien défini, et disponible en temps utile pour éclairer la prise de décision et pour plus de pertinence et d'impact des politiques publiques.

Il n'y a jamais eu d'enquête sur la satisfaction, ni de tenu de réunion formelle de concertation entre producteurs et utilisateurs de données statistiques. Il faut cependant noter l'existence de quelques contacts à l'occasion de la réalisation des enquêtes ou des dialogues de politiques avec les partenaires extérieurs.

Le respect des délais et la périodicité des résultats statistiques, et leur conformité aux recommandations appropriées du SGDD, ne sont observés que par la BCC (pour la Balance des Paiements la Monnaie et le Crédit), et dans une moindre mesure, par la Direction Nationale de la Statistique pour ce qui est du dispositif des Prix.

L'utilité des statistiques est amoindrie par la faiblesse d'une demande structurelle trop générale et ne reposant pas sur une base légale de l'activité statistique, d'une part, et d'une faible demande circonstancielle principalement satisfaite par les enquêtes ponctuelles (MICS 2000, EPP 2002, EIM 2004 et RGA 2004) et le PCI-Afrique, d'autre part. Mais au delà de l'utilité des statistiques, c'est l'absence de culture d'utilisation des données qui est en cause, l'importance des données étant mal cernée au niveau des décideurs dans un contexte marqué par la faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement.

²⁶ Enquête mensuelle sur les prix dans la capitale et des chefs-lieux des Îles autonomes

²⁷ L'Enquête annuelle auprès des opérateurs économiques, qui présente un taux de non réponse élevé

1.4.1.6 Faible accessibilité des données

La diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée, tant au niveau de l'Union que des Îles autonomes. En effet, parmi les quatre principales structures de production statistique, seule la BCC publie régulièrement les statistiques monétaires et de balance de paiements dans son Rapport annuel. Les rapports d'enquêtes ou le rapport principal du RGPH, sont élaborés par la Direction Nationale de la Statistique, mais leur diffusion reste très limitée en raison de contraintes budgétaires.

Dans l'ensemble, il n'y a pas de calendrier de publication des produits statistiques, ni de documentation particulière sur les méta données et leur éventuelle mise à jour.

Les outils actuels de diffusion des rares produits statistiques (support papier et CD-ROM) sont inadaptés au nouveau contexte créé par les NTIC qui offrent par exemple beaucoup de possibilités et pour lesquelles les producteurs de données ne sont pas encore outillés.

Les opportunités du SSN

Les opportunités du SSN reposent principalement sur un contexte national et international, favorable au renforcement des capacités statistiques. Il s'agit :

- Du rôle reconnu prépondérant de la Direction Nationale de la Statistique dans le dispositif de S/E de la SCRP;
- Des facilités qu'offrent les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) pour construire des infrastructures de données statistiques et améliorer la gestion de l'information.

Et à la suite des initiatives prises au niveau international, réaffirmant les liens entre la Gestion axée sur les résultats en matière de développement et le renforcement des capacités statistiques, il faut noter trois principales opportunités:

- La volonté d'un appui coordonné du Système des Nations Unies pour le renforcement des capacités statistique;
- La disponibilité de la coopération française (SCAC) à soutenir dans le cadre de la SNDS, l'investissement en ressources humaines à partir d'un plan de formation initiale ou continue;
- La perspective d'un appui au renforcement des capacités statistiques, dans le cadre du volet d'Appui à la bonne gouvernance, du 10^{ème} FED, 2008-2013.

Les menaces du SSN

Les menaces sont par essence conjoncturelle, car dépendant des circonstances du moment. A la lumière du diagnostic précédent, il faut distinguer trois types de menaces aux impacts déterminants sur les SSN:

- L'absence d'une coordination technique et opérationnelle effective, de l'ensemble des dispositifs statistiques au niveau de l'Union et des Îles autonomes
- L'absence de ressources humaines et financières suffisantes, spécialement dédiées à la production statistique;
- La faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement.

PROPOSITION DE GRANDS AXES DE LA REFORME DU SSN

Pour résoudre les faiblesses structurelles, il est nécessaire d'esquisser les grands axes de la réforme du système statistique national, avant d'opérer des choix stratégiques portant sur le programme de production statistique. Ces grands axes s'articulent autour de:

- L'adoption d'une la Loi sur l'obligation, la coordination, et le secret en matière de statistiques
- La création d'un Conseil National de Statistique (CNS)
- Le renforcement des capacités de Direction Nationale de la Statistique (DNS)
- La redynamisation des organismes producteurs de statistiques sectorielles au niveau de l'Union et des Iles Autonomes

L'objectif fondamental est de construire un système statistique national décentralisé et intégré, dont les fondements théoriques restent conformes aux Principes Fondamentaux des statistiques officielles édictés par les Nations Unies et au projet de Charte africaine de la statistique.

Le SSN est composé d'un Conseil National de Statistique (CNS), de la DNS, de la Banque Centrale des Comores et des organismes producteurs de statistiques sectorielles au niveau de l'Union et des Iles Autonomes.

1.5. Principes directeurs du SSN

Exclusivité:

L'exercice de la coordination technique et opérationnelle incombe exclusivement à la DNS suivant les orientations données par le CNS, et l'exercice des fonctions de collecte, traitement et diffusion des données statistiques officielles incombent à la DNS et aux organismes producteurs de statistiques au niveau de l'Union et des Iles Autonomes.

Indépendance professionnelle

La DNS et l'ensemble des composantes du SSN jouissent d'une indépendance scientifique sur le choix des méthodes, des concepts, des nomenclatures et des moyens techniques les mieux adaptés à la production et à la diffusion des données statistiques, dans le cadre de leurs attributions respectives. Il convient de définir précisément le champ de ce qui est considéré comme statistiques publiques et rechercher les solutions institutionnelles qui garantissent au mieux cette indépendance professionnelle qui inclue la transparence de l'information statistique.

Autorité et coopération statistiques:

Les organes de production statistique doivent disposer d'un mandat légal clair pour collecter des informations à des fins statistiques. Ce mandat leur donne la faculté d'effectuer des enquêtes et toutes les recherches nécessaires à la production statistique, ainsi que de solliciter toute information auprès des agents, autorités, services et organismes de l'Etat, ou auprès des personnes privées ou collectives présentes sur le territoire national ou y exerçant leur activité. Tous les personnes et agents économiques susceptibles de fournir de l'information statistique ont le devoir de coopérer avec les organes de production statistique.

Secret statistique:

Les organes de production statistique doivent traiter les informations concernant les personnes et les agents économiques de manière strictement confidentielle. Il s'agit des faits et comportements d'ordre privé, qui ne doivent pas faire l'objet d'aucune communication du service dépositaire. Il s'agit aussi des renseignements individuels d'ordre économique ou financier qui ne doivent pas en aucun cas, être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique, ou de recherche de la part des autorités militaires, de la police et de l'autorité judiciaire. Les répondants doivent être informés régulièrement des finalités des opérations statistiques et des mesures prises en matière de protection des données collectées. Les organes de production statistique sont légalement responsables des dommages ou préjudices causés aux tiers dans l'exercice de leur activité.

Coordination

Les organes de production statistique sont tenus d'élaborer des programmes d'activités annuels et pluriannuels et de les faire approuver par l'instance supérieure de supervision et de coordination, qu'est le Conseil National de Statistique. La réalisation de toute opération statistique par une entité du secteur public ou privé, et qui est non programmée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil National de Statistique. La réalisation d'opérations statistiques de nature irrégulière ou ponctuelle ne doit pas porter préjudice à la production programmée qui doit s'efforcer de répondre au mieux à la demande statistique.

Le Conseil National de Statistique doit comprendre les producteurs et utilisateurs de statistique, et définir des mécanismes de concertation pour assurer l'adéquation de l'information statistique aux besoins.

Sur la base des programmes d'activités approuvés par le Conseil National de Statistique, les organes de productions statistiques sectorielles concluent avec la Direction Nationale de la Statistique, des protocoles de collaboration relatifs à la nature des informations à recueillir, aux méthodes à appliquer, à la fréquence et à la date de collecte.

Qualité des données

Les données produites par le SSN doivent être pertinentes, fiables et comparables. La cohérence de la production statistique doit être recherchée à travers: (i) le choix judicieux des sources de données à des fins statistiques qui peuvent être tirées de recensements, d'enquêtes ou de fichiers administratifs; (ii) et la mise en œuvre d'un processus de coordination du système d'information, et en particulier, en matière d'harmonisation des concepts et des méthodes.

Diffusion

L'information statistique doit être diffusée de manière pratique, régulière et accessible à tous les utilisateurs sans restriction. Elle doit être accompagnée de méta données nécessaires y compris les procédures de rectification des résultats, et de commentaires analytiques.

Les données statistiques doivent être produites et diffusées au niveau de l'Union et des Iles Autonomes, en fonction du mandat accordé à chacune des composantes du SSN et aux ressources humaines, techniques et financières, octroyées pour permettre de répondre aux exigences statistiques aux niveaux régional, national et international.

1.6. Proposition de réforme du cadre réglementaire et législatif

Il n'existe pas de Loi sur la statistique publique avec comme conséquence immédiate, l'inexistence de coordination effective entre les producteurs entre eux et les utilisateurs de statistiques. Il n'existe pas non plus de programme concerté, ni de tradition en matière de suivi/évaluation d'activités statistiques. De même, il n'existe pas de structure formelle de coordination générale des activités statistiques aux Comores. Cette absence de coordination est la conséquence immédiate de l'absence d'une loi statistique qui vise par principe, la cohérence et l'efficacité du système statistique.

L'absence de coordination statistique effective et son corollaire, l'absence de dialogue entre producteurs et utilisateurs des données statistiques, engendrent une absence d'harmonisation et de diffusion des cadres de références, des concepts, des définitions, des nomenclatures et des méthodes. Cela engendre un manque de discipline au niveau de la production des données dans un contexte marqué par l'absence de tradition en matière de suivi/évaluation des activités statistiques.

Les missions statistiques sont partiellement exécutées et non adaptées à la complexité de la décentralisation, et elles restent en particulier non liées à la Loi organique sur le partage des compétences entre l'Union et les Îles Autonomes: Il y a un décalage entre les missions statistiques légales et réelles dévolues seulement à sept départements, avec une vision centralisatrice antérieure à la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001. Avec le processus de décentralisation, il y a une désarticulation du système statistique national qui s'accompagne d'une démultiplication des structures en charge de la production statistique dans l'Union et les Îles autonomes, sans une clarification des liens fonctionnels entre elles. De plus, l'Etat n'a pas doté ses différentes structures, des mécanismes et des ressources humaines et financières suffisantes pour réaliser toutes les tâches découlant de leurs attributions.

Adoption d'une Loi sur l'obligation, la coordination, et le secret en matière de statistiques

La formulation et la mise en œuvre d'une la Loi statistique est nécessaire pour donner l'efficacité nécessaire aux structures de production et d'utilisation, ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique. Elle devrait être considérée comme l'aboutissement du processus de construction d'un système statistique national.

Un projet de Loi statistique est proposé par la Direction Nationale de la Statistique, et répond aux critères généraux d'une loi statistique moderne: indépendance scientifique, coordination, confidentialité, règles de transparence qui favorisent l'accès aux informations statistiques à tous les utilisateurs, obligation de réponse, respect des normes, concepts, méthodes utilisés au niveau international. Ce projet reste en revanche imprécis en ce qui concerne l'attribution des missions statistiques, la définition du champ des statistiques publiques et la définition des relations fonctionnelles entre les différents producteurs de données statistiques. Le nouveau projet de Loi statistique, tout en se fondant sur la Loi organique sur le partage des compétences entre l'Union et les Îles Autonomes, doit respecter les principes fondamentaux de la statistique publique et en particulier, les principes directeurs du SSN résumés ci-dessus à savoir: Exclusivité, Indépendance professionnelle, Autorité et coopération statistiques, Secret statistique, Coordination, Qualité des données et Diffusion.

Il s'agit donc d'initier un processus participatif avec l'ensemble des parties prenantes, pour déterminer les principes du fonctionnement du système statistique, et les faire transcrire par des juristes nationaux, en termes de textes législatifs et réglementaires.

Cette adoption d'une Loi statistique devrait s'accompagner d'une révision des textes portant organisation des différentes composantes du système statistique national (SSN). La rédaction, l'adoption et la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires nécessitent un travail relativement long et qui demande beaucoup de concertations et d'explications, tant au niveau de l'Union que des Iles Autonomes.

Création d'un Conseil National de Statistique (CNS)

Le processus envisagé de réforme du cadre réglementaire et législatif prend comme point de départ l'adoption d'un Loi statistique et dont la mise en œuvre est subordonnée par la création d'un Conseil National de Statistique et l'élaboration d'instruments techniques pour promouvoir la coordination statistique.

Le Conseil National de Statistique est l'organe de l'État qui supervise, oriente et coordonne le système statistique national. Il est chargé de proposer les orientations, les priorités et les instruments de coordination de l'activité statistique publique. Elle veille au respect des règles déontologiques de la profession et des principes de l'activité statistique, et à la coordination des travaux statistiques.

Compétences:

Le Conseil National de Statistique délibère et donne son avis sur:

- Sur les besoins à satisfaire et sur l'état du système d'information statistique, ainsi que sur les innovations à lui apporter à court ou moyen terme;
- Sur le développement général des travaux statistiques des services producteurs, compte tenu, notamment, des travaux statistiques prévus en la matière par les instances internationales;
- Sur les programmes d'activités annuels et pluriannuels des organes de production statistique, leurs modalités de mise en oeuvre et sur la répression des infractions en matière d'opérations statistiques;
- Sur les projets d'exploitation, à des fins d'information générale, des données issues de l'activité des administrations, des organismes publics et des organismes privés chargés d'un service public;
- Sur la coordination technique, les travaux de la Direction Nationale de la Statistique et les activités statistiques de tous les organes de production statistiques au niveau de l'Union et des Iles Autonomes, en vue d'éliminer les doubles emplois, d'améliorer le rendement du travail statistique et la qualité des résultats.

Le Conseil National de Statistique tient à jour les nomenclatures économiques et sociales officielles, veille au secret statistique et se réunit en comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires. Il est particulièrement chargé de proposer des modifications aux actes législatifs et réglementaires relatifs au recensement de la population, et de toute autre opération statistique à caractère obligatoire.

Composition: et fonctionnement

Le Conseil National de Statistique est l'instance de la concertation nécessaire entre les producteurs et utilisateurs des données statistiques, afin de répondre efficacement aux besoins en données et garantir la disponibilité d'une information statistique de qualité.

Sa composition devrait être rationalisée en effectif et suivant des niveaux hiérarchiques compatibles avec les enjeux de la statistique publique. En d'autres termes, les représentants du CNS ne doivent pas être d'un haut niveau de responsabilité politique dont les tâches quotidiennes les empêcheraient d'y participer régulièrement et de manière efficace.

Le CNS doit être composé des représentants des organes de production statistique au niveau de l'Union et des Iles Autonomes, de la Banque Centrale des Comores, du secteur privé et des organisations de la société civile.

La présidence du CNS serait assurée par l'autorité de tutelle de la Direction Nationale de la Statistique. Et le Secrétariat du CNS serait assumé par le Directeur de la DNS qui est membre de droit du CNS et qui est tenu d'assister personnellement à chaque réunion.

Le Conseil National de Statistique se réunit en séance plénière une fois par an et ses délibérations sont publiées au Journal Officiel. Il peut créer en son sein des commissions spécialisées en cas de besoin.

Renforcement des capacités de la Direction Nationale de la Statistique (DNS)

Dans l'optique adoptée dans la SNDS, c'est sur la DNS que repose une grande partie de l'effort qui doit être réalisé pour augmenter de façon significative les capacités statistiques globales du système.

La Direction Nationale de la Statistique dépend hiérarchiquement du Commissariat Général au Plan, avec des missions définies par le décret n° 01-106/CE du 4 septembre 2001. Les missions et l'organisation de la Direction Nationale de la Statistique ne sont pas adaptées aux nouveaux enjeux de la statistique publique. L'organisation actuelle de la Direction Nationale de la Statistique est fort éloignée du modèle constitué par les principaux dispositifs identifiés au sein d'un organe central de statistique, et seul le dispositif d'enquêtes auprès des ménages et de recensement de population réalisée en 2000-2006, semble avoir été organisé. Au-delà de ce dispositif d'enquêtes, les activités de la Direction Nationale de la Statistique gravitent autour des statistiques des prix et de la mise en place du Programme de Comparaison International (PCI – Afrique) – Comores, et de l'analyse desdites enquêtes et recensement. Et en plus de l'absence de coordination technique par la DNS, il n'y a pas, de tradition en matière de programmation et de suivi/évaluation des activités statistiques.

De plus, la DNS reste confrontée à des contraintes fortes en ressources financières et humaines. Il n'y a pas de budget propre à la production statistique, l'ensemble des ressources de l'Etat étant gérées par le CGP, et le programme d'enquêtes et les activités statistiques pour 2001-2006, étant financés principalement par les partenaires extérieurs. Et les ressources humaines sont insuffisantes aussi bien quantitativement que qualitativement, avec des effectifs budgétisés en 2006, de 6 cadres supérieurs et de 6 cadres moyens, en raison notamment d'un fort taux de déperdition du personnel a été plus importante durant la période 2001-2006, avec 29 % pour les cadres supérieurs et 54 % pour les cadres moyens. Le cadre de travail n'est pas adapté et les équipements logistiques, informatiques et bureautiques sont insuffisants.

En conséquence la production statistique à la DNS est très insuffisante et reste fort éloignée des missions définies par le décret n° 01-106/CE du 4 septembre 2001. La DNS est confrontée à des difficultés managériales, organisationnelles et de structuration des services, liés à l'insuffisance de cadres supérieurs et moyens dont le nombre est en dessous du seuil minimum en personnel technique requis pour assumer ses missions et attributions régulières. Des dispositions urgentes devront être prises pour lever les contraintes en ressources humaines de la DNS et assurer un financement adéquat pour la production statistique.

La SNDS en tant que cadre cohérent pour organiser le développement du système statistique, se justifie par le rôle et l'importance des statistiques dans l'amélioration des résultats du développement et de leur intégration aussi bien dans le cadre de politiques nationales que dans les stratégies d'assistance des pays donateurs. Ceci implique d'accroître significativement la visibilité des statistiques publiques en général, et en particulier, de la Direction Nationale de la Statistique en tant qu'organe centrale d'impulsion et de coordination du système statistique décentralisé et intégré. Le maintien du statut actuel de la DNS au sein du Commissariat Général du Plan, affecte la capacité d'organisation et de production de la DNS, d'une part, et ne lui permet pas de jouer son rôle de coordination technique et opérationnelle de l'ensemble du système statistique nationale. Il est donc nécessaire d'ériger la DNS au même rang hiérarchique que les directions nationales au niveau de l'Union des Comores, en une véritable direction nationale à caractère scientifique et technique, dotée d'une autonomie administrative qui serait sous la tutelle directe du Ministère en charge des Finances et/ou de l'Economie.

Dans la perspective de la mise en place du cadre juridique et institutionnel, la DNS deviendrait véritablement l'organe central d'un système statistique national décentralisé et intégré. La DNS serait dotée d'une autonomie de décision scientifique la plus large possible, supervisée en partie par le Conseil National de Statistique, le tout en accord avec les principes fondamentaux de la Statistique publique. En plus de cette coordination technique et opérationnelle, la DNS devrait être capable de produire les statistiques prioritaires hors du système administratif suivant le principe de subsidiarité, et avoir un rôle d'assistance technique au traitement statistique des données par les organes de production statistique au niveau de l'Union et des Iles autonomes. De plus la nouvelle Loi statistique confierait à la DNS, la mission de constituer des bases de données statistiques et de publier régulièrement les données et méta données sur les statistiques publiques nationales, en s'assurant au préalable de la qualité de celles-ci. Il s'agit là d'enjeux importants de la Loi statistique, qui impliqueraient un véritable renforcement des capacités de la DNS.

L'adhésion de l'Union des Comores à AFRISTAT, à l'instar des pays africains francophones, pourrait significativement contribuer à développer le système statistique national, et en particulier, aider la DNS à remplir efficacement sa mission.

Nature, Missions: et Compétences

La Direction Nationale de la Statistique est l'organe central d'un système statistique national décentralisé et intégré, et dotée d'une autonomie administrative et de décision scientifique.

Le domaine de compétence de la DNS couvre l'ensemble des champs statistiques hormis ceux dont la compétence exclusive est attribuée à un organe de production statistique sectoriel. La DNS collabore avec l'ensemble des organes de production statistique et coordonne techniquement leurs activités statistiques. La DNS est également responsable des grandes opérations statistiques nationales, comme les recensements, les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes sur les dépenses, les revenus ou les conditions de vie des ménages. la DNS

prête une assistance technique permanente à la Direction de la Statistique au niveau des Iles Autonomes, dans le cadre de la réalisation des travaux statistiques, et de la coordination technique et opérationnelle du Système Statistique National. De même, la DNS apporte son expertise technique ponctuelle à tout organe de production statistique suivant les besoins exprimés.

La Direction Nationale de la Statistique a pour mission générale la production, la coordination technique, la centralisation et la diffusion des données statistiques officielles. A cette fin, ses missions spécifiques devront être revues suivant les grandes lignes suivantes:

- Elaborer et de proposer au gouvernement le cadre juridique et institutionnel devant régir la production et l'utilisation de l'information statistique;
- Collecter, stocker, traiter et diffuser des données statistiques rendant compte de la situation économique et sociale du pays;
- Produire des comptes nationaux suivant les normes en vigueur;
- Centraliser les statistiques de base, conserver et tenir à jour les fichiers et inventaires des personnes, des entreprises et des biens à des fins d'exploitations statistiques;
- Uniformiser et harmoniser les méthodologies des travaux statistiques réalisés dans le pays;
- Concevoir, préparer, superviser et exécuter toutes les opérations de recensement de la population, des enquêtes statistiques auprès des entreprises, des ménages, etc.
- d'effectuer ou de faire effectuer, à la demande du Gouvernement ou d'autres utilisateurs, des études d'ordre démographique, économique et social;
- de publier et de diffuser, sous réserve de l'intérêt national, les résultats de ses travaux statistiques réalisés;
- Assurer une coordination technique et opération du système statistique national et contribuer à l'amélioration de l'organisation des organes de production statistiques dans le pays;
- Mettre au point une organisation et des méthodes afin de permettre l'échange et le partage des données statistiques en toute sécurité
- Assurer la liaison technique avec les organismes et pays étrangers qui interviennent dans les domaines de renforcement des capacités statistiques.

Domaines statistiques couverts par la DNS

- Comptes nationaux
- Indice des prix à la consommation et Inflation
- Statistiques du commerce extérieur
- Statistiques de conjoncture
- Statistiques du tourisme
- Statistiques des entreprises
- Conditions de vie des ménages et Pauvreté
- Population et Démographie

Structuration:

Pour assumer ses missions spécifiques, la DNS devrait être structurée autour des trois Divisions suivantes et être dotée des ressources humaines, financières et techniques appropriées.

- Division des Statistiques Economiques;
- Division des Statistiques générales, des Enquêtes et des Opérations de terrain
- Division de la Coordination et du Développement de la Statistique;

Ressources humaines, financières et techniques

Pour exécuter sa mission et atteindre les résultats escomptés, La Direction Nationale de la Statistique devra disposer d'un budget propre et d'une autonomie de gestion des ressources financières pour son fonctionnement. Ces ressources devront être sécurisées suivant les trois modalités suivantes:

- D'une taxe statistique qui est une allocation d'un pourcentage de la taxe administrative collectée au niveau des douanes;
- D'une allocation mise à sa disposition dans le cadre du budget annuel de l'Etat;
- Des dons et legs et les libéralités diverses, consentis avec l'accord de l'autorité de tutelle.

Si l'on admet comme norme en terme de structuration de la DNS, la création de trois divisions ayant chacune deux services devant comprendre un personnel d'encadrement et deux agents d'exécution, cela revient à un total de 33 personnes en moyenne dont 13 cadres supérieurs, et 20 agents d'exécution y compris le secrétariat et divers agents. Il faut noter qu'afin d'assumer la tutelle technique dans la nouvelle configuration du système statistique national, la DNS va devoir affecter malgré ses contraintes en ressources humaines, un statisticien en qualité de conseiller, dans chacune des directions statistiques à créer au niveau des Iles Autonomes. Cette mesure contribuerait à la production de données statistiques de qualité, et crée un lien technique et opérationnel très solide entre l'Union et les Iles Autonomes. Pour résoudre les contraintes en ressources humaines, il est nécessaire d'élaborer un plan de recrutement du personnel par la fonction publique.

Redynamisation des organes producteurs de statistiques sectorielles au niveau de l'Union et des Iles Autonomes

D'une manière générale, la fonction statistique est systématiquement intégrée dans la fonction de planification stratégique dans toutes les administrations publiques qui présentent elles-mêmes des faiblesses des capacités techniques de gestion et de planification. Les missions statistiques dévolues à quelques services sectoriels (Direction Générale du Plan, Education, Santé, Pêche, Agriculture et Elevage) sont partiellement exécutées et non adaptées à la complexité de la décentralisation: Il y a un décalage entre les missions statistiques légales et réelles avec une vision centralisatrice antérieure à la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001. Avec le processus de décentralisation, il y a une désarticulation du SSN qui s'accompagne d'une démultiplication des structures en charge de la production statistique dans les Îles autonomes, sans une clarification des liens fonctionnels entre elles et avec celles de l'Union. De plus, l'Etat n'a pas doté ses différentes structures, des mécanismes et des ressources humaines et financières suffisantes pour réaliser toutes les tâches découlant de leurs attributions.

Relations entre la DNS et la Direction de la Statistique au niveau de l'Ile Autonome

Dans le cadre d'un système statistique national décentralisé et intégré, il est nécessaire de renforcer la fonction statistique dans les Iles Autonomes. En effet, il y a une demande statistique implicite dans la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001 et à celles des trois Iles Autonomes adoptées en 2002, qui stipulent que chaque Ile Autonome élabore et exécute son propre plan de développement socio-économique, qui doit être cohérent avec tout projet de développement économique de l'Union devant se faire après une large concertation. Cette demande statistique ne peut être satisfaite du fait des faibles capacités des trois Directions Générales du Plan (DGP) placées sous la tutelle politique des Îles autonomes, mais se considèrent comme de simples exécutants d'opérations commanditées par la DNS au niveau de

l'Union, et ne jouent pas de rôle de coordination technique et opérationnelle au niveau de l'Ile Autonome. Il est donc nécessaire de clarifier les missions statistiques au niveau des Iles Autonomes en complémentarité avec celles de la DNS qui doit assumer un rôle majeur de conseils techniques permanents auprès de celles-ci; A ce titre un délégué permanent de la DNS sera affecté au titre de l'Union, dans chaque Direction de l'Ile Autonome.. Le Service statistique existant à la DGP devrait être érigé en Direction de la Statistique au niveau de l'Ile Autonome, et bénéficier d'un renforcement de capacités pour remplir efficacement sa mission.

Missions et attributions de la Direction de la Statistique au niveau de l'Ile Autonome

- Collecter, stocker, traiter et diffuser des données statistiques rendant compte de la situation économique et sociale de l'Ile Autonome;
- Exécuter au niveau de l'Ile Autonome, pour le compte des organes statistiques au niveau de l'Union, toute opération d'enquête ou de recensement
- Réaliser des enquêtes ou toute autre étude avec les partenaires afin de satisfaire les besoins spécifiques, en données statistiques, des autorités politiques et administratives, des collectivités territoriales, des services et des partenaires au développement intervenant au niveau de l'Ile Autonome
- Diffuser les données régionales traitées par la DNS et les autres organes du système statistique national
- Gérer une base de données économiques et sociales, renseigner les indicateurs propres à l'Ile Autonome, et faciliter l'accès aux utilisateurs
- Coordonner les programmes et rapports annuels et pluriannuels de développement de la statistique dans le secteur au niveau de l'Ile Autonome
- Représenter la DNS et assurer la coordination technique et opérationnelle des activités statistiques des différentes structures concernées au niveau de l'Ile Autonome

Relations entre les organes de production statistique sectorielle et la DNS

Pour que les organes de production de statistiques sectorielles puissent être opérationnelles et fonctionnelles, elles devraient d'abord disposer des textes réglementaires officiels adoptés portant sur leur organisation et fixant leurs missions et attributions. Et pour renforcer la concertation et la coordination des activités statistiques et créer une synergie entre toutes les structures du système statistique national, il faudrait envisager d'indiquer, dans les textes portant attributions et missions des organes de production de statistiques sectorielles, le type de relations hiérarchiques et/ou de relations de travail qui doivent exister entre les structures de l'Union et des Iles Autonomes et la DNS. Ces précisions pourraient contribuer à créer un véritable cadre de partenariat et de concertation entre toutes les structures du système statistique national. Ces relations techniques peuvent se résumer en quatre points:

- L'organisation entre chaque structure statistique sectorielle et la DNS, des séances de travail pour arrêter, d'un commun accord, la liste minimale d'indicateurs, nécessaires dans chaque secteur, pour le suivi et l'évaluation des différentes politiques sectorielles et des indicateurs des OMD. Le programme de travail et donc de collecte des données de ces structures statistiques aurait alors comme priorités de permettre de renseigner ces indicateurs clés et qui doivent être contenus dans leurs différentes publications;
- L'harmonisation des méthodologies de collecte et de traitement de l'information;
- La programmation et la mise en œuvre d'opérations statistiques conjointes;
- L'assistance technique de la DNS aux différentes structures statistiques sectorielles pour améliorer la qualité, la périodicité et la régularité de ces publications.

Relations entre les organes de production statistique sectorielle au niveau de l'Union et des Iles Autonomes

Elles se fondent sur le principe selon lequel toutes les données statistiques collectées au niveau régional doivent être traitées et rendues disponibles aux utilisateurs des Iles autonomes. Elles découlent des missions statistiques complémentaires, attribuées à l'Union et aux Iles Autonomes, dont les grandes lignes suivent:

Missions et attributions des organes de production statistique sectorielle au niveau de l'Union

- Participer à l'élaboration des programmes et rapports annuels et pluriannuels de développement de la statistique dans le secteur
- Harmoniser les méthodologies de collecte et de traitement des données statistiques et mettre à jour les bases de données nationales pour une production de statistiques comparables et intégrées
- Répertorier de manière régulière, les types de données collectées dans le secteur, les outils et les méthodes de collecte, en faire une évaluation périodique de la qualité des données et proposer des révisions au besoin, avec l'appui technique des services de la DNS
- Collecter, centraliser et transmettre à la DNS dans les délais, les statistiques sectorielles sur la base des normes et méthodologies adéquates
- Elaborer une base de données sur les indicateurs liés au secteur
- Concevoir et réaliser les enquêtes statistiques relevant du secteur avec l'appui technique de la DNS
- Participer sur le plan technique et méthodologique aux enquêtes nationales réalisées par la DNS, disposant d'un volet en relation avec le secteur
- Procéder à la publication régulière, conformément à un calendrier préétabli, des résultats de leurs études et travaux statistiques, notamment les annuaires des statistiques sectorielles, les tableaux de bord, les rapports sur l'état des statistiques sectorielles

Missions et attributions des organes de production statistique sectorielle au niveau des Iles Autonomes

- Proposer des programmes et rapports annuels et pluriannuels de développement de la statistique dans le secteur au niveau de l'Ile Autonome, sous la coordination technique de la Direction de la Statistique de l'Ile Autonome
- Collecter et traiter sur la base des normes et méthodologies communes, les données statistiques courantes relevant du secteur
- Réaliser toute opération statistique requise dans le secteur à la demande des autorités ou des partenaires, et ce, avec la collaboration technique de la Direction de la Statistique de l'Ile Autonome
- Transmettre à l'organe de production statistique sectorielle au niveau de l'Union, dans les délais, les statistiques sectorielles produites
- Contribuer à la réalisation toute publication statistique au niveau de l'Ile Autonome.

Le renforcement des capacités statistiques des organes de production statistique au niveau de l'Union et des Iles Autonomes, se ferait dans le cadre des plans d'actions sectorielles visant une production statistique de qualité. Toutefois, le renforcement des capacités humaines ne peut se résoudre à court terme que par un redéploiement du personnel, en attendant la formation et la disponibilité de statisticiens qualifiés.

**Domaines statistiques sectorielles courantes couverts au niveau de l'Union et des Iles
Autonomes**

- Education
- Santé
- Pêche
- Agriculture et Elevage
- Emploi et marché du travail
- Statistiques des prix
- Statistiques douanières
- Statistiques des finances publiques
- Statistiques d'état civil.

VISION ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La nécessité et l'urgence d'engager un processus de formulation d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), découlent du caractère sous-développé du système statistique national, et aussi de nouveaux enjeux liés à la fois, à la vision stratégique de développement du pays, axé sur les résultats en matière de lutte contre la pauvreté, et au respect des engagements internationaux tels que le suivi de la réalisation des OMD et l'adhésion au SGDD. Le processus de formulation de la SNDS s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par le développement organisationnel de l'administration publique, requis par le nouvel ensemble comorien au sein duquel chaque île jouit d'une large autonomie et dispose d'une constitution propre. Mais tout en reconnaissant le rôle et l'importance des statistiques de qualité, il faut observer que les défis à relever sont importants et se résument par la faiblesse des moyens humains, techniques et financiers pour produire, analyser et faire usage de la variété de statistiques de la qualité requise pour soutenir un développement économique et social réel.

Dans cette optique, la vision du Gouvernement de l'Union des Comores est de bâtir un système statistique national décentralisé et intégré, capable de répondre durablement aux besoins de suivi et d'évaluation des politiques publiques, et d'une façon générale, de satisfaire les besoins prioritaires des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales.

La réalisation de cette vision passerait par l'atteinte de quatre objectifs stratégiques suivants:

- Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique
- Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National
- Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites
- Favoriser l'accès et une diffusion des données adaptée aux normes, et promouvoir la culture statistique

Les objectifs opérationnels et/ou sectoriels, les résultats attendus et les actions identifiées, sont donnés par axe stratégique dans les Tableau synoptique d'ensemble présenté en Annexe 1.

1.7. Principaux produits attendus du SSN

La mise en œuvre de la SNDS vise à rendre disponibles les principaux produits suivants :

- (viii) **Cadre légal et réglementaire:** Une Loi statistique adoptée, promulguée et mise en œuvre, ainsi que des mécanismes de coordination technique et opérationnelle de l'ensemble du système statistique national;
- (ix) **Capacités humaines:** la formation des cadres supérieurs et moyens, indispensables à moyen terme, pour l'ensemble du système statistique national, ainsi que la formation continue du personnel en activité dans les domaines liés à la statistique;
- (x) **Comptes économiques intégrés:** les données sur les comptes nationaux, les prix, la balance de paiements, la balance commerciale, la monnaie, les finances publiques, et le commerce extérieur et les statistiques conjoncturelles sont disponibles;
- (xi) **Suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté:** les données sur l'état de la pauvreté, l'emploi et le marché du travail, la couverture et l'accessibilité à l'éducation, la santé, l'eau potable, l'hygiène/assainissement, et les autres services essentiels sont disponibles ;

- (xii) **Gouvernance** : les données sur la gouvernance économique, politique et sociale, et la décentralisation sont disponibles;
- (xiii) **Développement rural et pêche** : les données sur la production agricole, de l'élevage et de la pêche, sont disponibles.
- (xiv) **Démographie** : les données d'état civil sont exploitées aux fins d'analyse démographique en complément de la préparation du quatrième RGPH prévu en 2013;

1.8. Stratégies générales d'intervention

Pour la mise en œuvre efficiente et de suivi - évaluation de la SNDS 2008-2012, il convient d'adopter une démarche participative, comme lors de son élaboration, en y associant étroitement les principaux producteurs et utilisateurs des données statistiques. Le dispositif qui sera mis en place devra permettre:

- l'implication effective de tous les acteurs concernés par la production et/ou l'utilisation des statistiques, à travers un Conseil National de la Statistique fonctionnel, comme cadre de concertation qui réunira, autour d'un partenariat actif entre la DNS, les organes de production statistique, les Principaux partenaires Techniques et Financiers, le secteur privé et les autres représentants de la société civile.
- la priorité accordée à la consolidation des dispositifs statistiques de routine qui ont un meilleur rapport coût-efficacité et une meilleure régularité –Statistiques économiques intégrées, Education, Santé, Emploi et marché du travail, Prix, Agriculture, Elevage et Pêche, Etat civil.. L'importance accordée à la production des données administratives n'exclut pas la réalisation d'enquêtes nationales, sectorielles ou à couverture territoriale partielle, visant l'obtention de données exhaustives dans certains domaines prioritaires, tels que la pauvreté et les conditions de vie des ménages, le secteur informel et le développement rural.;
- l'assurance d'une meilleure adéquation entre la demande et l'offre statistique, à travers un mécanisme visant des réponses appropriées pour la productions d'indicateurs requis pour la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des programmes prioritaires de l'Etat, et les programmes de coopération multi et bilatéraux;
- l'accent mis sur la production prioritaire d'indicateurs pertinents pour l'appréciation des résultats et impacts des programmes et projets de développement économique et social, dans la perspective l'approche de la gestion axée sur les résultats;
- la mise en place d'un système statistique décentralisé et intégré dans le sens d'une coordination verticale et horizontale dans l'Union et les Iles Autonomes, avec l'importance accordée à la DNS en tant qu'organe central de coordination. Le triple objectif visé est une production statistique de manière à améliorer notablement la couverture du pays, la promotion de l'utilisation des données aux fins de management et de prise de décision à tous les niveaux décisionnels, l'amélioration de la qualité des données dont la collecte primaire est assurée principalement au niveau des Iles Autonomes;
- la recherche de l'appropriation par les acteurs nationaux et la durabilité des interventions dans la mise en œuvre de toutes les actions de la SNDS 2008-2012;
- la mise en œuvre de la SNDS dans le cadre de l'intégration sous-régionale, régionale et internationale, notamment dans le respect des normes admises en matière de qualité des données et indicateurs.

1.9. Plans d'actions globales et sectorielles

Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique

1.9.1.1 Cadre légal et réglementaire

Il n'existe pas de Loi sur la statistique publique avec comme conséquence immédiate, l'inexistence de coordination effective entre les producteurs entre eux et les utilisateurs de statistiques. Il n'existe pas non plus de programme concerté, ni de tradition en matière de suivi/évaluation d'activités statistiques

Les missions statistiques sont partiellement exécutées et non adaptées à la complexité de la décentralisation, et elles restent en particulier non liées à la Loi organique sur le partage des compétences entre l'Union et les Iles Autonomes. Il y a un décalage entre les missions statistiques légales et réelles dévolues seulement à sept départements, avec une vision centralisatrice antérieure à la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001. Avec le processus de décentralisation, il y a une désarticulation du système statistique national qui s'accompagne d'une démultiplication des structures en charge de la production statistique dans l'Union et les Îles autonomes, sans une clarification des liens fonctionnels entre elles. De plus, l'Etat n'a pas doté ses différentes structures, des mécanismes et des ressources humaines et financières suffisantes pour réaliser toutes les tâches découlant de leurs attributions.

La formulation et la mise en œuvre d'une Loi statistique est nécessaire pour donner l'efficacité nécessaire aux structures de production et d'utilisation, ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique. Elle devrait être considérée comme l'aboutissement du processus de construction d'un système statistique national. Cette adoption de la Loi statistique devrait s'accompagner d'une révision des textes portant organisation des différentes composantes du système statistique national (SSN). La rédaction, l'adoption et la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires nécessitent un travail relativement long et qui demande beaucoup de concertations et d'explications, tant au niveau de l'Union que des Iles Autonomes.

Objectif spécifique visé: Mettre en place les textes réglementaires et la réforme institutionnelle du système statistique national

Résultat attendu

- Le système statistique national dispose d'un cadre légal et réglementaire, notamment en ce qui concerne le respect de principes fondamentaux de la statistique publique et l'attribution des missions statistiques au niveau de l'Union et des Iles Autonomes

Activités envisagées

1. Elaborer et faire adopter un projet de Loi statistique et mettre à jour les textes portant organisations des différentes composantes du système statistique national
2. Diffuser et promouvoir le nouveau cadre légal et réglementaire
3. Confection d'une plaquette explicative à destination des services et des utilisateurs principaux des statistiques

La réalisation de ces activités est urgente et prioritaire, et elle constitue la base de création d'un système statistique national. Et pour atteindre ce résultat attendu, la DNS qui est le principal catalyseur, aura besoin d'une expertise juridique nationale.

1.9.1.2 Coordination du système statistique national

Il n'existe pas de structure formelle de coordination générale des activités statistiques aux Comores. L'absence de coordination est la conséquence immédiate de l'absence d'une loi statistique qui vise par principe, la cohérence et l'efficacité du système statistique.

L'absence de coordination statistique effective et son corollaire, l'absence de dialogue entre producteurs et utilisateurs des données statistiques, engendrent une absence d'harmonisation et de diffusion des cadres de références, des concepts, des définitions, des nomenclatures et des méthodes. Cela engendre un manque de discipline au niveau de la production des données dans un contexte marqué par l'absence de tradition en matière de suivi/évaluation des activités statistiques.

Le processus envisagé de réforme du cadre réglementaire et législatif devrait s'accompagner de l'élaboration d'instruments techniques pour promouvoir la coordination statistique.

Objectif spécifique visé: Mettre en place un système de coordination technique effective entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques

Résultats attendus:

- Le Conseil National de Statistique se réunit de façon régulière
- La DNS dispose d'une mission de relation avec les producteurs et les utilisateurs de statistiques au niveau de l'Union et des Iles Autonomes
- Des outils statistiques harmonisés sont mis en place
- Les échanges de données sont formalisés avec les principales composantes productrices du système statistique national

Activités envisagées

1. Assurer la tenue régulière du comité de coordination statistique, notamment pour statuer sur les priorités en matière de production statistique
2. Créer au sein de la DNS des fonctions de relations avec les producteurs et utilisateurs de statistiques
3. Elaborer et mettre en place des outils statistiques harmonisés (Recueil harmonisé de concepts et définitions; Nomenclatures d'activités, de produits, de professions etc ...)
4. Réaliser un schéma de protocole d'échange de données entre les composantes du SSN
5. Organiser et animer des comités techniques ad hoc sectoriels

La réalisation de ces actions permettrait d'atteindre des résultats susceptibles d'améliorer significativement la qualité et la régularité des données statistiques produites. Pour atteindre ces résultats, la DNS qui est le principal acteur de la coordination technique et opérationnelle, doit être renforcée par le recours à une expertise internationale en organisation et management d'un SSN, et une expertise nationale pour aider à l'établissement de protocoles d'échanges de données. Elle devra de plus, réaliser des actions de formation/sensibilisation sur ces protocoles.

1.9.1.3 Renforcement des capacités de la DNS et des Directions de la Statistique au niveau des Iles Autonomes

Les missions et l'organisation de la Direction Nationale de la Statistique ne sont pas adaptées aux nouveaux enjeux de la statistique publique. L'organisation actuelle de la Direction Nationale de la Statistique est fort éloignée du modèle constitué par les principaux dispositifs identifiés au sein d'un organe central de statistique. Et en plus de l'absence de coordination technique par la DNS, il n'y a pas de tradition en matière de programmation et de suivi/évaluation des activités statistiques.

De plus, la DNS reste confrontée à des contraintes fortes en ressources financières et humaines. Il n'y a pas de budget propre à la production statistique, l'ensemble des ressources de l'Etat étant gérées par le CGP, et le programme d'enquêtes et les activités statistiques pour 2001-2006, étant financés principalement par les partenaires extérieurs. Et les ressources humaines sont insuffisantes aussi bien quantitativement que qualitativement, et la DNS reste confrontée à un fort taux de déperdition du personnel. Le cadre de travail n'est pas adapté et les équipements logistiques, informatiques et bureautiques sont insuffisants. En conséquence la production statistique à la DNS est très insuffisante et reste fort éloignée des missions définies par le décret n° 01-106/CE du 4 septembre 2001. La DNS est confrontée à des difficultés managériales, organisationnelles et de structuration des services, liés à l'insuffisance de cadres supérieurs et moyens dont le nombre est en dessous du seuil minimum en personnel technique requis pour assumer ses missions et attributions régulières. Des dispositions urgentes devront être prises pour lever les contraintes en ressources humaines de la DNS et assurer un financement adéquat pour la production statistique.

Dans la perspective de la mise en place du nouveau cadre juridique et institutionnel, la DNS deviendrait véritablement l'organe central d'un système statistique national décentralisé et intégré. La DNS serait dotée d'une autonomie de décision scientifique la plus large possible, supervisée en partie par le Conseil National de Statistique, le tout en accord avec les principes fondamentaux de la Statistique publique. En plus de cette coordination technique et opérationnelle, la DNS devrait être capable de produire les statistiques prioritaires hors du système administratif suivant le principe de subsidiarité, et avoir un rôle d'assistance technique au traitement statistique des données par les organes de production statistique au niveau de l'Union et des Iles autonomes. De plus la nouvelle Loi statistique confierait à la DNS, la mission de constituer des bases de données statistiques et de publier régulièrement les données et méta données sur les statistiques publiques nationales, en s'assurant au préalable de la qualité de celles-ci, Dans le cadre de la coordination impulsée par la nouvelle Loi statistique, la DNS aura un rôle important dans le suivi et l'évaluation de la SNDS 2008-2012. Il s'agit là d'enjeux importants de la Loi statistique, qui impliqueraient un véritable renforcement des capacités de la DNS.

Toutefois, pour que la DNS puisse assumer pleinement sa mission dans le cadre d'un système statistique national décentralisé et intégré, il est nécessaire de renforcer la fonction statistique dans les Iles Autonomes, pour répondre efficacement à une demande statistique implicite dans la Constitution de l'Union des Comores adoptée le 23 décembre 2001 et à celles des trois Iles Autonomes adoptées en 2002, qui stipulent que chaque Ile Autonome élabore et exécute son propre plan de développement socio-économique, qui doit être cohérent avec tout projet de développement économique de l'Union devant se faire après une large concertation. Les trois Directions Générales du Plan (DGP) placées sous la tutelle politique des Îles autonomes, sont confrontées à des faibles capacités humaines et techniques, et n'ont pas de liens techniques et opérations avec le CGP et par extension la DNS.. Le Service statistique existant à la DGP devrait être érigé en Direction de la Statistique au niveau de l'Ile Autonome, et bénéficier d'un renforcement de capacités pour remplir efficacement sa mission.

L'adhésion de la République de Djibouti à AFRISTAT, à l'instar des pays africains francophones, pourrait significativement contribuer à développer le système statistique national, et en particulier, aider la DNS à remplir efficacement sa mission.

Objectif spécifique visé: Renforcer les capacités de la DNS et des Directions statistiques des Iles Autonomes pour leur permettre d'assumer au mieux leur mission de production statistique, de coordination technique et opérationnelle, et de suivi de la mise en œuvre de la SNDS

Résultats attendus

- La DNS dispose des cadres nécessaires à l'exécution de sa mission
- La DNS dispose d'un plan permettant un appui technique aux organes de production statistique au niveau de l'Union et des Iles Autonomes
- La formation des cadres aux procédures de management d'une direction de la statistique
- La création d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité
- Les capacités de production statistique sont renforcées au niveau des Iles Autonomes
- Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SNDS sont régulièrement évalués.

Activités envisagées

1. Recrutement progressif de cadres supérieurs et moyens
2. Conseils et appuis techniques permanents à la DNS
3. Appuis techniques permanents aux Directions Statistiques des Iles Autonomes
4. Elaboration et suivi d'un plan de recrutement (élaboration profils, négociations,...)
5. Formation des cadres managériaux (DNS et Organes de production statistique)
6. Appui à la réorganisation de certains services producteurs de statistiques
7. Construction/Réhabilitation et Equipement du siège de la DNS et des Directions Statistiques des Iles Autonomes
8. Elaboration d'un rapport annuel pour examen par le Conseil National de Statistique
9. Réalisation d'une revue à mi-parcours
10. Evaluation finale de la SNDS et préparation du schéma suivant
11. Maintien de l'adhésion de l'Union des Comores à AFRISTAT

La réalisation de ses actions devant permettre d'atteindre les résultats attendus, implique que la DNS puisse bénéficier d'une assistance technique internationale permanente et ponctuelle, d'un cadre supérieur à recruter qui assumerait aussi des tâches de coordination (Objectif 1.2), des actions de formation, des équipements informatiques et logiciels incluant un réseau interne, et d'un patrimoine immobilier qui améliorerait significativement le cadre de travail. De plus, la DNS devra être en mesure d'accompagner les directions statistiques des Iles Autonomes qui doivent bénéficier aussi d'un renforcement des capacités techniques et humaines.

Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National

1.9.1.4 Formation initiale

Un des problèmes majeurs que le SSN est amené à faire face durant les années à venir, c'est la faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines dans le domaine de la statistique. Ce qu'il faut en priorité c'est aussi, une véritable politique des ressources humaines en statistiques et domaines connexes, qui inclue les formations de base et continue, un plan de carrière pour le statisticien et la formation des utilisateurs, eu égard aux difficultés d'appréhension de la demande en statistiques et de la nécessité de promouvoir l'usage des statistique dans les processus de prise de décision.

L'estimation des besoins pour répondre a cahier des charges statistiques, conduit à un triplement des effectifs actuels de la DNS à l'horizon 2012 et repose aussi sur le principe que toute structure publique qui dispose d'une mission statistique pleine et entière, ou qui a vocation à le devenir, soit au moins pourvue d'un cadre supérieur statisticien et de deux adjoints techniques de la statistique. De plus le plan de formation doit être en conformité avec les possibilités offertes par la fonction publique et répondre aux besoins prévisibles du secteur privé.

La mise en place à partir de 2007/08, d'une formation diplômante au sein de l'Université des Comores, appuyée par l'ENSEA d'Abidjan, et qui vise le niveau d'Adjoint technique de la statistique.

De plus, il est nécessaire de mettre en place à partir de 2008, d'un programme de formation de cadres supérieurs qui ne peut se faire qu'à l'étranger, ne produirait de résultats qu'à partir de 2012 pour les ingénieurs de travaux statistiques et 2013 pour les statisticiens-économistes ou démographes. Il existe certainement un petit potentiel d'étudiants de niveau DEUG qui pourraient éventuellement suivre cette filière, ce qui nécessite d'envisager des actions pour promouvoir la formation statistique et préparer les volontaires au concours d'entrée dans les écoles africaines de statistique.

Objectif spécifique visé. Former les cadres et agents nécessaires au système statistique national

Résultats attendus

- Former 6 Ingénieurs Statisticiens Economistes et Ingénieurs Socio-Démographes (Bac + 5 ans)
- Former 12 Ingénieurs des Travaux Statistiques ou équivalent (Bac + 4 ans)
- Former 60 Adjoints de la Statistique (Bac + 2 ans)

Activités envisagées

- Mettre à jour le plan de formation initiale
- Créer un département d'Adjoints techniques de la statistique au sein de l'Université des Comores
- Assurer le déroulement du plan et le suivi des élèves
- Assurer le suivi des jeunes diplômés

Pour atteindre ces résultats il est nécessaire de pouvoir disposer de moyens humains et financiers substantiels. Il s'agit aussi de désigner au sein de la DNS d'une responsable pour le suivi du plan de formation qui serait pleinement assumée par l'Université des Comores.

1.9.1.5 Formation continue

Le système statistique national se trouve confronté à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire les activités techniques régulières. Il n'y a pas non plus, de programme de formation continue pour le personnel qui bénéficie de quelques offres occasionnelles de stages ou de séminaires à l'étranger. Ce qu'il faut en priorité c'est aussi, une véritable politique des ressources humaines en statistiques et domaines connexes, qui inclue les formations de base et continue, un plan de carrière pour le statisticien et la formation des utilisateurs, eu égard aux difficultés d'appréhension de la demande en statistiques et de la nécessité de promouvoir l'usage des statistiques dans les processus de prise de décision.

Bien que les besoins ne soient pas clairement identifiés par les départements sectoriels, il est nécessaire de mettre en place un programme de formation continue pour améliorer à court terme les ressources humaines. Ceux-ci se classent en quatre catégories: (i) les méthodologies de base des secteurs (Education, Santé, Etat civil, Agriculture, Elevage Pêche et Emploi); (ii) les filières statistiques à la charge de la DNS (Comptabilité nationale, Commerce extérieur, Enquêtes auprès des ménages); (iii) les fonctions transversales: Qualité et utilisation des statistiques, Gestion et administration de bases de données statistiques; et (iv) des formations à l'analyse des données et qui profiteraient à l'ensemble des producteurs et utilisateurs. Pour répondre à l'attente des principaux services, des sessions de moyenne durée peuvent être organisées concernant les bases de la statistique (statistique descriptive, séries, principes fondamentaux de l'enquête, qualité des données, gestion des bases de données statistiques). Et pour le personnel d'exécution en particulier, une formation au processus de collecte des données devrait être mise en place dans l'objectif d'améliorer la qualité des données collectées.

Les formations transversales portant en particulier sur la qualité des données et la formation des utilisateurs de la statistique, devront être organisées pour améliorer sa visibilité, aider à mieux appréhender la demande en statistiques et promouvoir l'usage des statistiques dans les processus de prise de décision.

Sous la responsabilité de la DNS, la formation continue peut être dispensée à la demande grâce à la mobilisation de spécialistes locaux ou internationaux, par l'Université des Comores qui dispose déjà d'une structure de formation continue pour le personnel de l'Administration (CUFOP) et qui ouvre la voie à des formations courtes et professionnalisantes dans les domaines liés à la statistiques.

Objectif spécifique visé: Assurer le perfectionnement et le recyclage du personnel affecté au système statistique national, et promouvoir une culture de l'utilisation des statistiques

Résultats attendus

- Les cadres responsables de la production sont formés aux techniques spécifiques de leur domaine d'activités (Démographie, Comptabilité Nationale, Finances publiques, Commerce extérieur, Statistiques de conjoncture, Education, Santé, Agriculture, Elevage et Pêche ...)

- Le personnel non statisticien affecté au système bénéficie d'un cycle de formation continue lui permettant d'acquérir un savoir faire dans les domaines de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des résultats

Activités envisagées

- Assurer le rôle de point focal pour les formations sectorielles
- Elaborer et mettre en œuvre un programme de recyclage du personnel affecté au système statistique national, en collaboration avec l'Université des Comores
- Organiser des stages de formation de courte durée dans les instituts de formation en statistique ou des structures statistiques à l'étranger

La réalisation de ses actions permettra d'atteindre les résultats attendus, par la mobilisation de moyens humains et financiers substantiels comparables à ceux requis dans le cadre de la formation initiale, et par une expertise internationale ponctuelle la finalisation du plan de formation et l'évaluation de la formation, et par la mise à disposition d'équipement informatiques. Elle suppose aussi une bonne collaboration entre la DNS et l'Université des Comores.

Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites

1.9.1.6 Méthodologie de collecte et de traitement de l'information

La faible capacité de production statistique s'inscrit dans un contexte d'absence de coordination effective et d'harmonisation statistique. Elle est aussi le résultat de la faiblesse des sources de données et de qualité peu appréciée des quelques informations disponibles. Les partenaires techniques consultés, jugent sévèrement la qualité des données suivant les dimensions de la fiabilité, de la rigueur méthodologique et de l'utilité, dans les domaines de la Santé et l'Education. La qualité des principales sources de données que sont le RGPH 2003 et le RGA 2004, est peu appréciée. Et les investigations statistiques d'appréhension de la pauvreté et du progrès social réalisées de 1991 à 2004, manquent de continuité dans leur programmation dans le temps et restent basées sur des méthodologies différentes avec une qualité des données diversement appréciable

Les sources statistiques limitées quantitativement reposent sur des dispositifs méthodologiques qui limitent la qualité globale des données. A de très rares exceptions près, comme la BCC²⁸ et dans une moindre mesure le secteur Education, les secteurs ne se réfèrent pas à une méthodologie précise et documentée et régulièrement évaluée. Au total, il existe dans pratiquement tous les secteurs des problèmes liés soit à l'élaboration, soit à l'affinement de méthodologies, mais aussi d'évaluations régulières de leurs performances qui constitue une condition sine qua none d'amélioration de la qualité des données.

Objectif spécifique visé: Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée

Résultat attendu

- Les instruments de collecte (questionnaires, méthodologies, listes de points d'observation, etc.) sont harmonisés et la qualité des données est améliorée

²⁸ Il est vrai que la BCC bénéficie du soutien du FMI qui régulièrement apporte une expertise en évaluant les travaux et en proposant les correctifs nécessaires

Activités envisagées

1. Élaborer un manuel de définitions, des concepts et des méthodologies utilisés pour les travaux statistiques
2. Mettre en place les programmes de collecte et d'amélioration qualitative définis pour chaque filière statistique
3. Organisation de séminaires sur les méthodologies de collecte et de traitement de l'information

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre le résultat prévu d'harmonisation des instruments de collecte et par voie de conséquence, d'amélioration de la qualité des données. Et pour atteindre ce résultat, il est nécessaire d'organiser des séminaire et ateliers et de recourir à une expertise internationale en méthodologies de collecte et traitement de l'information.

1.9.1.7 Suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté

Le dispositif technique et institutionnel retenu pour le suivi-évaluation de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP), fait jouer un rôle prépondérant à la Direction Nationale de la Statistique dans une fonction de suivi et d'évaluation des performances des politiques et des programmes de lutte contre la pauvreté. Le suivi de la SCRП intègre un noyau de 41 indicateurs quantitatifs avec des cibles se référant à quelques domaines (Pauvreté monétaire, Santé, Education, Economie, Emploi et Environnement), qui doivent être élargis pour prendre en compte des thématiques importantes telles que la vulnérabilité à la pauvreté, la sécurité alimentaire et les droits humains. Le nouveau noyau devrait intégrer les indicateurs proposés par rapport au Cadre de référence et son support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD (CRESMIC) en Union des Comores en tant que membre d'AFRISTAT.

Ainsi, la SNDS devrait apporter des réponses concrètes aux besoins de suivi de la SCRП, qui du fait qu'il constitue le cadre de référence des politiques publiques, génère une demande statistique prioritaire et structurelle, devant faire converger l'ensemble des besoins statistiques d'utilité publique, y compris le suivi des progrès dans la réalisation des OMD auxquels l'Union des Comores, à l'instar des autres pays, a souscrit. Les dispositifs à mettre en place dans le cadre du suivi de la SCRП et des OMD doivent comprendre : (i) les statistiques courantes, qui restent cependant limitées en termes de qualité de l'information ; (ii) la réalisation des enquêtes pour l'obtention d'autres indicateurs. Il convient toutefois de rationaliser le dispositif d'enquêtes en raison de contraintes en ressources humaines et financières.

Aussi, compte tenu des priorités nationales sur les quatre formes de gouvernance -politique, économique, sociale et environnementale- affichées dans la SCRП et qui s'adressent également à l'ensemble des OMD, il est nécessaire de réaliser une enquête pluri thématique sur l'impact de la gouvernance et de la décentralisation sur les conditions de vie des ménages.

Au vu des capacités statistiques actuelles limitées, le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, constitue une priorité dans le cadre de la SNDS 2008-2012, qui apporterait des solutions innovantes pour l'observabilité, la qualité et la comparabilité des indicateurs de suivi de la SCRП et des OMD.

Objectif spécifique visé: Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté

Résultats attendus

- L'état de santé de la population est mieux appréhendé sur la base d'une Enquête de type démographique et de santé (EDS)
- Un dispositif de suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté est mis en place à partir de l'Enquête 123, et d'une enquête pluri thématique sur la gouvernance et la décentralisation.

Activités réalisées

- Conception et réalisation d'une enquête de type démographique et de santé (EDS)
- Conception et réalisation de l'Enquête 123
- Elaboration d'une méthodologie et réalisation d'une enquête permanente adaptée au cas comorien, sur la base de l'Enquête 123
- Elaboration d'une méthodologie et réalisation d'une enquête biennale pluri thématique sur la gouvernance et la décentralisation
- Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt liés à la politique économique et sociale du pays

Ces actions qui visent la mise en place d'un dispositif d'enquêtes auprès des ménages, nécessitent des moyens techniques et financiers importants. Il est toutefois nécessaire de recourir à une expertise internationale pour la définition et la mise en place d'une méthodologie d'enquête auprès des ménages, et d'envisager le recrutement de statisticiens, y compris une équipe d'enquêteurs permanents. Les moyens informatiques et logistiques d'enquêtes viendront en complément de ceux acquis dans le cadre du renforcement des capacités de la DNS et des DSIA.

1.9.1.8 Comptes nationaux

Les comptes nationaux sont établis de façon sommaire avec des appuis techniques ponctuels, la DNS ne disposant pas d'une équipe qualifiée de comptables nationaux. Ces comptes sont élaborés dans un contexte marqué par de sérieuses difficultés de collecte de données, sur la base des extrapolations qui ne sont pas rigoureusement documentées. La dernière note méthodologique disponible est relative à la confection des comptes de 1997 et elle ne se conforme pas à la norme en vigueur qu'est le SCN93.

L'un des défis les plus importants de la SNDS est la construction d'un dispositif d'élaboration des comptes nationaux et de statistiques macro-économiques intégrées, par:

1. L'adoption du nouveau Système de Comptabilité Nationale des Nations-Unies (SCN 93);
2. La mise en oeuvre de méthodes harmonisées d'élaboration des comptes, par rapport aux Etats membres d'AFRISTAT, et qui passent par la modernisation des comptes avec l'adoption du SCN93, l'utilisation d'un outil commun de confection des comptes (ERETES) et le choix d'une année de base des comptes;
3. La mise en oeuvre de méthodes harmonisées d'élaboration des comptes, qui intègrent l'harmonisation de cadres comptables et statistiques tels que: (i) l'adoption de la révision V du manuel de la Balance des Paiements et l'harmonisation des méthodes d'élaboration des Balances des Paiements; (ii) l'application du Manuel de statistiques des finances publiques de 2001; (iii) l'adoption d'un plan comptable des entreprises commun à l'ensemble des Etats membres d'AFRISTAT; (iv) l'harmonisation des méthodes d'élaboration des Tableaux des

Opérations Financières de l'Etat (TOFE); (v) l'adoption de méthodologies harmonisées pour le relevé des prix et le calcul des indices des prix à la consommation des ménages (logiciel CHAPO); et (vi) l'utilisation du logiciel EUROTRACE comme cadre commun de traitement des statistiques du commerce extérieur.

4. Et la mise en place d'une équipe permanente épaulée par une aide internationale substantielle

Cette stratégie d'amélioration progressive des comptes nationaux, est complétée par les actions structurantes prévues au niveau des filières statistiques des Prix, du Commerce extérieur, de la Balance des paiements, et la réalisation d'une Enquête 123 qui inclue un volet Budget-consommation des ménages et une autre sur le secteur informel.

Objectif spécifique visé: Construire un dispositif d'élaboration des comptes nationaux conformes aux normes en vigueur

Résultats attendus:

- Une équipe permanente de comptes nationaux est mise en place
- Les comptes nationaux sont conformes au SCN 93 et élaborés à l'aide du module ERETES
- Une année de base est définie et les comptes nationaux sont régulièrement produits et diffusés

Activités envisagées

1. Renforcer les capacités techniques et humaines du Service chargé de la production des comptes nationaux à la DNS
2. Reprendre l'élaboration des comptes nationaux à partir d'une nouvelle structure de production en concordance avec l'évolution économique du pays et d'une nouvelle année de référence récente
3. Le passage progressif au SCN 93 avec l'installation du module ERETES pour l'établissement des comptes
4. La mise en place d'une série d'enquêtes et d'une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et du secteur public
5. La mise en œuvre d'un protocole en vue de l'exploitation systématique des déclarations fiscales à des fins statistiques
6. La publication régulière des comptes
7. Elaboration des comptes complets 2007 à 2011 et changement d'année de base

La réalisation de ces actions prioritaires permettra d'atteindre par étapes successives, le résultat visé de production et de publication de comptes nationaux fiables et de qualité reconnue. A court terme la DNS devra poursuivre la production de comptes nationaux provisoires et actualisés, qui suivrait le cadre actuel, qui intégrerait des améliorations rendues possibles par la mise en place d'une série d'enquêtes et d'une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et du secteur public. A moyen terme et si des ressources humaines et techniques plus conséquentes pouvaient être dégagées, il faudrait entreprendre un travail plus complet, qui intègre dans un premier temps l'élaboration de matrices entrées sorties aux tableaux d'équilibre ressources-emplois de biens et services à un niveau relativement détaillé. Il s'agit donc d'entreprendre un travail important de reformulation du système de comptabilité nationale en s'appuyant sur la mise en place d'une équipe permanente épaulée par l'assistance technique d'AFRISAT. Le programme de renforcement des capacités doit donc être axé sur la création d'une équipe permanente de

comptables nationaux pour lesquels il faudrait prévoir outre des formations de base, des stages et voyages d'études auprès des pays ayant réussi la rénovation des comptes ainsi qu'une assistance technique pour l'implantation d'ERETES et la préparation des travaux pour la réalisation de l'année de base.

1.9.1.9 Statistiques des Prix

Le dispositif de collecte de statistiques des prix faisant partie intégrante des activités régulières de la DNS, mais il n'est plus fonctionnel depuis la fin de l'appui de la BAD dans le cadre du PCI-Afrique en fin 2006. Le champ de l'indice calculé conforme aux normes internationales (COICOP), a été mise en place avec l'appui d'AFRISTAT, mais il ne concerne que la capitale de l'Union des Comores, avec un panier de 178 variétés de produits suivis dans 41 points d'observations, et un système de pondération qui ne reflèteraient pas la structure actuelle de consommation des ménages. La période de base de l'indice est l'année 1999 avec des pondérations actualisées sur la base de l'Enquête budget-consommation de 1995. Dans les deux Îles Autonomes, les données sont collectées dans les chefs-lieux et concernent un panier restreint de produits, mais il n'y a pas de plan d'exploitation et de publication. Globalement, le dispositif de collecte des prix ne fonctionne pas en raison de l'absence de ressources humaines qualifiées et de budget pour soutenir le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur les prix.

Dans le cadre de la SNDS 2008-2012, il est urgent de mettre en place d'un dispositif efficace de statistiques des prix, suivant trois orientations: (i) l'actualisation de la méthodologie dans le sens d'une révision des pondérations et du panier de produits sur la base de l'Enquête intégrale auprès des ménages (EIM, 2004); (ii) l'élargissement du champ de couverture de l'indice à l'ensemble du pays; (iii) et pour améliorer la qualité et la régularité des données sur les prix, il est nécessaire de doter la DNS de ressources humaines qualifiées, d'une équipe d'agents de collecte et traitement motivés, et d'un budget propre pour soutenir le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur les prix et l'inflation.

L'activité de collecte et de traitement des statistiques des prix serait transférée aux Îles Autonomes, une fois que le dispositif serait rend totalement opérationnel.

Objectif spécifique visé: Elaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international

Résultats attendus

- Les indices des prix à la consommation sont mensuellement calculés et publiés suivant les normes prescrites du SGDD
- La collecte et le traitement des prix sont étendus à l'ensemble des Îles Autonomes

Activités envisagées

1. Actualisation de la méthodologie de collecte et de traitement des prix à la consommation
2. Réalisation des enquêtes hebdomadaires des prix à la consommation
3. Calcul et publication des indices des prix à la consommation

Pour atteindre ces deux résultats, du personnel permanent de collecte et de traitement doit être recruté, en plus de la rénovation du panier et l'élargissement de la collecte des données, et un

traitement par un logiciel approprié. Il est aussi nécessaire de poursuivre la coordination et l'harmonisation internationale entamées dans le cadre du PCI-Afrique.

1.9.1.10 Statistiques des finances publiques

Le Ministère chargé des Finances et du Budget n'a pas de service spécialisé pour la production des statistiques des finances publiques, ce qui pose un réel problème dans la formulation et le suivi des politiques économiques. C'est dans ce contexte que le Gouvernement envisage de créer dans la perspective d'un éventuel accord sur la FRPC avec le FMI, une Cellule technique permanente de suivi des réformes économiques et financières (CREF), chargée entre autres, de la production des statistiques des finances publiques et du TOFE, dans le cadre d'une coordination technique du Comité budgétaire. La création du CREF est une première réponse à la faiblesse des capacités de l'administration économique et financière en matière de programmation et de suivi budgétaire.

La création de la CREF pour assumer une fonction statistique, est une solution transitoire qui ne doit pas masquer la nécessité d'une mise en place d'une structure pérenne face aux enjeux que représentent les statistiques des finances publiques fiables, et portant sur l'approche budgétaire, la publication et l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources publiques. Ces enjeux se complexifient au regard du cadre légal défini dans la Constitution de 2001 qui impose une structure décentralisée des finances publiques avec l'Union des Comores d'une part et les Iles Autonomes d'autre part. Ce nouveau contexte politique fait intervenir dans la chaîne des statistiques des finances publiques, plusieurs administrations décentralisées -Budget, Trésor public, Impôts, Douanes- et la BCC, qui présentent chacune des contraintes de capacités techniques et humaines.

Les réformes en matière de gestion des finances publiques engagées dans le contexte du Programme de Surveillance du FMI initié en janvier 2005, ont entre autres consisté à harmoniser la nomenclature budgétaire et comptable. Il se pose cependant des difficultés de cohérence des sources statistiques et d'application de cette nomenclature. Et il est prévu d'informatiser la chaîne des dépenses publiques sous financement de la Banque Mondiale, à partir de septembre 2007. En matière de recettes, ces travaux vont devoir se poursuivre en direction des impôts qui constituent le maillon faible de la chaîne de statistiques des finances publiques. En termes de recensement des contribuables, un Numéro d'Identification Fiscale est attribué par la Direction Générale des Douanes, mais il reste de ce fait peu exhaustif.

La création d'un dispositif de statistiques des finances publiques, dans la perspective d'élaboration de statistiques macro-économiques intégrées, reste un objectif important à atteindre dans la SNDS, à travers deux principales orientations stratégiques: (i) le renforcement des capacités de collecte et de traitement des données par les structures de production des statistiques primaires; et (ii) le renforcement des capacités de la CREF en matière d'élaboration des statistiques des finances publiques, d'analyse et d'interprétation des données économiques et financières de l'Etat.

Objectif spécifique visé: Créer un dispositif de statistiques des finances publiques fiables grâce à l'amélioration des méthodes de collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données

Résultats attendus

- Les données statistiques budgétaires et financières sont collectées et publiées régulièrement, aux niveaux de l'Union et des Iles Autonomes
- Le TOFE est établi régulièrement suivant les normes internationales admises

Activités envisagées

1. Evaluer le système de production actuelle des statistiques des finances publiques et faire des recommandations pour son développement
2. Produire un guide de procédure d'élaboration des statistiques des finances publiques
3. Former les informaticiens et automatiser la production des statistiques primaires dans les administrations décentralisées
4. Former les cadres de la CREF et les administrateurs, à la production et à l'analyse des statistiques des finances publiques
5. Créer une base de données économiques, financières et monétaires

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de recourir à une expertise internationale et nationale, et de procéder au recrutement d'un statisticien, d'un informaticien et de quatre adjoints techniques de la statistique. Le personnel à recruter et/ou à redéployer doit bénéficier d'une formation continue sur la collecte, la compilation, le traitement et l'analyse des données des finances publiques. Il est aussi nécessaire de mettre à disposition les équipements et logiciels informatiques et d'implémenter un site WEB pour la diffusion régulière des statistiques des finances publiques.

1.9.1.11 Statistiques de la balance des paiements

La BCC est le seul organisme du SSN qui publie régulièrement sa production statistique à travers: (i) Un rapport annuel sur la situation économique, financière et monétaire des Comores; et (ii) Deux notes semestrielles de conjoncture économique, financière et monétaire. Cette production statistique est régie par des textes législatifs et réglementaires et la BCC est le seul sous-système qui réponde en grande partie aux critères de qualité statistique tels qu'ils sont communément admis -respect des normes, ponctualité, accessibilité des données-.

Les statistiques monétaires sont produites sur une base mensuelle, et ne posent pas de problèmes de collecte. Et en termes méthodologiques, il reste à élargir le champ statistique aux réseaux de caisses mutualistes décentralisés SANDUK de la Grande Comore et de Mohéli qui doivent être conventionnées.

Les statistiques de balances de paiement qui sont au cœur du cadrage macro-économique du pays, restent confrontées à quatre séries de problèmes: (i) Les problèmes concernant l'exhaustivité, la fiabilité, la régularité et la mission de production des statistiques du Commerce extérieur; (ii) La qualité données d'enquête annuelle auprès des principaux acteurs économiques, amoindrie par des taux de réponse très bas variant de 30 % à 40 % suivant les années, et un champ statistique très limité à moins de 7 % des 800 entreprises formelles présentes dans le pays.; (iii) les problème de suivi et de qualité des données de la dette extérieure, du TOFE et du PIP; (iv) l'absence de coordination statistique dans le pays, et par voie de conséquence, l'absence de mécanismes de validation notamment lors du calcul des grands agrégats économiques.

En ce qui concerne la Position extérieure globale, une tentative d'estimation a été faite pour 2003 et 2004, le problème des sources statistiques reste entier.

Dans le cadre de la SNDS, il est nécessaire de: (i) Clarifier les rôles et responsabilités de la DG Douanes et de la Direction Nationale de la Statistique, dans l'établissement des statistiques du commerce extérieur; et (ii) Créer un mécanisme permanent d'examen de la qualité des données,

entre la Direction Nationale de la Statistique, la DGD, la BCC et l'UCCIA; ce mécanisme devrait être conçu dans le cadre de la coordination du système statistique national, et en particulier, dans la perspective d'élaboration de statistiques macro-économiques intégrées; (iii) Améliorer les méthodes et outils de collecte des données; (iv) Accroître les ressources humaines chargées exclusivement de l'élaboration des statistiques de balance de paiements et poursuivre la formation continue des cadres de la BCD.

Objectif spécifique visé: Améliorer la production des statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale répondant aux normes de qualité reconnue

Résultat attendu

- L'élaboration des statistiques de balance des paiements dans les normes et délais prescrits par le SGDD

Activités envisagées

1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative entre la DG Douanes et de la Direction Nationale de la Statistique, dans l'établissement des statistiques du commerce extérieur
2. Des concertations régulières avec la DNS et la DG Douane et la BCC, portant sur la qualité des statistiques du Commerce extérieur
3. Renforcement de la coordination statistique entre la BCD et les services de l'Etat (Budget Economie, Dette publique, Trésor public, CGP Recettes, DNS), les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, et les grands opérateurs privés, visant la cohérence entre les statistiques de la balance des paiements, la dette extérieure, les comptes nationaux et les autres agrégats économiques
4. Recensement et mise à jour des agents économiques résidents et qui font des transactions avec l'étranger
5. Adaptation des questionnaires suivant les catégories d'agents économiques, pour mieux cibler les informations pertinentes sur les transactions
6. Réalisation de l'enquête annuelle auprès des principaux acteurs économiques, qui intègre les phase de sensibilisation, de collecte des données combinant l'envoi postal et le travail de terrain, du contrôle de la collecte, du traitement des données
7. Formation des cadres de la BCD en statistiques de balance des paiements
8. Elaboration d'un rapport technique sur l'établissement de la balance des paiements
9. Publication régulière des statistiques de balance des paiements

Les moyens requis pour atteindre le résultat visé, concernent essentiellement une expertise internationale et nationale, en méthodologie d'élaboration de la balance es paiements et pour l'adaptation des outils de collecte et le développement d'outils informatiques pour leur exploitation. La formation continue des cadres de la BCC doit se poursuivre en plus du recrutement d'un statisticien-économiste et de deux adjoints techniques de la statistique chargés exclusivement de l'élaboration des statistiques de balance de paiements.

1.9.1.12 Statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Le secteur Agricole- Elevage demeure un secteur où la carence des données fiables est la plus marquée. Les quelques renseignements disponibles proviennent des estimations subjectives des vulgarisateurs agricoles, qui ne disposent d'aucune méthodologie. Afin de mieux planifier ce secteur et concevoir une politique agricole mieux adaptée, le Gouvernement Comorien a besoin d'informations fiables et à jour sur la structure de la population agricole, ainsi que sur des exploitations agricoles et leur évolution dans l'espace et dans le temps.

Le secteur de la Pêche présente aussi des retards en matière de statistique fiables. Les informations disponibles proviennent des estimations basées sur des hypothèses qui, souvent, ne sont suffisamment documentées. Dans ce secteur, aucune opération de collecte n'a jamais été réalisée et on note l'absence d'une méthodologie pour la production de données sur la pêche.

La première opération de collecte réalisée sur l'Agriculture est l'enquête sur la structure du secteur agricole qui date de 1987. Et, ce n'est qu'en 2004 que le Gouvernement Comorien a pu réaliser son premier Recensement Général de l'Agriculture (RGA) effectué avec l'assistance technique de la FAO, au titre de son programme de Coopération Technique, (projet TCP/COI/2903). Cette assistance devait aussi permettre de mettre en place d'un Système Permanent de Statistiques Agricoles (SPSA), sur la base des résultats du RGA et dans le cadre d'un plan à Moyen Terme de Développement des Statistiques Agricoles. Le SPSA devra permettre la disponibilité et la mise à jour annuelle des données fiables sur le secteur agricole, indispensables pour assurer un meilleur suivi des politiques de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire.

Les défis de la SNDS dans le secteur Agriculture- Elevage et de la Pêche sont donc de: (i) concevoir une méthodologie de production des statistiques agricoles et d'élevage, et une autre pour les statistiques de la pêche; (ii) - renforcer les capacités techniques et humaines pour la production des statistiques agricoles, de d'élevage et de la pêche; (iii) - sensibiliser les agriculteurs, les aviculteurs, et les pêcheurs sur l'importance et la nécessité de disposer des statistiques agricoles, d'élevage et de la pêche fiables et à jour; (iv) rendre systématique la collecte de données sur l'agriculture et l'élevage, dans le cadre d'une collaboration entre producteurs, vendeurs, associations des producteurs, Directions de l'Agriculture et de l'élevage et de la pêche; (v) renforcer les capacités de collecte, de traitement et de publication de l'information statistique des ces trois importants secteurs de l'économie.

Objectif spécifique visé: Créer un service de statistique unique qui a la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche

Résultats attendus

- La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- La mise en place d'un Système Permanent de Statistiques de l'Agriculture et de l'Elevage (SPSAE)
- Un système permanent des statistiques de la Pêche conforme au cadre de suivi/évaluation du secteur pêche est mis en place
- Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche

Activités envisagées

1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre les départements concernés de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche
2. Publication des résultats du RGA de 2004 aux différents utilisateurs
3. Conception d'une méthodologie et réalisation d'une enquête annuelle sur l'agriculture et l'élevage
4. Mise en place d'un dispositif permanent de collecte des statistiques de la pêche
5. Formation du personnel en charge de la collecte et le traitement des données
6. Formation et stages des cadres et techniciens
7. Equipements logistiques et informatiques
8. Création et mise à jour d'une base de données sur l'agriculture, l'élevage et la pêche
9. Evaluation de la qualité des données statistiques
10. Réalisation d'enquêtes et études spécifiques
11. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord)

Pour atteindre les résultats et en plus des pré requis du renforcement institutionnel, il est nécessaire de recourir à une expertise internationale, et d'envisager le recrutement d'un statisticien et de quatre adjoints techniques de la statistique ainsi qu'une équipe permanente d'enquêteurs. Des moyens logistiques et informatiques doivent être mobilisés pour mettre en place le dispositif permanent de collecte et de traitement des données, et le personnel doit être formé et bénéficier des stages et voyages d'études.

1.9.1.13 Statistiques de la population active

Les statistiques de la population active disponibles sont essentiellement produites par la Direction Nationale de la Statistique à partir des opérations de Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de certaines enquêtes auprès des ménages (EBC 1995, EIM 2004). Ces sources sont complétées par deux autres enquêtes spécifiques à savoir: de l'enquête de 2003 auprès des entreprises et l'Enquête sur la structure de l'emploi salarié et la formation professionnelle réalisée en 2001. Tous les recensements et enquêtes réalisés n'utilisent pas les concepts et méthodologies appropriés pour mieux appréhender la problématique de l'emploi. De plus, L'irrégularité de ces opérations, la faible couverture des différents aspects de l'emploi ainsi que la durée de décalage entre ces opérations privent le système statistique d'informations complètes et à jour pouvant permettre aux décideurs de formuler des politiques d'emplois conséquentes.

Le système d'information et d'orientation sur l'emploi est totalement défaillant et aucune source statistique administrative sur l'emploi n'existe dans le pays, malgré la présence d'une multiplicité de structures intervenant directement ou indirectement dans la promotion de l'emploi: la Direction Générale du Travail, la Direction Nationale de l'emploi, l'UCCIA, l'OPACO, et l'union des Syndicats. De plus, il n'existe formellement aucun organisme public ou privé capable de collecter les données du marché du travail et de jouer l'interface entre l'offre et la demande d'emploi.

Ainsi, malgré l'existence de quelques statistiques sur l'emploi, les lacunes dans ce domaine sont énormes malgré la diversité potentielle des sources d'informations. Elles se caractérisent

particulièrement, l'insuffisance ou la vétusté des données sur l'emploi, l'absence des structures spécialisées dans ce domaine, la faiblesse des moyens financiers permettant de réaliser des opérations statistiques régulières, mais aussi et surtout par l'absence d'une stratégie clairement définie pour la promotion de l'emploi aux Comores, notamment dans la SCNRP. A cet égard le Ministère de l'économie projette de mettre en place deux structures importantes à savoir: l'Office National de la promotion de l'Emploi (ONE) et l'Observatoire National de l'Emploi, de la Formation Technique et Professionnelle (ONEFTP) qui serait créé au sein de la Direction Générale de l'Emploi, afin d'entreprendre une restructuration du cadre du marché de l'emploi pouvant permettre d'appréhender divers aspect de la population active. Il importe de préciser que la validation du document de la politique nationale de l'emploi est prévue pour Novembre 2007 alors que la stratégie Nationale sur l'Emploi en dépend dans une large mesure.

Au regard du nouveau contexte politique du pays et dans la perspective d'une mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Emploi, il est nécessaire de prévoir dans le cadre de la SNDS, un renforcement des capacités de planification, de collecte des données et de diffusion de l'information statistique sur l'emploi doivent être réalisé au niveau des différentes structures au niveau de l'Union et des Iles Autonomes. Le développement du système statistique de l'emploi passe par: (i) l'appui à la création de l'ONEFTP en tant que structure qui fait le bilan de l'emploi et des statistiques des besoins en formation dans le secteur moderne et qui produit annuellement les paramètres du marché de travail à partir des enquêtes ménages; (ii) l'harmonisation des outils et méthodes de production statistique dans les secteurs informel et rural, principaux pourvoyeurs d'emplois; (iii) la réalisation d'une enquête de type 123, dans les secteurs informel et rural, afin de mieux orienter les actions visant la création d'emplois indépendants et l'auto-emploi; (iv) l'exploitation des données statistiques de routine et la réalisation d'une enquête nationale sur l'emploi, la main d'oeuvre et la formation professionnelle; (iv) et le renforcement des capacités d'analyse.

Objectif spécifique visé: Appuyer la mise en place d'un dispositif de production, d'analyse et de diffusion des statistiques de l'emploi

Résultats attendus

- La production et la diffusion régulières des données statistiques sur l'emploi, la main d'oeuvre et la formation professionnelle
- Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique nationale de l'emploi

Activités envisagées

1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques liées à l'emploi et au marché du travail
2. Elaboration et mise à jour des répertoires descriptifs des emplois et des métiers
3. Construire et mettre à jour un répertoire des entreprises et établissements
4. Réaliser une série d'enquêtes générales et sectorielles régulières portant sur l'emploi, la main d'oeuvre et la formation professionnelle
5. Elaboration d'une méthodologie et réalisation d'une enquête permanente adaptée au cas comorien, sur la base de l'Enquête 123
6. Réaliser à partir des données d'enquêtes et de routine existantes, des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt liés à la politique nationale de l'emploi
7. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord)

Les actions visées prennent comme point de départ la création d'une nouvelle structure de production statistique, qui a besoin d'un appui technique, de recrutement d'un statisticien et de quatre adjoints techniques de la statistique ainsi que d'une équipe permanente de collecte de données qui serait faite principalement à partir des enquêtes sur l'emploi la main d'oeuvre et la formation professionnelle, et des collectes de routine. Des moyens logistiques et informatiques doivent être mobilisés pour mettre en place le dispositif permanent de collecte et de traitement des données, et le personnel doit être formé et bénéficié des stages et voyages d'études.

1.9.1.14 Statistiques de l'éducation

Le système d'information statistique de l'éducation (SISE) est assuré par la Direction Générale de la Planification, des Études et des Projets (DGPEP) en collaboration avec les Directions de la Planification de l'Education (DPE) des Îles autonomes. Les difficultés de la gestion du secteur éducatif sont marquées par le problème politique de distribution de rôles et responsabilités entre le niveau national et les îles autonomes, mais il convient d'observer que malgré les contraintes techniques et humaines, la coordination verticale entre le niveau central et le niveau régional, sur le plan de la collecte et du traitement des données par les structures de production statistique, fonctionne dans l'attente d'une clarification des liens fonctionnels entre elles.

La carte scolaire nationale est divisée en 17 circonscriptions d'inspection pédagogique régionale (CIPR) réparties comme suit : deux (2) à Mwali, cinq (5) à Ndzuwani et dix (10) à Ngazidja. Chaque CIPR est dirigée par un inspecteur pédagogique du primaire assisté par quelques conseillers pédagogiques dont le nombre varie selon la taille de la CIPR. Au niveau secondaire premier cycle, le pays compte environ 47 collèges publique dont six (6) à Mwali, quatorze (14) à Ndzuwani et vingt sept (27) à Ngazidja auxquels on peut ajouter quatre vingt neuf (89) collèges privés ainsi repartis : quatre (4) à Mwali, vingt sept (27) à Ndzuwani et cinquante huit (58) à Ngazidja. Par contre le secondaire du seconde cycle, il existe dix (10) lycées publics dont un (1) à Mwali, cinq (5) à Ndzuwani et quatre (4) à Ngazidja et on peut ajouter soixante deux (62) établissements privés dont deux (2) à Mwali, dix sept (17) à Ndzuwani et quarante trois (43) à Ngazidja. Dans chaque île, l'enseignement secondaire est dirigé par un directeur.

Les mesures et orientations en matière d'éducation sont définies dans le Plan National d'Action de l'Education pour tous (2003–2015) et le Plan Directeur de l'Education (2004–2009), la plan d'action de la SCRIP (2006-2009), le plan national d'action de l'éducation des filles (PNAEF), le projet PASEC 2005-2010, et une proposition en cours de finalisation en 2007, sur le "Fast Track Initiative". L'objectif clairement affiché est de promouvoir de l'accès des populations pauvres à une éducation primaire et secondaire de qualité. Et malgré l'importance et la priorité accordées au secteur de l'Education, le système d'information statistique, au niveau national et des îles autonomes, traverse des difficultés de tout genre. La DGPEP et les DEP ne disposent pas de budget propre, et le personnel est insuffisant et peu qualifié. Les locaux à usage de bureaux ne sont plus adaptés et il y a une insuffisance des ressources matérielles et de l'équipement informatique. En conséquence, la qualité des statistiques reste entachée par des incohérences des données, des retards de remontée des questionnaires d'enquêtes, des publications irrégulières. Il convient aussi de souligner que les bases de données ne sont pas opérationnelles ce qui engendre des difficultés de mise en place de la carte. Il faut en plus noter les faibles capacités d'analyse à tous les niveaux. Dans les documents de planification disponibles, il manque des indicateurs clairs sur le fonctionnement du système éducatif et les indicateurs disponibles manquent de régularité et/ou ne permettent pas de mesurer les améliorations dans le système éducatif, d'où une difficulté supplémentaire dans la mise en place d'une approche sectorielle avec la possibilité d'un appui budgétaire.

Au regard du nouveau contexte politique du pays, le renforcement des capacités de planification, de collecte des données et de diffusion de l'information statistique doivent être réalisés au niveau des différentes structures au niveau de l'Union et des Iles Autonomes. Le développement du système statistique scolaire passe par: (i) le renforcement des capacités techniques et des ressources humaines; (ii) la décentralisation de la collecte et du traitement des données, pour notamment répondre à des besoins spécifiques au niveau des Iles Autonomes; (iii) l'amélioration de la qualité des statistiques produites; (iv) la mise en place d'un dispositif permanent d'évaluation de la qualité des acquis scolaires; (v) et l'utilisation des statistiques pour le suivi et l'évaluation de la politique éducative.

En matière d'alphabétisation, compte tenu de la complexité pour des dispositifs de collecte administrative de maîtrise de ce paramètre, il est préférable de collecter les informations à partir des enquêtes auprès des ménages devant être réalisées par la DNS.

Objectif spécifique visé: Renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion du système éducatif par la disponibilité régulière des données statistiques scolaires

Résultats attendus

- Les méthodes et techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques sont maîtrisées par tous les intervenants du SISE, aux niveaux des Iles autonomes et de l'Union
- Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique éducative

Activités envisagées

1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre la DGPEP et les DEP
2. Elaboration et validation d'un instrument unique standardisé de collecte de données complète de l'éducation
3. Formation du personnel en charge de la collecte des données (Chefs d'établissements public et privés, Inspecteurs et Agents)
4. Formation et stages des cadres managériaux de la DGPEP et des DEP
5. Mise en place d'un dispositif permanent de collecte des données et d'évaluation de la qualité des acquis scolaires
6. Elaboration et suivi d'un plan de recrutement du personnel
7. Equipements logistiques et informatiques, et amélioration du cadre de travail de la DGPEP et des DEP
8. Création et mise à jour d'une base de données à partir de l'application informatique (STATEDUC2) devant être fournie par l'Institut de Statistique de l'UNESCO
9. Evaluation de la qualité des données du SISE
10. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord)
11. Créer et gérer un site Internet à la DGPEP

Pour attendre les deux résultats visés, il est nécessaire de recourir à une assistance technique dans les domaines de la gestion des bases de données et de la prospective, et de prévoir un fonds pour des évaluations de la qualité des acquis scolaires. Il faut prévoir le recrutement d'un informaticien à la DGPEP et de trois adjoints techniques de la statistique, que des moyens logistiques, informatiques et logicielles. De plus, le personnel doit être formé et bénéficier des stages et voyages d'études.

1.9.1.15 Statistiques de la santé

Le pays a amorcé une profonde réforme du système de santé en 1991, mais qui ne débute en réalité qu'en 1994, avec la finalisation d'un document qui définit la politique sanitaire du pays jusqu'en 2010: le plan national de développement sanitaire. Le système proposé se base sur le principe des districts sanitaire à gestion administrative et financière autonome, composés d'un Centre de Santé de District (CSD) et d'un réseau périphérique de postes de santé (PS) qui fournissent des soins de santé primaire. Les CSD, au nombre de 17, offrent en plus certains soins de référence: il existe deux districts dans le pays qui possèdent une structure intermédiaire – les centres médicochirurgicaux (CMC) de Mitsamihouli à la Grande Comore et Domoni à Anjouan. Ce sont des hôpitaux avec un bloc opératoire et un plateau technique plus important que les CSD. Il existe 3 régions sanitaires (îles), chacune comprenant la Direction Régionale de la Santé qui est responsable de la planification et la gestion des services de soins, et un Hôpital Régional (HR), structure de référence qui offre des services spécialisés (chirurgie, radiologie,...). Enfin, le niveau central représenté par le Ministère de la Santé, définit la politique sanitaire du pays et fournit un appui technique aux Directions Régionales dans la mise en œuvre du plan national.

Les difficultés de la gestion du système d'information sanitaire (SIS) piloté par la Direction Nationale de la Santé en collaboration avec les Directions Générales de la Santé (DGS), sont marquées par le problème politique de distribution de rôles et responsabilités entre le niveau national et les îles autonomes. Chacune de ces quatre directions dispose d'un service chargé des statistiques sanitaires qui n'a pas de budget et moyens propres et confronté à de faibles capacités en matière d'épidémiologie, de statistiques et de planification sanitaire, le personnel par service étant en plus limité à un seul cadre. Le début de la mise en œuvre en 2004 du SDNSIS n'a pas donné les signes de solutions durables aux problèmes du SIS. L'évaluation du SIS réalisée en 2007, a montré que les données produites ne sont pas exhaustives, fiables et utiles, du fait qu'il n'existe pas de système intégré et coordonné de collecte, d'analyse, d'exploitation et de diffusion des données sanitaires. Les supports de collecte présentent des limites pour des applications statistiques, et ne satisfont pas à l'ensemble des besoins d'information sanitaire. Certains programmes continuent à collecter et compiler leurs données de manière parallèle et verticale. Dans l'ensemble, il n'y a pas de contrôle de qualité d'une information qui ne circule pas correctement à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. L'exploitation et l'analyse des données restent limitées en raison des contraintes de capacités des ressources humaines. Enfin la diffusion des rares produits statistiques sanitaires est irrégulière et les indicateurs disponibles sont inappropriés.

L'objectif d'un système d'information sanitaire est fournir des données de manière régulière et systématique afin de faciliter la prise de décisions pour la gestion des activités de soins et dans le contrôle des maladies. Le système d'information sanitaire doit être un instrument simple, c'est-à-dire qui sert à collecter exclusivement des informations qui seront utilisées. Le SIS doit simplement permettre de suivre des tendances afin de définir des priorités et d'orienter les décisions. Les visites de supervision ou à partir des enquêtes auprès de la communauté peuvent compléter les informations de routine afin d'avoir plus de précisions sur les observations de la santé de la population. La conception d'un nouveau SIS doit favoriser une approche intégrée des

activités par échelon et non par services et programmes comme c'est le cas actuellement. On doit ainsi y trouver: (i) des informations intégrées sur le paquet minimum d'activités offertes au 1^{er} échelon (soins de santé primaires: consultations externes, CPN, PEV, PF, etc....);(ii) des informations sur les activités du 2^{ème} échelon (soins de référence, hospitalisation, laboratoire,.....); (iii) une liste des pathologies prioritaires, adaptée aux capacités techniques et aux moyens diagnostiques du personnel de chaque échelon; (iv) certaines données de gestion (stock des vaccins et de médicaments, recettes et dépenses,

Le défi dans le cadre de la SNDS, c'est la consolidation du SIS afin de répondre aux besoins d'information nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de la Politique Nationale de Santé validée en 2005 qui se fonde sur les orientations de la SCRP et des OMD, et qui s'appuie sur une série de programmes nationaux tels le PNLS, le PNLN, le PEV, la politique et le plan d'action en matière de Santé de la Reproduction; et la Feuille de route des Comores pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néo-natale adoptée en 2004. Cette politique nationale serait mise en œuvre selon une approche sectorielle avec la possibilité d'un appui budgétaire tenant compte du processus de décentralisation. Au regard du nouveau contexte politique du pays, le renforcement des capacités de planification, de collecte des données et de diffusion de l'information statistique doit être réalisé au niveau des différentes structures au niveau de l'Union et des Iles Autonomes.

Trois axes opérationnels devraient être retenus pour la présente SNDS: (i) La mise en place effective d'un système d'information sanitaire avec ce que cela comporte en matière de redéfinition du rôle et de l'importance des structures en charge de la production statistique, de redéploiement de nouveaux cadres, d'harmonisation des supports de collecte, de fabrication du système informatique chargé de gérer les informations, de formation du personnel impliqué dans le processus de collecte et de traitement de l'information; (ii) l'évaluation de la méthode mise en place, notamment sur les aspects couverture, qualité des questionnaires, efficacité des contrôles, afin d'une part de juger de la qualité générale des données, mais aussi d'apporter les corrections éventuelles vis à vis du système mis en place; (iii) la réalisation d'une enquête de santé de la population à travers le dispositif de suivi des conditions de vie des ménages.

Objectif spécifique visé: Mesurer l'état de la santé de la population et mieux gérer les services de santé

Résultats attendus

- La collecte des données de manière régulière et systématique afin de faciliter la gestion des activités de soins et le contrôle des maladies
- Les principaux indicateurs sur l'état de santé de la population sont obtenus à travers la réalisation d'une enquête auprès des ménages
- Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique sanitaire

Activités envisagées

1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre la Direction Nationale de la Santé et les DGS
2. Identification des besoins d'information et des indicateurs, conception et production des outils harmonisés de collecte, d'analyse et d'exploitation des données
3. Appui à l'informatisation et à la décentralisation de la saisie et du contrôle de la saisie des données sanitaires
4. Supervision et Recyclage des agents de collecte

5. Collecte et traitement des données du SIS
6. Evaluation de la qualité des données du SIS
7. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire, Tableaux de bord, Bulletin et Revue de santé)
8. Réalisation d'une Enquête sur la qualité des services de santé
9. Réalisation d'une enquête sur l'état de santé de la population (pm)

Pour atteindre les trois résultats attendus, il est nécessaire de consolider le système d'information sanitaire avec ce que cela comporte en matière de recrutement de nouveaux cadres statisticien/informaticien, d'adjoints techniques de la statistique, de fabrication du système informatique chargé de gérer les informations, de formation du personnel impliqué dans le processus de collecte et de traitement de l'information. Les outils et les méthodes doivent être révisés et évalués notamment sur les aspects de couverture, de qualité des questionnaires, d'efficacité des contrôles, afin d'une part de juger de la qualité générale des données, mais aussi d'apporter les corrections éventuelles vis à vis du système mis en place. Il faut aussi mobiliser les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation des enquêtes sur la qualité des services de santé

1.9.1.16 Statistiques d'état civil

Les statistiques d'Etat civil ne sont pas produites dans le pays. Les fonctions d'Etat civil sont sous la responsabilité des préfectures ou des mairies et il n'existe aucune centralisation des registres, ni des informations contenues dans les registres décentralisés.

Tous les pays du monde doivent connaître les caractéristiques de leur population et leur évolution. L'amélioration des statistiques de l'état civil met en évidence le fait que les pays développés comme les pays en développement suivent efficacement les niveaux et les tendances de la fécondité et de la mortalité, tout en faisant apparaître les corrélations avec différentes situations démographiques, économiques et sociales. Les statistiques sont ainsi indispensables à la réalisation des objectifs de planification publique dans divers domaines: santé, recherche, études démographiques, etc. L'objectif final est d'améliorer les conditions de vie de la population. Plusieurs méthodes ont été utilisées pour collecter et rassembler les données nécessaires à l'établissement de statistiques de l'état civil: le dénombrement, qui est utilisé dans les recensements de population ; les enquêtes périodiques et l'enregistrement. Les autres sources importantes de données à des fins statistiques sont les fichiers sanitaires et judiciaires.

L'enregistrement des faits d'état civil est une institution publique gérée par l'Etat qui sert à la fois les intérêts généraux et les intérêts individuels, en collectant, filtrant, documentant, classant, conservant, corrigeant, mettant à jour et certifiant les données sur les événements d'état civil concernant les individus et leur famille, ainsi que les caractéristiques de ces événements, et en fournissant les preuves documentaires officielles et permanentes de l'existence, de l'identité ainsi que des circonstances personnelles et familiales. L'enregistrement des faits d'état civil constitue donc la principale source des données nécessaires à un système fiable, continu, permanent et de qualité de statistiques de l'état civil. Les autres sources de données qui permettent d'établir des statistiques de l'état civil, sont considérées comme des techniques indirectes ou supplémentaires qui peuvent être utilisées à titre provisoire, en attendant de mettre en place un système complet d'enregistrement des faits d'état civil, ou bien pour faciliter l'évaluation du degré de couverture du système d'enregistrement existant.

L'enregistrement des faits d'état civil a deux fonctions fondamentales d'importance à peu près identiques : (i) une fonction juridique, qui consiste à enregistrer les événements et actes juridiques qui sont à l'origine de l'état civil et forment la base de l'organisation de la famille et (ii) une fonction statistique, qui part du principe que les bureaux d'enregistrement sont légalement chargés de collecter des données statistiques supplémentaires pour chacun des événements et actes à consigner ou à notifier. Cependant, contrairement aux autres services de l'administration publique, le système d'enregistrement des faits d'état civil est appelé à prêter son concours à d'autres organismes pour les aider à réaliser leurs propres objectifs. Les ministères de la justice et de l'intérieur auront la responsabilité d'assurer la fonction juridique et administrative; par contre la fonction statistique serait assurée par la Direction Nationale de la Statistique.

Dans l'Etat actuel des choses, l'exploitation à des fins statistiques des données d'Etat Civil est pratiquement impossible du moins de façon systématique, en raison aussi du faible taux de déclaration de certaines variables, notamment les décès et les mariages conclus religieusement. Les registres ne sont pas standardisés et exploitables à des fins statistiques. L'exploitation à des fins statistiques des données d'Etat Civil, peut être entendue de deux façons: (i) l'exploitation directe, notamment afin de construire un certain nombre d'indicateurs démographiques, et (ii) l'exploitation indirecte, à des fins censitaires ou d'entretien des bases démographiques. L'utilisation systématique de cet outil permettrait de suivre la dynamique de la population et serait grandement facilitée par la configuration du pays.

Une décision claire devrait être prise sur l'utilisation des données d'état civil en complément du RGPH 2013, et il convient donc de réfléchir suivant trois directions d'actions: (i) prévoir une étude spécifique qui viserait à définir les modalités de cette action; (ii) créer un fichier centralisé, c'est à dire de récupérer au niveau central l'ensemble des actes enregistrés dans les structures décentralisées. Mais préalablement, à cette possible exploitation statistique, l'enregistrement des faits d'état civil doit être réglementé par un texte de loi définissant le modèle d'enregistrement considéré et adapté aux réalités du pays.

Objectif spécifique visé: Renforcer le système de collecte des données démographiques par l'exploitation des données d'état civil sur l'ensemble du territoire

Résultats attendus

- Les données issues des fiches d'état civil, sont exploitées à des fins statistiques et publiées
- Une banque de données démographiques à partir des faits d'état civil, est disponible et accessible aux utilisateurs
- l'harmonisation du système de collecte de données sur la population, le développement et le genre

Activités envisagées

1. Elaboration des documents techniques, des lois et des textes réglementaires sur l'état civil
2. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques liées à l'état civil entre les différents départements concernés
3. Plaidoyer et sensibilisation des élus locaux
4. Collecte, traitement et publication des données relatives à l'état civil, à titre pilote
5. Généralisation de la collecte, et du traitement des données d'état civil
6. Confection et contrôle de la base de données sur les faits d'état civil

7. Production, Analyse, Publication, Diffusion et la Dissémination des données de l'état civil

Les actions visées prennent comme point de départ la création d'un dispositif de collecte et de traitement des données d'état civil. Cette opération débiterait à titre pilote en 2008 et serait généralisé par la suite. Il est donc nécessaire de dégager les moyens financiers et humains pour rendre opérationnel ce dispositif de collecte, de recourir à une expertise internationale ponctuelle pour développer un circuit d'échange de l'information sur l'état civil et la mise en place d'un système de base de données. Il faut aussi prévoir le recrutement d'un personnel dans le domaine de la statistique et de l'informatique, ainsi que d'une équipe permanente de collecte et de traitement de données. Des moyens informatiques et logiciels doivent être mobilisés pour mettre en place le dispositif permanent de collecte et de traitement des données, et le personnel doit être formé et bénéficier des stages en gestion, production et analyse de statistiques d'état civil.

1.9.1.17 Préparation du RGPH 2013

Le recensement de la population est une pratique universelle; tous les pays du monde en effectuent périodiquement. Les Nations Unies recommandent, en particulier, de mener un recensement de la population tous les 10 ans. Aucun pays au monde ne peut se passer du dénombrement exact de sa population, ni d'informations démographiques, sociales ou économiques, base indispensable des décisions qui nous concernent en matière de politique économique et sociale. Car seule une bonne connaissance de la structure de la population permet de faire le point sur l'évolution rapide de notre société, de plus en plus mobile et diversifiée, et de prévoir les infrastructures nécessaires de demain. Toutes les informations collectées lors de ses opérations de dénombrement contribuent à l'élaboration d'une politique objective de développement où la personne humaine est à sa place dans le processus.

Le premier recensement de la population des Comores a été réalisé en 1958 et le second en 1996. Le premier recensement moderne effectué après l'accession des îles à l'indépendance a été celui de septembre 1980, financé par le Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP, projet COI/77/PO1). Ce recensement a dénombré 335 150 habitants (population de droit) dans les trois îles (Ngazidja, Mwali et Ndzuwani).

Le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1991 était financé par le Gouvernement Comorien et soutenu par plusieurs bailleurs de fonds, dont Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds Européen de Développement (FED), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Coopération Française et l'UNICEF. Les résultats du Recensement de 1991 montraient que l'effectif de la population de l'ensemble des trois îles s'élevait à 453.184 habitants au 15 septembre 1991.

Et enfin, le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2003 a été financé par le Gouvernement Comorien et soutenu par plusieurs bailleurs de fonds, dont Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds Européen de Développement (FED), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale, l'UNICEF et l'OMS. Les résultats du Recensement de 2003 montraient que l'effectif de la population de l'ensemble des trois îles s'élevait à 575.660 habitant au 15 septembre 2003.

En suivant la recommandation des Nations Unies, le pays doit préparer son quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat pour l'année 2013. Dès l'année 2009, les travaux préparatoires doivent commencer pour être au rendez-vous en septembre 2013 pour le dénombrement proprement dit.

Ces travaux préparatoires s'inscrivent dans une perspective très large du renforcement des capacités statistiques, incluant: (i) la réalisation des activités préparatoires devant concourir à la bonne organisation du dénombrement; (ii) la constitution de la base de cartographie censitaire et l'installation d'un SIG, (iii) la constitution d'une base de sondage pour les enquêtes auprès des ménages, (iv) l'étude sur les dispositifs de mise à jour via l'utilisation de l'Etat civil, (v) diverses formations.

Objectif spécifique visé: Préparer de toute la documentation et les outils techniques pour la réalisation du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013)

Résultats attendus

- Les documents techniques et les activités préparatoires du 4^{ème} RGPH sont réalisés
- Le Recensement Pilote est exécuté
- La finalisation du dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données du RGPH 2013

Activités envisagées

1. Elaboration des Documents de projet et de plaidoyer du 4^{ème} RGPH 2013, et Mobilisation des fonds pour son financement
2. Elaboration et production des documents techniques
3. Cartographie censitaire
4. Sensibilisation de la population du RGPH
5. Réalisation et exploitation du Recensement pilote
6. Finalisation du dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données du RGPH

L'atteinte des résultats attendus dans le cadre de cette préparation du RGPH 2013, nécessite la mobilisation d'importants moyens financiers et en ressources humaines. L'expertise ponctuelle, internationale et nationale, est requise surtout dans le domaine de la cartographie. Elle doit être complétée par la présence d'un expert national démographe pour apporter à la DNS des conseils et appuis techniques à l'ensemble des opérations du 4^{ème} RGPH. Du personnel de terrain, de codification et de saisie, en nombre suffisant, doit être temporairement recruté, pour la réalisation de la phase pilote. Des formations et stages spécialisés doivent être réalisés en prévision de la réalisation des opérations de dénombrement et d'analyses des données du RGPH 2013. Les équipements logistiques d'enquêtes prévus à titre de la réalisation de l'opération pilote sont ceux acquis dans le cadre de la présentes SNDS. Et les moyens humains, techniques et financiers requis pour le 4^{ème} RGPH seront évalués dans le cadre de l'élaboration d'un document de projet et de plaidoyer.

Favoriser l'accès et une diffusion des données adaptée aux normes, et promouvoir la culture statistique

1.9.1.18 Accès et utilisation des statistiques

La faiblesse de la diffusion des données est accentuée par les faibles capacités informatiques et de technologies de l'information, qui peuvent contribuer à améliorer l'utilité et l'accessibilité des données. Il n'existe pas de système de base de données au sein de la Direction Nationale de la Statistique, les données primaires ou tirées des enquêtes sont stockées par des tableurs ou des

progiciels, ce qui limite largement leur exploitation. L'installation de DEV-INFO permet de disposer d'un système de gestion d'indicateurs, mais il reste en désuétude depuis 2005. Les outils actuels de diffusion des rares produits statistiques (support papier et CD-ROM) sont inadaptés au nouveau contexte créé par les NTIC qui offrent par exemple beaucoup de possibilités et pour lesquelles les producteurs de données ne sont pas encore outillés. Et il existe de forts potentiels d'augmentation de la productivité grâce à l'automatisation de nombreuses tâches récurrentes, notamment dans les domaines de la gestion des données et de la publication

L'utilité des statistiques est amoindrie par la faible importance accordée à l'outil statistique dans la prise de décision, l'importance des données étant mal cernée au niveau des décideurs dans un contexte marqué par la faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement

Des actions visant la publication et la diffusion régulières des données doivent être entreprises pour promouvoir l'utilité des statistiques. Il s'agit en particulier de la mise en place d'un site Internet, d'un système d'aide à la prise de décision et des actions concrètes pour promouvoir la culture statistique.

Objectif spécifique visé: Favoriser l'accès et l'utilisation des données et promouvoir la culture statistique

Résultats attendus

- La mise en place d'un système d'aide à la décision
- La création d'un site Internet à la DNS pour la diffusion des données et des meta-données
- La DNS met en œuvre des actions de formation à l'utilisation des statistiques, à l'intention des décideurs et des cadres techniques et administratifs

Activités envisagées

1. Elaborer et la mettre en place une base de données Comores Infos
2. Créer et gérer un site Internet à la DNS
3. Organiser un séminaire gouvernemental de statistique par an sur des thèmes d'actualité
4. Organiser pour les administrateurs et les responsables publics et privés, un séminaire statistique par an sur des thèmes d'actualité
5. La DNS et les organes de production animent une fois par an la journée africaine de la statistique

Pour atteindre les résultats visés de mise en place d'un système d'aide à la décision, de sensibilisation à l'utilisation des statistiques et des nouvelles technologies pour la diffusion, il est nécessaire de mobiliser des moyens financiers pour les campagnes d'information/sensibilisation, de recourir à une expertise locale pour concevoir un réseau WEB et un système de gestion des base de données (SGBD). Les équipements informatiques appropriés et les formations sur les modules utilisateurs et administrateur de réseau sont nécessaires.

1.9.1.19 Diffusion des statistiques et adhésion aux normes internationales

La diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée, tant au niveau de l'Union que des Îles autonomes. En effet, parmi les quatre principales structures de production statistique, seule la BCC publie régulièrement les statistiques monétaires et de balance de paiements dans son Rapport annuel. Les rapports d'enquêtes ou le rapport principal du RGPH, sont élaborés par la Direction Nationale de la Statistique, mais leur diffusion reste très limitée en raison de contraintes budgétaires.

Le respect des délais et la périodicité des résultats statistiques, et leur conformité aux recommandations appropriées du SGDD, ne sont observés que par la BCC (pour la Balance des Paiements la Monnaie et le Crédit), et dans une moindre mesure, par la Direction Nationale de la Statistique pour ce qui est du dispositif des Prix. Dans l'ensemble, il n'y a pas de calendrier de publication des produits statistiques, ni de documentation particulière sur les méta données et leur éventuelle mise à jour

Des actions doivent viser l'amélioration de l'utilité des statistiques par l'adoption des nouvelles techniques de publication et de diffusion suivant un format adapté aux normes internationales en vigueur. Celles-ci doivent être entreprises en direction de la formation et de l'adaptation aux nouvelles techniques de diffusion, et la réalisation de publications statistiques répondant aux besoins prioritaires des utilisateurs.

Objectif spécifique visé: Définir pour chaque secteur un format de diffusion adapté et conforme aux normes internationales

Résultats attendus

- Les secteurs publient et diffusent leurs informations statistiques pertinentes, et disposent d'un plan de formation pour une utilisation accrue des techniques modernes
- L'Union des Comores adhère au Système Général de Diffusion des Données (SGDD)

Activités envisagées

1. Formation aux techniques de publication et de diffusion
2. Refonte éventuelle des publications actuelles
3. Séminaires et Ateliers de formation au SGDD
4. Mise à jour des données et méta données
5. Edification de base de données centralisées et accessibles au public
6. Publication d'un tableau de bord économique et social, d'un bulletin semestriel de conjoncture et de divers documents thématiques

La réalisation de ces catégories d'actions permettra de rendre effectif l'adhésion de l'Union des Comores au SGDD. Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre les activités préparatoires à cette adhésion, par des formations et/ou stages. Les méta données qui seront définies sous la supervision de la DNS en tant que coordonnateur du SGDD, devront être mises à jour en permanence. Et les bases de données centralisées et accessibles au public, seront construites dans le cadre de la nouvelle politique de publication et de diffusion de la DNS.

CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

La réussite de la stratégie dépend de la pertinence des actions prioritaires à mettre en œuvre, du réalisme du coût du programme de production et du plan d'actions globales et sectorielles, des modalités de son financement, de l'anticipation des risques liés à sa mise en œuvre et, de la qualité du dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

1.10.Coûts et financement de la SNDS 2008-2012

L'évaluation du coût du programme statistique pour la période 2008-2012, est faite sur la base des indications fournies éventuellement par les départements sectoriels, des coûts paramétriques connus dans la mise en œuvre des projets et programmes statistiques et d'un certain nombre d'hypothèses simples. Car il ne s'agit pas d'élaborer les budgets complets des services statistiques, objet régulier du travail gouvernemental, mais de donner des indications nouvelles qui pourraient être retenues pour élaborer les budgets annuels dédiés aux travaux statistiques. Les coûts unitaires dans beaucoup de cas, sont ceux appliqués par les partenaires au développement, et en particulier, les coûts locaux utilisés sont tous uniformes et évalués à un niveau raisonnable. Les coûts des études et enquêtes sont rapprochés avec ceux des opérations de collecte réalisées récemment dans les pays similaires.

Sur la base des hypothèses faites, le coût total estimé de la mise en oeuvre du projet de SNDS 2008-2012 s'élève à 4.903 millions de francs soit environ 5,5 % des contributions financières annoncées lors de la Conférence des bailleurs de fonds en faveur de l'Union des Comores tenue à Maurice en décembre 2005. Les coûts annuels de la SNDS 2008-2012 par objectifs opérationnel ou sectoriel sont présentés dans le Tableau synoptique d'ensemble présenté en Annexe 1.

Il convient de rappeler que le coût de la SNDS est raisonnable comparativement aux coûts des opérations statistiques réalisés aux Comores et dans d'autres pays comparables. Il s'agit aussi de l'investissement financier nécessaire pour construire un système statistique sous-développé, appelé à produire les données nécessaires à l'appui au processus de développement dans la perspective d'une gestion axée sur les résultats. Cette politique axée sur les résultats entraîne un accroissement inédit de la demande de statistiques de qualité à des services statistiques ayant des ressources humaines, techniques et des moyens financiers limités ou inexistantes. Il est donc nécessaire qu'un financement adéquat soit assuré afin de réorganiser, renforcer et construire des capacités statistiques durables. Ce coût intègre la décentralisation et l'intégration du système statistique national, qui génère des surcoûts par rapport à d'autres modes d'organisation.

Dans cette stratégie l'accent est mis principalement sur l'amélioration de la qualité globale et la régularité des statistiques produites (68,5 %), et l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique (17,7 %), y compris le renforcement des capacités de la DNS et des DSIA. La répartition des coûts de la SNDS 2008-2012 indiquée dans le Tableau n°1 ci-après, montre l'importance accordée aux statistiques sociodémographiques (28,2 %), au suivi des conditions de vies des ménages et de la pauvreté (12,9 %), à l'établissement des comptes économiques intégrées (12,8 %), et aux statistiques de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (8,3 %).

La répartition des coûts du projet de SNDS 2008-2012 par rubrique des coûts indique l'importance du renforcement des capacités en ressources humaines qualifiées (16,6 %), des études et enquêtes (13,6 %), de l'assistance technique internationale (13,3 %), et des équipements

informatiques, bureautiques, logiciels et d'enquêtes (16,3) %). L'importance de l'assistance technique internationale se justifie par la nécessité de renforcer les ressources humaines dans les domaines statistiques prioritaires en attendant l'arrivée à partir de 2010, des premiers contingents de statisticiens formés dans le cadre du présent plan d'actions. Elle permettra ainsi, aux départements concernés d'exécuter normalement la mission statistique qui leur est confiée; comme c'est le cas pour la DNS, avec un conseiller statisticien-économiste pendant 3 ans. Cette expertise internationale permanente est complétée des consultations de courte durée pour des travaux techniques et méthodologiques. Un effort doit être fait pour le recrutement des ressources humaines nouvelles (8,2 %) en plus du redéploiement du personnel en poste dans l'administration afin donner aux organes de production la masse critique en ressources humaines pour leur permettre d'exécuter les missions dévolues.

Tableau n°1: Répartition des coûts de la SNDS 2008-2012 par domaine statistique et par axe stratégique (en milliers de francs)

Domaine	Coûts	%
Gouvernance générale	2 467	0,1
Coordination	20 172	0,4
Réformes DNS et Capacités DSIA	846 987	17,3
Total Axe 1 : Cadre juridique et institutionnel	869 626	17,7
Formation initiale	213 046	4,3
Formation continue	244 630	5,0
Total Axe 2 : Formation des ressources humaines	457 676	9,3
Méthodologie	97 119	2,0
Suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté	632 846	12,9
Comptes nationaux	209 106	4,3
Statistiques des prix	35 999	0,7
Finances publiques	282 496	5,8
Balance des paiements	101 706	2,1
Agriculture, Elevage et Pêche	408 133	8,3
Population active	346 973	7,1
Education	352 542	7,2
Santé	345 563	7,0
Etat civil	336 986	6,9
Préparation RGPH	209 277	4,3
Total Axe 3 : Production statistique	3 358 747	68,5
Accès et Utilisation	182 288	3,7
Diffusion et Normes	34 763	0,7
Total Axe 4 : Accès et diffusion	217 051	4,4
SNDS 2008-2012	4 903 100	100,0

Tableau n°2: Répartition des coûts de la SNDS 2008-2012 par axe stratégique et par rubrique (en milliers de francs)

	Axe 1 Cadre juridique et institutionnel	Axe 2 Formation des ressources humaines	Axe 3 Production statistique	Axe 4 Accès et diffusion	Ensemble	%
Charges de personnel	33 840		369 928		403 768	8,2
Frais de publication et de diffusion	5 967	5 040	94 333	22 500	127 840	2,6
Equipement fongible	9 179		146 863		156 042	3,2
Divers frais de fonctionnement	57 842	4 920	413 683	91 448	567 893	11,6
Assistance technique internationale	201 206	22 030	419 173	7 343	649 752	13,3
Expertise nationale	5 400		211 800	50 400	267 600	5,5
Etudes et Enquêtes			668 589		668 589	13,6
Formations		415 846	383 841	15 840	815 527	16,6
Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	53 136	9 840	476 288	29 520	568 784	11,6
Equipement logistique d'enquêtes	58 056		174 248		232 304	4,7
Renforcement institutionnel	245 000				245 000	5,0
Divers investissements	200 000				200 000	4,1
Total	869 626	457 676	3 358 747	217 051	4 903 100	100,0
%	17,7	9,3	68,5	4,4	100,0	

Le problème du financement du projet de SNDS 2008-2012 reste entier, car l'Union des Comores est un pays pauvre très endetté, avec cette particularité de finances publiques structurellement déficitaires. Le pays est fortement dépendant de l'aide extérieure et ne peut valablement investir dans le court terme dans le renforcement des capacités statistiques. En application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, entérinée en mars 2005, qui reconnaît la nécessité de meilleures statistiques pour que l'aide soit plus efficace, le financement de la SNDS devrait être assuré par les partenaires au développement de l'Union des Comores.

Cependant, après la validation et l'adoption du projet de SNDS 2008-2012, le gouvernement devra organiser une table ronde sur le financement de la stratégie, regroupant les bailleurs de fonds et les principaux partenaires au développement, les partenaires nationaux et les services nationaux concernés. De plus, si l'adoption du projet de SNDS est une preuve de la reconnaissance par le Gouvernement de l'Union des Comores, de l'importance de la statistique pour le développement, cela devrait se traduire par une volonté politique forte de mettre en place le nouveau cadre légal et réglementaire préconisé dans la présente stratégie, et par une

mobilisation progressive des ressources budgétaires au titre de la contrepartie nationale aux financements extérieurs sollicités. A court terme le Gouvernement devrait aussi étudier la possibilité d'un recrutement du personnel statistique dans les domaines prioritaires comme les comptes nationaux, et redéployer le personnel en activité dans les administrations pour que les organes de production statistique puissent avoir la masse critique en ressources humaines pour exécuter efficacement leurs missions. Il faut noter enfin, que la part du budget de fonctionnement s'élève en moyenne à 25,6 % du coût total du projet de SNDS 2008-2012. Mais au-delà de ces considérations budgétaires, il convient de considérer l'information statistique comme un investissement parce qu'il contribue à court, moyen et long termes, à faire des choix importants pour l'avenir du pays tout entier.

La mobilisation des financements extérieurs obéira aux stratégies suivantes :

- L'inscription des besoins de renforcement des capacités statistiques dans les programmes de mise en œuvre de la SCRP et plus spécifiquement des stratégies de coopérations multi et bilatérales, afin d'utiliser les mécanismes de concertation existants pour la mobilisation des financements nécessaires;
- Pour les secteurs dans lesquels le gouvernement met en œuvre, en partenariat avec les partenaires techniques et financiers, l'approche programme, la mobilisation des ressources pour le financement intégral ou partiel des besoins statistiques serait effectuée via les mécanismes de financement existants et sur les ressources mobilisées et/ou mobilisables ;;
- Pour les autres secteurs, les financements disponibles dans le cadre des programmes et projets à couverture nationale ou régionale devront être explorés;
- L'utilisation des facilités sous-régionales d'intégration, régionales et internationales ;
- Des financements spécifiques seront recherchés auprès des Bailleurs intéressés par le développement du secteur statistique. Ces financements couvriront les besoins non couverts par les ressources acquises. Il est souhaitable, compte tenu de la nature de l'activité, que ces ressources soient des dons.

1.11. Mise en œuvre, Suivi et Evaluation de la SNDS

La mise en œuvre de la SNDS 2008-2012 dans sa phase initiale et en l'absence d'un mécanisme de coordination, devra être assurée par les structures existantes sous la responsabilité du Ministère chargé de la Statistique. Dans le cadre du processus envisagé de réforme du cadre réglementaire et législatif, cette mise en œuvre serait assurée par le Conseil National de Statistique, qui une fois créé, devra superviser, orienter et coordonner le système statistique national, et proposer les orientations, les priorités et les instruments de coordination de l'activité statistique publique.

Les différents acteurs responsables de la mise en œuvre de la SNDS 2008-2012 seront :

- le Conseil National de la Statistique,
- le Ministère de tutelle de la Statistique,
- la DNS et les organes de production statistique sectorielle qui assureront la maîtrise d'œuvre; ils seront donc responsables pour la mise en œuvre du volet de la SNDS pour lequel ils sont compétents. Et les maîtres d'ouvrage ont la latitude de déléguer la maîtrise d'œuvre à des prestataires professionnels pour des interventions ciblées

Et sur le plan opérationnel, un Comité de pilotage élargi aux partenaires techniques et financiers sera mis en place, pour s'assurer du bon déroulement des activités programmées dans la SNDS et

proposer éventuellement des recommandations d'amélioration ou des pistes de financement pour certaines activités.

Le succès de la mise en œuvre de la SNDS nécessite un suivi régulier et une évaluation périodique de ses plans d'actions globales et sectorielles afin de déceler à temps les contraintes et les insuffisances éventuelles et d'apporter les ajustements nécessaires. Le Conseil National de la Statistique serait le premier niveau du dispositif de suivi et évaluation. Il examinera, lors de ses réunions périodiques, l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SNDS et donnera les orientations nécessaires pour la poursuite de la mise en œuvre. Le suivi opérationnel sera effectué au sein du cadre permanent de concertation regroupant la DNS et les organes de production statistique érigés en Comité de Pilotage élargi aux partenaires techniques et financiers.

Les activités de suivi et d'évaluation devront générer les produits suivants:

- les rapports sectoriels annuels de suivi
- le rapport de synthèse annuel,
- le relevé des conclusions et recommandations du Conseil National de la Statistique
- le rapport d'évaluation à mi-parcours en 2010,
- le rapport d'évaluation final au premier trimestre 2013.

Les indicateurs de réalisation du programme statistique et du plan d'actions globales et sectorielles, doivent permettre d'apprécier quantitativement et qualitativement le niveau de réalisation des opérations du programme, sur une base annuelle. Ces réalisations doivent prendre en compte aussi bien le niveau de réalisation technique et financière atteint, le respect du planning, que le niveau de mobilisation des ressources financières. A mi-parcours et au terme de la mise en œuvre de la SNDS 2008-2012, ce sont les indicateurs de renforcement des capacités statistiques, développés par le consortium PARIS21, qui seront utilisés.

1.12. Risques liés à la mise en œuvre de la SNDS

Les principaux risques liés à la mise en œuvre de la SNDS 2008-2012 sont liés aux menaces actuelles qui pèsent sur le système statistique national, à savoir:

- la lenteur dans la mise en œuvre du nouveau cadre légal et réglementaire du système statistique national;
- le maintien du statu quo dans les missions, l'organisation et le management de la Direction Nationale de la Statistique, qui ne sont pas adaptées aux nouveaux enjeux de la statistique publique
- L'absence de ressources humaines suffisantes et spécialement dédiées à la production statistique, et la non disponibilité à temps des moyens financiers;
- La faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement.

Les stratégies de gestion des principaux risques doivent être mises en place pour maximiser les chances de réussite de la mise en œuvre de la SNDS 2008-2012.

Le succès du processus de mise en œuvre de la SNDS 2008-2012 suppose que les pouvoirs publics matérialisent leur engagement politique vis à vis du développement de la statistique, à travers une déclaration de politique statistique réaffirmant les priorités dégagées, en confirmant l'adoption de la SNDS en tant que cadre de la politique statistique nationale. De même, le Gouvernement devra présenter en 2008 un projet de Loi statistique, qui une fois adoptée, doit être mise en œuvre en mettant en place les mécanismes de coordination, par la création du Conseil

National de la Statistique. La volonté d'élaborer et mettre en œuvre une politique statistique nationale.

Le Gouvernement doit tirer les leçons de l'organisation actuelle et du management déficients de la DNS, sur qui revient le rôle d'animation et de coordination du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SNDS 2008-2012, sachant qu'elle est soumise à de fortes contraintes en ressources humaines déjà peu motivées, avec une éventualité d'être sollicitée pour des opérations statistiques nouvelles et jugées prioritaires. Il serait donc indispensable que le Gouvernement tout en soutenant fermement le processus de mise en œuvre de la SNDS, s'engage à réorganiser en profondeur la DNS en lui donnant l'autonomie administrative et technique, avec des missions légales à la hauteur des enjeux de la statistique publique, ainsi que des ressources humaines adéquates.

Tenant compte des contraintes financières et des nouveaux enjeux de la statistique publique, le Gouvernement devra: (i) étudier la possibilité d'un recrutement du personnel statistique dans les domaines prioritaires, et redéployer le personnel en activité dans les administrations pour que les organes de production statistique puissent avoir la masse critique en ressources humaines pour exécuter efficacement leurs missions; et (ii) mobiliser progressivement des ressources budgétaires au titre de la contrepartie nationale aux financements extérieurs sollicités pour la mise en œuvre de la SNDS.

Pour pallier à la faiblesse des capacités institutionnelles en matière de gestion du développement, il est nécessaire de corriger les défaillances d'une administration publique inefficace, et d'inculquer une culture du résultat à travers le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Il s'agit d'un processus qui doit être enclenché par l'affirmation par le Gouvernement d'une vision claire du développement, et en particulier, la mise en œuvre et le suivi de la SCRP et des réformes engagées avec le soutien des partenaires techniques et financiers.

CONCLUSION

Le processus d'élaboration de la SNDS a abouti dans les délais impartis malgré la complexité des travaux techniques engagés depuis le mois d'avril 2007, et les difficultés de son financement qui ont engendré des retards dans la mise en œuvre du plan de travail et qui ont limité l'ambition d'un processus inclusif, participatif et qui vise l'élaboration par consensus. Il constitue une première étape importante dans le développement des capacités statistiques, qui reste à consolider par la mise en œuvre de l'ensemble des conditions de réussite de la stratégie.

La stratégie nationale de développement de la statistique proposée répond au contexte national et international, et vise surtout la création d'un système statistique décentralisé et intégré de manière à la statistique publique de la léthargie dans laquelle elle est placée depuis de longues années.

Toutefois, des obstacles restent encore nombreux sur le plan institutionnel et de la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières. Mais des facteurs favorables restent prédominants pour espérer un décollage de l'appareil statistique national. La SNDS 2008-2012 va servir de base au développement du système statistique national et sa mise en œuvre requiert l'engagement de tous les acteurs concernés, à par les pouvoirs publics. Ainsi, dans la perspective de rendre effectivement opérationnelle et efficiente la SNDS, il est recommandé ce qui suit:

1. Que le Gouvernement affirme solennellement son engagement politique vis à vis du développement de la statistique, à travers une déclaration de politique statistique

- réaffirmant les priorités dégagées, en confirmant l'adoption de la SNDS en tant que cadre de la politique statistique nationale et en tant que moyen permettant de remplir la fonction prioritaire de gestion du développement économique et social;
2. Que la SNDS 2008-2012 soit le cadre de référence en matière de développement statistique, et que tous les partenaires au développement intervenant dans le domaine statistique en soient informés officiellement et solennellement;
 3. Que tout soit mis en oeuvre pour assurer un plaidoyer efficace de la SNDS 2008-2012 auprès de l'ensemble des parties prenantes au processus de développement économique et social, et que les partenaires techniques et financiers soient sollicités en vue d'obtenir d'eux l'apport nécessaire en matière d'assistance technique, financière et d'appui institutionnel;
 4. Que le nouveau cadre légal et réglementaire soit mise en place dans les délais appropriés, pour donner aux structures de production et d'utilisation ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique, l'efficacité nécessaire;
 5. Que soient affectées les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au fonctionnement régulier du système statistique national et en particulier à la DNS pour lui permettre son rôle de principal producteur de données statistiques et de coordination technique et opérationnelle du système statistique national;
 6. Que le plan de formation et de renforcement des capacités en ressources humaines soit parfaitement soutenu, car c'est sur lui que repose les chances de durabilité du renforcement des capacités statistiques;
 7. Que des initiatives de plaidoyer auprès des décideurs soient conduites pour développer une culture statistique et pour inculquer une culture du résultat à travers le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Annexe 1: Tableau Synoptique d'ensemble

Axe stratégique n°1: Etablir un cadre juridique et institutionnel réglementant les activités statistiques et organisant la coordination statistique									
Mettre en place les textes réglementaires et la réforme institutionnelle du système statistique national	<ul style="list-style-type: none"> Le système statistique national dispose d'un cadre légal et réglementaire,, notamment en ce qui concerne le respect de principes fondamentaux de la statistique publique et l'attribution des missions statistiques au niveau de l'Union et des Iles Autonomes 	<ol style="list-style-type: none"> Elaborer et faire adopter un projet de Loi statistique et mettre à jour les textes portant organisations des différentes composantes du système statistique national Diffuser et promouvoir le nouveau cadre légal et réglementaire Confection d'une plaquette explicative à destination des services et des utilisateurs principaux des statistiques 	DNS	2 467	2 467	0	0	0	0
Mettre en place un système de coordination technique effective entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil National de Statistique se réunit de façon régulière La DNS dispose d'une mission de relation avec les producteurs et les utilisateurs de statistiques au niveau de l'Union et des Iles Autonomes Des outils statistiques harmonisés sont mis en place Les échanges de données sont formalisés avec les principales composantes productrices du système statistique national 	<ol style="list-style-type: none"> Assurer la tenue régulière du comité de coordination statistique, notamment pour statuer sur les priorités en matière de production statistique Créer au sein de la DNS des fonctions de relations avec les producteurs et utilisateurs de statistiques Elaborer et mettre en place des outils statistiques harmonisés (Recueil harmonisé de concepts et définitions; Nomenclatures d'activités, de produits, de professions etc ...) Réaliser un schéma de protocole d'échange de données entre les composantes du SSN Organiser et animer des comités techniques ad hoc sectoriels 	DNS	20 172	7 572	4 200	2 800	2 800	2 800
Renforcer les capacités de la DNS et des Directions statistiques des Iles Autonomes pour leur permettre d'assumer au	<ul style="list-style-type: none"> La DNS dispose des cadres nécessaires à l'exécution de sa mission La DNS dispose d'un plan permettant un appui technique aux organes de production statistique au niveau de l'Union et des Iles Autonomes 	<ol style="list-style-type: none"> Recrutement progressif de cadres supérieurs et moyens Conseils et appuis techniques permanents à la DNS Appuis techniques permanents aux Directions Statistiques des Iles Autonomes Elaboration et suivi d'un plan de 	DNS DSIA	846 987	219 378	361 086	142 428	19 537	104 558

mieux leur mission de production statistique, de coordination technique et opérationnelle, et de suivi de la mise en œuvre de la SNDS	<ul style="list-style-type: none"> • La formation des cadres aux procédures de management d'une direction de la statistique • La création d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité • Les capacités de production statistique sont renforcées au niveau des Iles Autonomes • Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SNDS sont régulièrement évalués 	recrutement (élaboration profils, négociations,...)							
		5. Formation des cadres managériaux (DNS et Organes de production statistique)							
		6. Appui à la réorganisation de certains services producteurs de statistiques							
		7. Construction/Réhabilitation et Equipement du siège de la DNS et des Directions Statistiques des Iles Autonomes							
		8. Elaboration d'un rapport annuel pour examen par le Conseil National de Statistique							
		9. Réalisation d'une revue à mi-parcours							
		10. Evaluation finale de la SNDS et préparation du schéma suivant							
		11. Maintien de l'adhésion de l'Union des Comores à AFRISTAT							
Total Axe stratégique n° 1				869 626	229 417	365 286	145 228	22 337	107 358
Axe stratégique n°2: Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National									
Former les cadres et agents nécessaires au système statistique national	<ul style="list-style-type: none"> • Former 6 Ingénieurs Statisticiens Economistes et Ingénieurs Socio-Démographes (Bac + 5 ans) • Former 12 Ingénieurs des Travaux Statistiques ou équivalent (Bac + 4 ans) • Former 60 Adjoints de la Statistique (Bac + 2 ans) 	1. Mettre à jour le plan de formation initiale	DNS						
		2. Créer un département d'Adjoints techniques de la statistique au sein de l'Université des Comores	Université des Comores	213 046	19 175	41 844	41 315	55 620	55 091
		3. Assurer le déroulement du plan et le suivi des élèves							
		4. Assurer le suivi des jeunes diplômés							
Assurer le perfectionnement et le recyclage du	<ul style="list-style-type: none"> • Les cadres responsables de la production sont formés aux techniques spécifiques de 	1. Assurer le rôle de point focal pour les formations sectorielles	DNS	244 630	37 343	68 760	54 263	52 920	31 343

personnel affecté au système statistique national, et promouvoir une culture de l'utilisation des statistiques	leur domaine d'activités (Démographie, Comptabilité Nationale, Finances publiques, Commerce extérieur, Statistiques de conjoncture, Education, Santé, Agriculture, Elevage et Pêche ...)	2. Elaborer et mettre en œuvre un programme de recyclage du personnel affecté au système statistique national, en collaboration avec l'Université des Comores	Université des Comores							
	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel non statisticien affecté au système bénéficie d'un cycle de formation continue lui permettant d'acquérir un savoir faire dans les domaines de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des résultats 	3. Organiser des stages de formation de courte durée dans les instituts de formation en statistique ou des structures statistiques à l'étranger								
Total Axe stratégique n° 2				457 676	56 519	110 604	95 579	108 540	86 435	
<u>Axe stratégique n°3: Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites</u>										
Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée	1. Les instruments de collecte (questionnaires, méthodologies, listes de points d'observation, etc.) sont harmonisés et la qualité des données est améliorée	1. Élaborer un manuel de définitions, concepts et des méthodologies utilisés pour les travaux statistiques	DNS	97 119	27 951	11 765	20 608	0	36 795	
		2. Mettre en place les programmes de collecte et d'amélioration qualitative définis pour chaque filière statistique								
		3. Organisation de séminaires sur les méthodologies de collecte et de traitement de l'information								
Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> L'état de santé de la population est mieux appréhendé sur la base d'une Enquête de type démographique et de santé (EDS) Un dispositif de suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté est mis en place à partir de l'Enquête 123, et d'une enquête pluri thématique 	1. Conception et réalisation d'une enquête démographique et de santé (EDS)	DNS	632 846	138 765	246 239	72 654	112 378	62 810	
		2. Conception et réalisation de l'Enquête 123								
		3. Elaboration d'une méthodologie et réalisation d'une enquête permanente adaptée au cas comorien, sur la base de l'Enquête 123								
		4. Elaboration d'une méthodologie et réalisation d'une enquête biennale pluri thématique sur la gouvernance et la								

	sur la gouvernance et la décentralisation	décentralisation							
		5. Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt liés à la politique économique et sociale du pays							
Construire un dispositif d'élaboration des comptes nationaux conformes aux normes en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> • Une équipe permanente de comptables nationaux est mise en place • Les comptes nationaux sont conformes au SCN 93 et élaborés à l'aide du module ERETES • Une année de base est définie et les comptes nationaux sont régulièrement produites et diffusées 	1. Renforcer les capacités techniques et humaines du Service chargé de la production des comptes nationaux à la DNS	DNS	209 106	53 064	44 164	36 892	37 492	37 492
		2. Reprendre l'élaboration des comptes nationaux à partir d'une nouvelle structure de production en concordance avec l'évolution économique du pays et d'une nouvelle année de référence récente							
		3. Le passage progressif au SCN 93 avec l'installation du module ERETES pour l'établissement des comptes							
		4. La mise en place d'une série d'enquêtes et d'une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et du secteur public							
		5. La mise en œuvre d'un protocole en vue de l'exploitation systématique des déclarations fiscales à des fins statistiques							
		6. La publication régulière des comptes							
		7. Elaboration des comptes complets 2007 à 2011 et changement d'année de base							
Elaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international	<ul style="list-style-type: none"> • Les indices des prix à la consommation sont mensuellement calculés et publiés suivant les normes prescrites du SGDD • La collecte et le traitement des prix sont étendus à l'ensemble des Iles Autonomes 	1. Actualisation de la méthodologie de collecte et de traitement des prix à la consommation	DNS	35 999	7 157	4 829	7 349	9 317	7 349
		2. Réalisation des enquêtes hebdomadaires des prix à la consommation							
		3. Calcul et publication des indices des prix à la consommation							
Créer un dispositif de statistiques des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les données statistiques budgétaires et financières sont collectées et publiées 	1. Evaluer le système de production actuelle des statistiques des finances publiques et faire des recommandations pour son	CREF/ Ministère de l'Economie et	282 496	99 267	53 547	41 907	41 907	45 867

fiables grâce à l'amélioration des méthodes de collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données	régulièrement, aux niveaux de l'Union et des Iles Autonomes • Le TOFE est établi régulièrement suivant les normes internationales admises	développement	des Finances						
		2. Produire un guide de procédure d'élaboration des statistiques des finances publiques							
		3. Former les informaticiens et automatiser la production des statistiques primaires dans les administrations décentralisées							
		4. Former les cadres de la CREF et les administrateurs, à la production et à l'analyse des statistiques des finances publiques							
		5. Créer une base de données économiques, financières et monétaires							
Améliorer la production des statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale répondant aux normes de qualité reconnue	• L'élaboration des statistiques de balance des paiements dans les normes et délais prescrits par le SGDD	1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative entre la DG Douanes et de la Direction Nationale de la Statistique, dans l'établissement des statistiques du commerce extérieur	BCC	101 706	18 613	16 213	21 493	23 893	21 493
		2. Des concertations régulières avec la DNS et la DG Douane et la BCC, portant sur la qualité des statistiques du Commerce extérieur							
		3. Renforcement de la coordination statistique entre la BCD et les services de l'Etat (Budget Economie, Dette publique, Trésor public, CGP Recettes, DNS), les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, et les grands opérateurs privés, visant la cohérence entre les statistiques de la balance des paiements, la dette extérieure, les comptes nationaux et les autres agrégats économiques							
		4. Recensement et mise à jour des agents économiques résidents et qui font des transactions avec l'étranger							
		5. Adaptation des questionnaires suivant les catégories d'agents économiques, pour mieux cibler les informations pertinentes sur les transactions							
		6. Réalisation de l'enquête annuelle auprès des principaux acteurs économiques, qui intègre							

		les phase de sensibilisation, de collecte des données combinant l'envoi postal et le travail de terrain, du contrôle de la collecte, du traitement des données							
		7. Formation des cadres de la BCD en statistiques de balance des paiements							
		8. Elaboration d'un rapport technique sur l'établissement de la balance des paiements							
		9. Publication régulière des statistiques de balance des paiements							
Créer un service de statistique unique qui a la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> • La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche • La mise en place d'un Système Permanent de Statistiques de l'Agriculture et de l'Elevage (SPSAE) • Un système permanent des statistiques de la Pêche conforme au cadre de suivi/évaluation du secteur pêche est mis en place • Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre les départements concernés de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche 2. Publication des résultats du RGA de 2004 aux différents utilisateurs 3. Conception d'une méthodologie et réalisation d'une enquête annuelle sur l'agriculture et l'élevage 4. Mise en place d'un dispositif permanent de collecte des statistiques de la pêche 5. Formation du personnel en charge de la collecte et le traitement des données 6. Formation et stages des cadres et techniciens 7. Equipements logistiques et informatiques 8. Création et mise à jour d'une base de données sur l'agriculture, l'élevage et la pêche 9. Evaluation de la qualité des données statistiques 10. Réalisation d'enquêtes et études spécifiques 11. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord) 	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	408 133	179 231	59 566	57 806	57 806	53 726

Appuyer la mise en place d'un dispositif de production, d'analyse et de diffusion des statistiques de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • La production et la diffusion régulières des données statistiques sur l'emploi, la main d'oeuvre et la formation professionnelle • Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique nationale de l'emploi 	1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques liées à l'emploi et au marché du travail	Direction Générale de l'Emploi	346 973	150 838	50 924	48 564	50 364	46 284
		2. Elaboration et mise à jour des répertoires descriptifs des emplois et des métiers							
		3. Construire et mettre à jour un répertoire des entreprises et établissements							
		4. Réaliser une série d'enquêtes générales et sectorielles régulières portant sur l'emploi, la main d'oeuvre et la formation professionnelle							
		5. Elaboration d'une méthodologie et réalisation d'une enquête permanente adaptée au cas comorien, sur la base de l'Enquête 123							
		6. Réaliser à partir des données d'enquêtes et de routine existantes, des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt liés à la politique nationale de l'emploi							
		7. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord)							
Renforcer les capacités nationales en matière de planification et de gestion du système éducatif par la disponibilité régulière des données statistiques scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les méthodes et techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données statistiques sont maîtrisées par tous les intervenants du SISE, aux niveaux des Iles autonomes et de l'Union • Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique éducative 	1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre la DGPEP et les DEP	DGPEP	352 542	149 812	76 476	47 613	41 672	36 969
		2. Elaboration et validation d'un instrument unique standardisé de collecte de données complète de l'éducation							
		3. Formation du personnel en charge de la collecte des données (Chefs d'établissements public et privés, Inspecteurs et Agents)							
		4. Formation et stages des cadres managériaux de la DGPEP et des DEP							
		5. Mise en place d'un dispositif permanent de collecte des données et d'évaluation de la qualité des acquis scolaires							
		6. Elaboration et suivi d'un plan de recrutement du personnel							

		7. Equipements logistiques et informatiques, et amélioration du cadre de travail de la DGPEP et des DEP							
		8. Création et mise à jour d'une base de données à partir de l'application informatique (STATEDUC2) devant être fournie par l'Institut de Statistique de l'UNESCO							
		9. Evaluation de la qualité des données du SISE							
		10. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire et Tableaux de bord)							
		11. Créer et gérer un site Internet à la DGPEP							
Mesurer l'état de la santé de la population et mieux gérer les services de santé	<ul style="list-style-type: none"> • La collecte des données de manière régulière et systématique afin de faciliter la gestion des activités de soins et le contrôle des maladies • Les principaux indicateurs sur l'état de santé de la population sont obtenus à travers la réalisation d'une enquête auprès des ménages • Les données statistiques de qualité sont utilisées pour le suivi et l'évaluation de la politique sanitaire 	1. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques entre la Direction Nationale de la Santé et les DGS	Direction Nationale de la Santé	345 563	157 230	59 035	39 572	46 915	42 212
	2. Identification des besoins d'information et des indicateurs, conception et production des outils harmonisés de collecte, d'analyse et d'exploitation des données								
	3. Appui à l'informatisation et à la décentralisation de la saisie et du contrôle de la saisie des données sanitaires								
	4. Supervision et Recyclage des agents de collecte								
	5. Collecte et traitement des données du SIS								
	6. Evaluation de la qualité des données du SIS								
	7. Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Annuaire, Tableaux de bord, Bulletin et Revue de santé)								
	8. Réalisation d'une Enquête sur la qualité des								

		services de santé							
		9. Réalisation d'une enquête sur l'état de santé de la population							
Renforcer le système de collecte des données démographiques par l'exploitation des données d'état civil sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Les données issues des fiches d'état civil, sont exploitées à des fins statistiques et publiées • Une banque de données démographiques à partir des faits d'état civil, est disponible et accessible aux utilisateurs • L'harmonisation du système de collecte de données sur la population, le développement et le genre 	1. Elaboration des documents techniques, des lois et des textes réglementaires sur l'état civil	Ministère de la Justice	336 986	37 234	129 782	52 578	64 499	52 893
		2. Clarification et formalisation du nouveau cadre de coordination professionnelle et administrative des activités statistiques liées à l'état civil entre les différents départements concernés							
		3. Plaidoyer et sensibilisation des élus locaux	Ministère de l'Intérieur						
		4. Collecte, traitement et publication des données relatives à l'état civil, à titre pilote							
		5. Généralisation de la collecte, et du traitement des données d'état civil	DNS						
		6. Confection et contrôle de la base de données sur les faits d'état civil							
		7. Production, Analyse, Publication, Diffusion et la Dissémination des données de l'état civil							
Préparer de toute la documentation et les outils techniques pour la réalisation du 4 ^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013)	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents techniques et les activités préparatoires du 4^{ème} RGPH sont réalisés • Le Recensement Pilote est exécuté • La finalisation du dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données du RGPH 2013 	1. Elaboration des Documents de projet et de plaidoyer du 4 ^{ème} RGPH 2013, et Mobilisation des fonds pour son financement	DNS	209 277	0	4 036	26 340	81 676	97 226
		2. Elaboration et production des documents techniques							
		3. Cartographie censitaire							
		4. Sensibilisation de la population du RGPH							
		5. Réalisation et exploitation du Recensement pilote							
		6. Finalisation du dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données du							

		RGPH							
Total Axe stratégique n° 3				3 358 747	1 019 162	756 576	473 375	567 919	541 115
Axe stratégique n°4: Favoriser l'accès et une diffusion des données adaptés aux normes, et promouvoir la culture statistique									
Favoriser l'accès et l'utilisation des données et promouvoir la culture statistique	<ul style="list-style-type: none"> La mise en place d'un système d'aide à la décision La création d'un site Internet à la DNS pour la diffusion des données et des meta-données La DNS met en œuvre des actions de formation à l'utilisation des statistiques, à l'intention des décideurs et des cadres techniques et administratifs 	1. Elaborer et la mettre en place une base de données Comores Infos	DNS	182 288	44 895	49 018	34 258	27 058	27 058
		2. Créer et gérer un site Internet à la DNS							
		3. Organiser un séminaire gouvernemental de statistique par an sur des thèmes d'actualité							
		4. Organiser pour les administrateurs et les responsables publics et privés, un séminaire statistique par an sur des thèmes d'actualité							
		5. La DNS et les organes de production animent une fois par an la journée africaine de la statistique							
Définir pour chaque secteur un format de diffusion adapté et conforme aux normes internationales	<ul style="list-style-type: none"> Les secteurs publient et diffusent leurs informations statistiques pertinentes, et disposent d'un plan de formation pour une utilisation accrue des techniques modernes L'Union des Comores adhère au Système Général de Diffusion des Données (SGDD) 	1. Formation aux techniques de publication et de diffusion	DNS	34 763	3 300	17 063	4 800	4 800	4 800
		2. Refonte éventuelle des publications actuelles							
		3. Séminaires et Ateliers de formation au SGDD							
		4. Mise à jour des données et méta données							
		5. Edification de base de données centralisées et accessibles au public							
		6. Publication d'un tableau de bord économique et social, d'un bulletin semestriel de conjoncture et de divers documents thématiques							
Total Axe stratégique n° 4				217 051	48 195	66 081	39 058	31 858	31 858
Coûts totaux de la SNDS 2008 - 2012				4 903 100	1 353 292	1 298 548	753 240	730 654	766 766